

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE SPORT PARASCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION DES
ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL. ÉMERGENCE D'UN RÉSEAU
SPORTIF DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC (1950-1970)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
CAMILLE MONTMARQUETTE

JUIN 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le dénouement de plusieurs mois de travail, considérant la fin de ce processus, je me dois de remercier cordialement quelques personnes qui m'ont soutenue et sans lesquelles cela n'aurait pu être possible.

D'abord, mes premiers remerciements vont à ma directrice, Dominique Marquis, dont la générosité et la grande rigueur auront été une source constante de motivation. Merci, Dominique, pour tes précieux conseils, tes constants encouragements, ton efficacité et ta disponibilité tout au long de cette démarche. Grâce à toi, cette première expérience de recherche a été plus que positive.

Je tiens également à remercier tous les employés des bibliothèques et archives consultés qui m'ont généreusement assistée pour mener ce projet à bon port. Un merci particulier à Alain Beauchamp, archiviste à la Commission scolaire de Montréal, merci de m'avoir accueillie chaleureusement et merci pour l'aide que tu m'as offerte lors de mes visites aux archives.

Finalement, je tiens à remercier les personnes proches de moi, m'ayant soutenue dans ce travail de longue haleine. Je suis infiniment reconnaissante pour le support, la présence, mais surtout la patience que j'ai reçue de la part de ma famille. Ma mère Martine, mon père Sylvain, ma sœur Léa et mon frère Louis qui ont toujours démontré un intérêt pour ce que je faisais. Un merci spécial à Michel pour son soutien et sa patience infinie, tu as été pour moi une source d'équilibre depuis des années. À tous ces gens, merci d'être dans ma vie.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I.....	6
HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE ET SOURCES.....	6
1.1 Bilan historiographique.....	6
1.1.1 L'historiographie du sport au Québec.....	6
1.1.2 L'historiographie du sport dans le milieu scolaire	16
1.2 Problématique.....	22
1.3 Sources et cadre conceptuel	24
1.3.1 Les sources	24
1.3.2 Cadre conceptuel	30
CHAPITRE II	33
LES PREMIÈRES TENTATIVES DE STRUCTURATION DU SPORT PARASCOLAIRE, 1950-1970	33
2.1 Les premiers pas du sport parascolaire (1950-1964).....	33
2.1.1 La création du Service de l'Éducation physique	33
2.1.2 Les premières formes d'activités parascolaires	37
2.1.3 La progression du sport parascolaire.	40
2.2 Le nouveau ministère s'empare du ballon (1964-1970).....	42

2.2.1 La Révolution tranquille et la révolution du sport scolaire.....	44
2.2.2 Le Rapport Parent	50
2.3 Les politiques du sport en milieu scolaire.....	54
2.3.1 La création de la FSSQ, un virage important (1968-1970).....	55
2.3.2 Les politiques du sport scolaire de 1970.....	57
CHAPITRE III	68
L'INSTITUTIONNALISATION DU SPORT PARASCOLAIRE À LA CÉCM.....	68
3.1 Les programmes d'éducation physique et de sports parascolaires à la CÉCM.....	68
3.1.1 Les objectifs pédagogiques du sport parascolaire à la CÉCM	69
3.1.2 Les nombreux programmes de sports à la CÉCM	72
3.1.3 L'émergence du sport parascolaire dans le programme pédagogique de la CÉCM	77
3.1.4 Un nouveau programme-cadre pour l'éducation physique à la CÉCM.....	80
3.2 L'émergence d'un réseau sportif.....	85
3.2.1 Les festivals sportifs et les tournois.....	86
3.2.2 Les compétitions sportives inter-écoles	89
3.2.3 Les championnats de la CÉCM et les championnats provinciaux.....	91
CONCLUSION	99
BIBLIOGRAPHIE	107

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 Structure hiérarchique du sport scolaire	60
Figure 3.1 Participation des élèves de la CÉCM aux activités dirigées (1963).....	75
Figure 3.2 Sports pratiqués par la clientèle masculine de la CÉCM (1967).....	79
Figure 3.4 Pratiques sportives et rencontres officielles de sport inter-écoles (1958) .	90
Figure 3.5 Les paliers de compétitions scolaires	94

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AAAN	Association Athlétique d'Amateurs le National
AANJ	Association Athlétique Nationale de la Jeunesse
ACJC	Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française
ASUQ	Association sportive universitaire du Québec
CÉCM	Commission des Écoles Catholiques de Montréal
CSDM	Commission Scolaire de Montréal
FASCQ	Fédération des associations sportives collégiales du Québec
FSSQ	Fédération du Sport Scolaire du Québec
MÉES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MELS	Ministère de l'Éducation des Loisirs et des Sports
RSEQ	Réseau du Sport Étudiant du Québec
YMCA	Young Men's Christian Association

RÉSUMÉ

Notre mémoire aborde la place du sport comme activité parascolaire dans les écoles de la CÉCM de 1950 à 1970. Au cours de la première moitié du XX^e siècle, quelques documents d'archives confirment l'existence de ces activités sportives dans les collèges classiques et les écoles normales. Notre démarche vise donc à analyser l'histoire de l'organisation sportive parascolaire dans le secteur d'enseignement public au Québec, les objectifs pédagogiques de ces activités ainsi que l'émergence d'un réseau de compétition entre les écoles montréalaises.

Entre 1950 et 1964, l'organisation du sport parascolaire n'en est qu'à ces premiers pas dans la province québécoise. Les nombreuses tentatives d'organisation et les premières expériences de sport dans les écoles de la CÉCM provoquent des changements significatifs quant à la perception du rôle pédagogique du sport scolaire chez les autorités provinciales. Conséquemment, l'importance accordée à la compétition sportive scolaire est plus considérable entre 1964 et 1970. Cet intérêt explique l'essor de plusieurs politiques qui dictent les changements à effectuer dans les programmes pédagogiques au Québec, dont la politique du sport scolaire de 1970. Cette dernière propose une série de recommandations relatives à l'organisation des compétitions scolaires au Québec.

Notre mémoire montre également comment ces politiques provinciales se traduisent dans le quotidien des écoles de la CÉCM entre 1964 et 1970. La commission scolaire montréalaise tente par plusieurs moyens d'intégrer la compétition sportive dans ses écoles. Elle propose une division nette entre le cours d'éducation physique et les activités sportives parascolaires. Cette distinction entre le programme sportif obligatoire et celui hors cursus permet le décollage significatif du sport parascolaire. C'est à partir de 1967 que le sport parascolaire prend véritablement son envol au Québec. La création des championnats régionaux et provinciaux par la Fédération du Sport Scolaire du Québec explique le dynamisme du sport parascolaire tel que nous le connaissons aujourd'hui.

MOTS-CLÉS

1950-1970, Commission des Écoles Catholiques de Montréal, sports, sports parascolaires, éducation physique, activités dirigées, compétitions, Québec, politiques gouvernementales.

INTRODUCTION

En novembre 2017, les amateurs de football du Québec fêtaient la victoire de l'équipe du Rouge et Or de l'Université Laval face aux Carabins de l'Université de Montréal. D'année en année, le sport parascolaire gagne en popularité non seulement au niveau universitaire, mais également aux niveaux collégial et secondaire. En 2018, au Québec, le sport parascolaire anime les foules, unit des communautés et enflamme des rivalités. Aujourd'hui, le Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ) assure la promotion et le développement du sport dans les écoles de niveau primaire à universitaire. Son objectif est de favoriser l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes¹. Dans ce mémoire, nous avons choisi de nous intéresser à l'histoire de l'organisation sportive dans le milieu scolaire québécois de niveau secondaire.

Quelques historiens ont déjà exploré l'émergence du sport parascolaire, bien que de manière très embryonnaire, dans les établissements d'enseignement privé à Montréal². Notre intérêt portera plutôt sur le secteur public. Ainsi, notre mémoire souhaite approfondir les recherches sur l'histoire de l'organisation sportive parascolaire au Québec principalement dans les établissements de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal³. Puisqu'aujourd'hui le sport parascolaire fait l'objet de nombreuses préoccupations chez les dirigeants gouvernementaux, une étude sur les

¹ Réseau du Sport Étudiant du Québec, « mission », [En ligne, 23 mars 2017], <http://rseq.ca/lerseq/mission/>

² Christine Hudon, Ollivier Hubert et Louise Bienvenue, *Le collège classique pour garçons*, Montréal, Fides, 2014, p.305.

³ Depuis le 1^{er} juillet 1998, la CÉCM est devenue la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique. La plus grande commission scolaire québécoise est depuis cette date une commission scolaire francophone et non plus confessionnelle. Notons que toutes les écoles dont il sera question dans ce mémoire sont inscrites dans les frontières de la CÉCM.

premiers objectifs des organisations nous permettra de mieux comprendre les enjeux éducatifs et de santé publique reliés au sport parascolaire en 2018⁴.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs présenté sa nouvelle politique de l'activité physique, du sport et du loisir au mois d'avril 2017⁵. Celle-ci souhaite que la population québécoise *bouge* davantage. Le gouvernement Couillard cible le Québec dans son ensemble, mais souhaite plus précisément augmenter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs chez les 6 à 17 ans. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) recommande au moins 60 minutes par jour d'activités physiques à l'école, à intensité moyenne ou élevée. Cette politique témoigne de l'importance accordée à l'activité physique dans le cadre scolaire, mentionnons que tel n'a pas toujours été le cas au Québec.

Ce travail se consacre exclusivement au cas du Québec, pour la période qui débute en 1950, année où le système scolaire public connaît de nombreux changements, dont celui d'accorder une importance accrue aux cours d'éducation physique. Durant cette période, le sport est considéré comme une activité nécessaire dans l'éducation et dans le maintien de la santé des jeunes⁶. Ainsi, la CÉCM annonce en 1951 qu'elle dotera toutes ses nouvelles écoles d'un gymnase. Notre période d'étude se termine en 1970, alors que les activités sportives parascolaires prennent une telle ampleur que la

⁴ Aujourd'hui les objectifs éducatifs du sport parascolaire se résument en quelques points : le développement physique et intellectuel de la personne, la réussite et la persévérance scolaire, l'éthique, la recherche de l'excellence, la responsabilisation et le sentiment d'appartenance. Considérant tous les bienfaits éducatifs que le sport engendre, il n'est pas surprenant de voir la popularité du sport parascolaire augmenter depuis quelques années. Réseau du Sport Étudiant du Québec, « valeur » [En ligne, 13 septembre 2017], <http://rseq.ca/lerseq/mission/>

⁵ Gouvernement du Québec, *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir ; Au Québec, on bouge!*, publication du gouvernement du Québec, 2017. [En ligne, 30 octobre 2017] http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/SLS/sport_loisir_act_physique/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf

⁶ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Livre vert. Le goût et le plaisir de bouger. Vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 17.

Fédération du sport scolaire du Québec (FSSQ) obtient sa charte provinciale afin de répondre au besoin d'une meilleure gestion.

Notre travail examinera la place du sport comme activité parascolaire dans les écoles de la CÉCM. Si de nombreux historiens, tels que Christine Hudon⁷, Michel Bellefleur⁸ et Cynthia Commacchio⁹ confirment qu'un réseau sportif émerge dans les collèges privés durant le XX^e siècle, nous souhaitons retracer les signes de ce phénomène dans les écoles de la CÉCM. La ville de Montréal et les écoles de la CÉCM délimitent géographiquement l'étendue de notre travail. De plus, nous nous intéresserons au rôle des acteurs scolaires qui ont encouragé la pratique sportive en milieu scolaire tels que, les directeurs d'établissements scolaires et le gouvernement du Québec (ministère de l'Éducation).

Le premier chapitre nous permet de dresser un bilan historiographique sur l'histoire du sport au Québec ainsi que sur l'histoire du sport dans le milieu scolaire. Tout d'abord, nous traçons un bref portrait de l'histoire du sport au Québec, c'est-à-dire, des principales tendances de la recherche en ce qui a trait à la pratique sportive et à l'organisation du sport au cours du XX^e siècle. Ensuite, nous présentons les différentes études portant sur l'histoire du sport dans le milieu scolaire et plus particulièrement celles abordant l'émergence du cours d'éducation physique. Découlant de cette littérature, la problématique de recherche ainsi que les questions de recherche sous-jacentes à cette dernière feront l'objet de la dernière partie du chapitre.

Dans le deuxième chapitre, il est question de la genèse de l'organisation du sport dans le milieu scolaire québécois. Divisé en deux sections, qui couvrent deux périodes

⁷ Christine Hudon, Ollivier Hubert et Louise Bienvenue, *Op. Cit.* p. 305.

⁸ Michel Bellefleur, *L'évolution du loisir au Québec, Essai socio-historique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 30-39.

⁹ Cynthia Comacchio, *The Dominion of Youth: Adolescence in the Making of Modern Canada, 1920-1950*, Waterloo, WLU Press, 2006, p. 118-120.

distinctes d'abord celle de 1950 à 1964, puis celle de 1965 à 1970, cette approche chronologique permet de mettre en évidence les grandes ruptures, notamment l'influence du rapport Parent et de celui de René Bélisle¹⁰ en matière d'organisation du sport scolaire. Le chapitre présente d'abord les premières formes d'activités parascolaires dans la province. Il s'attarde entre autres aux premières tentatives d'organisation du sport en contexte scolaire. Ensuite, il expose le nouvel intérêt du ministère de l'Éducation relativement à l'éducation sportive dans les établissements d'enseignement public. Conséquemment, les premières politiques en ce qui a trait aux sports parascolaires sont mises de l'avant.

Le troisième chapitre, quant à lui, s'intéresse à la manière dont le sport parascolaire émerge plus spécifiquement dans les écoles de la CÉCM. Tout un réseau de compétitions scolaires s'implante alors dans le secteur d'enseignement public. Ce chapitre présente donc comment s'est déployée la participation aux activités sportives dans les écoles de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal. Les programmes scolaires, les rapports annuels du Bureau de l'Éducation physique et les différentes statistiques de résultats sportifs seront à l'étude. Encore une fois, une approche chronologique sera mise de l'avant dans les deux thématiques principales du chapitre soit, l'institutionnalisation du sport parascolaire à la CÉCM et l'émergence d'un réseau sportif à l'échelle montréalaise.

En 2018, chaque école secondaire possède une équipe sportive dans de nombreuses disciplines. L'athlétisme, le badminton, le baseball, le basketball, le football, le volleyball et plusieurs autres disciplines sont offertes dans le cadre des activités parascolaires. Ces activités sportives hors cursus se sont implantées il y a plus de 50 ans

¹⁰ René Bélisle sera le président du comité d'étude sur *Les loisirs, l'éducation physique et les sports* de 1964. Homme impliqué dans le développement du sport à Montréal, il présente dans son rapport la situation des loisirs au Québec et suggère de nombreuses recommandations en vue d'une politique gouvernementale. Gouvernement du Québec, *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, 2e éd., Québec, Gouvernement du Québec, 1964, 145 p.

principalement dans la région de Montréal, ce qui explique qu'à ce jour, il s'agit d'un acquis dans l'ensemble de la province. L'étude des multiples étapes traversées par le sport parascolaire permet de tracer un portrait de l'évolution de cet héritage des décennies 1950 et 1960.

CHAPITRE I

HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE ET SOURCES

1.1 Bilan historiographique

L'histoire du sport au Québec et celle de la place du sport dans les écoles sont des champs historiographiques qui méritent d'être explorés. Les pionniers de ce champ ainsi que quelques auteurs plus récents ont affirmé que des pistes de recherche restent à approfondir¹. Ce constat a été fait il y a déjà quelques années par Alan Metcalfe, Gilles Janson, Donald Guay, Colin D. Howell, mais il a été repris plus récemment par Élise Detellier et Francis Gilbert. Cela montre la pertinence de participer au développement de l'historiographie du sport au Québec ainsi qu'à celle du sport dans les écoles québécoises.

1.1.1 L'historiographie du sport au Québec

Les historiens Metcalfe, Janson et Guay ont grandement contribué à l'enrichissement de l'historiographie du sport québécois. Grâce à leurs ouvrages incontournables, le milieu sportif au Québec occupe dorénavant une place non négligeable dans les recherches universitaires. Comme on le verra, l'historiographie porte une attention particulière à la pratique sportive ainsi qu'à l'organisation du sport au Québec.

¹ Gilles Janson, « Le sport au Québec, un champ de recherche méprisé », Dossier *Sport et Politique*, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, n^o. 2, 2003, p. 9.

Avant tout, il nous paraît nécessaire de préciser la définition du terme « sport », tel qu'entendu par la littérature. Janson reprend la vision de la pratique sportive de l'historien Donald Guay : « pour qu'une activité soit considérée comme sport, il faut qu'elle soit : compétitive, amusante, pratiquée selon des règles écrites en vue d'un enjeu »². Metcalfe quant à lui définit le sport comme étant un jeu avec des limites clairement définies et des règles uniformisées. Pour lui, « le sport se déroule au sein de ligue et selon un calendrier bien établi, avec une participation et une assistance de masse issues de tous les niveaux sociaux »³. Colin D. Howell et Jocelyn East⁴ présentent une approche beaucoup plus inclusive ; ils incluent dans l'histoire du sport toutes les formes de jeux, de concours et de compétitions qui impliquent une activité physique⁵. Par conséquent, les jeux récréatifs tout comme le sport organisé sont insérés dans la définition du sport de Howell et East.

Colin D. Howell écrit dans son ouvrage, *Blood, Sweat and Cheers, Sports and the Making of Modern Canada*, que tous les chercheurs en histoire du sport devraient répondre explicitement aux questions : Qu'est-ce que le sport ? À quoi sert-il ?⁶ Avant toute recherche historique portant sur l'histoire du sport, ce débat sémantique doit être pris en compte puisque la définition tel qu'entendue par les historiens ne concorde pas nécessairement avec celle à laquelle nous adhérons. Pour notre part, nous adoptons la définition moderne du terme sport tel que présentée dans le dictionnaire Larousse : « Activité physique visant à améliorer sa condition physique, ensemble des exercices

² Donald Guay (La conquête du sport. Le sport et la société québécoise au XIX^e siècle), cité par Gilles Janson., *Emparons-nous du sport. Les Canadiens français et le sport au XIX^e siècle*, Montréal, Guérin, 1995, p.1-2.

³ Alan Metcalfe, *Canada Learns to Play: The Emergence of Organized Sport, 1807–1914*, Toronto: McClelland and Stewart, 1987, p. 12-13.

⁴ Jocelyn East, *Les dynamismes organisationnels de l'institutionnalisation des sports au Québec (1900-1967)*, Québec, Thèse de doctorat présentée au département d'histoire de l'Université Laval, 2002, 428 pages.

⁵ Colin D. Howell, *Blood, Sweat and Cheers, Sports and the Making of Modern Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p.5-7.

⁶ *Ibid.*, p. 8-10.

physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, donnant généralement lieu à compétition, pratiqué en observant certaines règles précises »⁷. Cette définition moderne du terme sport se distingue des définitions préalablement présentées puisqu'elle inclut toutes formes d'exercice physique.

Dans un autre ordre d'idée, la littérature scientifique sur les sports au Québec porte essentiellement sur l'analyse des pratiques sportives au XIX^e et XX^e siècle. Celles-ci se divise en trois grandes catégories : la genèse, le déploiement d'une culture sportive et l'organisation. Examinons d'un peu plus près ces éléments.

a) La genèse

Mentionnons avant tout que le sport organisé au Québec provient essentiellement de la culture britannique ; Gilles Janson confirme que dès 1807, plusieurs marchands écossais étaient membres du *Montreal Curling Club*⁸. Au fil des ans, le sport s'institutionnalise et est accessible à de plus en plus de groupes sociaux. En fait, dans son ouvrage, Janson montre que, durant le XIX^e siècle, la présence des francophones montréalais dans le monde sportif est marginale. Seule une minorité appartenant à la « meilleure société » pratique un sport⁹. L'élargissement et l'augmentation de la participation au sport ne sont notables que vers la fin du XIX^e siècle. Janson avance l'idée que dès 1890 le sport s'intègre au mode de vie de nombreux citoyens, soit comme joueur ou comme spectateur¹⁰. Cet argument est réitéré par Metcalfe qui développe sur l'équipe de lacrosse du Montréal Shamrocks, formée d'Irlandais catholiques membres de la classe populaire à la toute fin du XIX^e siècle¹¹. En fait, le sport pénètre d'abord

⁷ *Dictionnaire Larousse* en ligne, « Sport », [23 mars 2017] : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sport/74327?q=sport#73493>

⁸ Gilles Janson., *Emparons-nous du sport. Les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*, Montréal, Guérin, 1995, p. 1.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, p.4

¹¹ Alan Metcalfe, *Op. Cit.*, p. 20-30.

la société canadienne-française par le haut de la hiérarchie, puis la participation devient de plus en plus importante chez les classes populaires. De plus, Metcalfe avance un argument partagé par plusieurs autres historiens : pour le « Canadien moyen », les vedettes du sport participent grandement à la popularité des pratiques sportives. Les chroniques sportives qui apparaissent à la fin du XIX^e siècle dans les journaux, puis les descriptions de match à la radio et éventuellement la diffusion télévisée des événements sportifs jouent un rôle prépondérant dans l'élargissement et la diffusion de la pratique sportive.

b) Le déploiement d'une culture sportive au Québec

Si la pratique sportive se fait de manière progressive au courant du XIX^e siècle, à l'opposé, ce processus est grandement accéléré au XX^e siècle. Assurément le hockey est un sujet largement exploité dans la littérature historique sur le sport. À vrai dire, c'est un sport qui connaît une popularité grandissante tout au long du XX^e siècle, ce qui explique l'intérêt marqué des historiens. Il est impossible de présenter l'historiographie du sport en passant outre l'histoire du hockey au Québec. En effet, le hockey comporte une riche historiographie, plusieurs historiens se sont intéressés à différentes questions concernant le sport que l'on considère aujourd'hui un sport national. Jean Lévesque s'est penché sur la question du lien entre le hockey et la politique dans un dossier spécial du *Bulletin d'histoire politique*¹². Le lien entre le hockey et l'identité nationale a également été traité par quelques historiens dont : Pierre-Luc Beauchamp, « La série du siècle de 1972 : un catalyseur de l'identité canadienne »¹³, Emmanuel Lapierre, « Le hockey est-il naturellement canadien ? Pour un débat sur le hockey et l'identité nationale »¹⁴ et Michael Mckinley, *Hockey : la fierté*

¹² Jean Lévesque, « Hockey et politique : jalons pour une historiographie raisonnée », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n^o. 2, 2014, p. 33-53.

¹³ Pierre-Luc Beauchamp, « La série du siècle de 1972 : un catalyseur de l'identité canadienne », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, no 2, 2014, p. 77-91

¹⁴ Emmanuel Lapierre, « Le hockey est-il naturellement canadien ? Pour un débat sur le hockey et l'identité nationale », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n^o. 2, 2014, p. 92-110

*d'un peuple*¹⁵. Benoît Melançon publie en 2006 l'article, « Écrire Maurice Richard, Culture savante, culture populaire, culture sportive »¹⁶. Cet article présente à l'aide de quelques remarques théoriques et méthodologiques, accompagnées d'exemples comment un personnage tel que le numéro 9 du Canadien de Montréal influence l'intérêt de la population québécoise pour le sport. À l'aide d'articles de journaux, de biographies, de contes et nouvelles, de romans, de livres pour enfants, de poèmes, de pièces de théâtre, de chansons, de bandes dessinées, de peintures et de sculptures, Benoît Melançon tente d'interpréter les représentations d'une icône du sport québécois, Maurice Richard étant sans contredit un hockeyeur qui a marqué le sport québécois entre 1942 et 1960. L'auteur mentionne d'ailleurs que Maurice Richard devient un élément quasi fondateur de l'identité nationale. Melançon s'intéresse donc aux représentations d'un sportif que la société a transformé en héros¹⁷. Il montre que Maurice Richard participe à la diffusion de la pratique ainsi que de la partisanerie sportive à une échelle de plus en plus vaste¹⁸.

Quelques historiens ont choisi d'observer l'histoire du sport au Québec en se penchant aussi sur l'évolution et la réglementation des différentes disciplines sportives. On constate alors que plusieurs ouvrages dont ceux de Gilles Janson, Alan Metcalfe et Colin D. Howell s'intéressent à la codification des sports tels que le hockey, lacrosse, la natation, la gymnastique. Sans faire une étude spécifique sur la réglementation de

¹⁵ Michael Mckinley, *Hockey : la fierté d'un peuple*, Saint-Laurent : Fides, 2006, 344 p.

¹⁶ Benoît Melançon, « Écrire Maurice Richard, Culture savante, culture populaire, culture sportive » *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n°2, 2006, p. 109-135.

¹⁷ L'aspect culturel a également été l'objet d'études de quelques historiens dont Donald Guay, *L'histoire du hockey au Québec origine et développement d'un phénomène culturel*, Chicoutimi JC, 1990, 293 p. Finalement, l'aspect culturel a aussi été traité sous différentes thématiques telles que l'histoire des gros clubs de hockey (Canadiens de Montréal : Jenish D'Arcy, *Les Glorieux : la grande histoire du Canadien de Montréal 1909-2009*, Hurtubise, 2009, 432 pages, Maple Leafs de Toronto : Stephen Harper, *Un sport légendaire : Les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel*, Édition de l'Homme, 2013, 411 pages). D'autres auteurs ont plutôt écrit des biographies de joueurs ayant marqué l'histoire : Guy Lafleur et Al., *Guy Lafleur, la légende*, Édition de l'Homme, 2013, 208 pages et Michel Brûlé, *Mario Lemieux : le meilleur joueur de tous les temps*, Les intouchables, 2015, 392 pages. Bref, l'historiographie sur le hockey est plutôt variée.

¹⁸ Benoît Melançon, *Op. Cit.*, p. 127.

chaque sport, les historiens ont intégré quelques données historiques quant à l'évolution de celle-ci à leurs ouvrages. Ce champ d'études sur la diffusion des pratiques sportives semble populaire pendant les années 1990. L'étude de Gilles Janson, *Emparons-nous du sport, les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*¹⁹, est sans contredit un incontournable sur le développement du sport à Montréal. Il présente une rétrospective historique des origines du sport à Montréal, il décrit l'essor de certains sports en plus de traiter de l'évolution de la pratique sportive chez la population canadienne-française au travers les décennies.

En 2015, Élise Dètellier a publié son ouvrage, tiré de sa thèse, *Mise au jeu les sports féminins à Montréal, 1919-1965*²⁰; une étude sur le sport féminin au Québec qui explique la place marginalisée des femmes dans la pratique sportive. L'historienne analyse les rapports de genre dans les pratiques sportives au travers de discours essentiellement masculins. Elle démontre la place marginalisée des femmes dans le milieu sportif, lieu d'abord conçu pour la construction de l'identité masculine. Robert Boileau publie également un court article en 2013, « Du refus à l'acceptation : L'Église et le sport au Québec »²¹. L'historien met en lumière le rôle ambigu de l'Église dans la diffusion des pratiques sportives chez les Canadiens français. Il affirme qu'après avoir sévèrement critiqué le sport dont la pratique crée une nouvelle occasion d'anglicisation, détourne des devoirs collectifs et surtout privilégie les intérêts individuels²², l'Église organise tout de même un réseau sportif pour les Canadiens français. Il semble important de mentionner ici qu'avant la Révolution tranquille au Québec, la religion avait un rôle important dans plusieurs sphères de la société, l'organisation du sport n'y

¹⁹ Gilles Janson, *Op.cit.*

²⁰ Élise Dètellier, *Mise au jeu, Les sports féminins à Montréal, 1919-1965*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2015, 350 pages.

²¹ Roger Boileau, « Du refus à l'acceptation : L'Église et le sport au Québec », *Cap-aux-Diamants*, n° 113, Printemps 2013, p. 4-10.

²² *Ibid.* p. 4-6.

fait pas exception²³. Les autorités religieuses, selon les arguments proposés par Harvey et Cantelon, dans *Sport et pouvoir, les enjeux sociaux au Canada*, animent des activités sportives cléricales pour s'adapter aux volontés du peuple, et ce, dès 1930. Les autorités prônent l'apprentissage de bons comportements dans le sport. Bref, ils utilisent la popularité grandissante du sport dans la société pour favoriser l'apprentissage et le respect de valeurs religieuses. En d'autres mots, après avoir rejeté le sport, l'Église se ravise et participe à son tour à la diffusion de la pratique sportive en adaptant le sport aux valeurs religieuses.

Il est donc possible d'observer que l'historiographie comporte quelques études plus récentes sur la pratique sportive québécoise. Quoique ce nouvel intérêt enrichisse l'historiographie, les études ne présentent pas d'analyse complètement nouvelle ou différente de celle des pionniers Gilles Janson, Alan Metcalfe et Colin D. Howell. Nous constatons dans cette recension que la majorité des études portant sur la pratique sportive, à l'exception de l'étude d'Élise Detellier, analysent principalement le XIX^e siècle ainsi que la première moitié du XX^e siècle. Bref, l'historiographie nous indique que le sport augmente en popularité depuis le XIX^e siècle. Peu d'études portent sur les pratiques sportives dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Les historiens ayant étudié le sport depuis la Deuxième Guerre mondiale délaissent le thème de la genèse et du déploiement de la pratique sportive et s'intéressent davantage à l'institutionnalisation et à l'organisation du sport.

c) L'organisation

Une autre approche historiographique insiste sur les organismes qui régissent le sport. L'organisation du sport est une approche développée par Gilles Janson, Élise Detellier, Michel Bellefleur, Jocelyn East et plusieurs autres. L'historienne Élise Detellier

²³ Jean Harvey et Hart Cantelon, *Sport et Pouvoir, les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, 337 pages.

présente les associations, les fédérations et les établissements sportifs qui ont favorisé la diffusion du sport au Québec. Le livre fait la lumière sur l'émergence, le rôle et l'importance des associations telles que l'Association Athlétique d'Amateurs Le National (AAAN), l'Association athlétique nationale de la jeunesse (AANJ), l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC) et le YMCA, pour ne nommer que ceux-ci. Quoique l'ACJC et le YMCA ne se consacrent pas uniquement au sport, ce sont tout de même des associations qui régissent le sport entre 1930 et 1950 au Québec. Élise Detellier s'intéresse principalement à l'accès pour les femmes²⁴ au sein de ces associations. Quant à lui, Gilles Janson confirme également l'importance de tous ces organismes²⁵. L'historien analyse, tout comme Detellier, le principal établissement sportif de l'époque à Montréal, la Palestre nationale, un lieu où les Canadiens français peuvent s'adonner à différentes activités sportives.

Les études portant sur les années 1950 à 1970 confirment que cette période se distingue par une volonté gouvernementale de légiférer pour faciliter la pratique sportive. Quelques ouvrages en matière d'organisation sportive sont incontournables. Tout d'abord, Jean Harvey dans son chapitre intitulé, « Le sport et l'État au Canada », présente les différentes lois mises en place pour règlementer le sport. Il affirme que le gouvernement canadien annonce à partir de 1960 des mesures pour encourager l'amélioration de la condition physique des Canadiens²⁶. Pour ce faire, le gouvernement offre des subventions aux institutions, fédérations et organisations sportives. Cependant, l'historien confirme que plus de 80 % de ces subventions

²⁴ L'historiographie du sport au Québec et au Canada comprend plusieurs études récentes sur le sport féminin. Depuis les années 1970, plusieurs historien(ne)s s'intéressent à la place des femmes dans le sport. Conséquemment, de nouvelles problématiques ont été développées, voir entre autres Élise Detellier. *Op. Cit.*, Francis Gilbert, *L'égalité : plus qu'un match nul : les rapports sociaux de sexe dans l'évolution des politiques du gouvernement du Québec de 1979 à 2013*, Mémoire MA (Histoire), UQAM, 2015. Margaret Ann Hall, *The Girl and the Game: A History of Women's Sport in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, 284 pages., Jennifer Hargreaves, *Sporting Females: Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sports*, London, Routledge, 1994, 331 pages.

²⁵ Gilles Janson, *Op. Cit.*, p.198.

²⁶ Jean Harvey, « Le sport et l'État au Canada », dans *Sport et Pouvoir les enjeux sociaux au Canada*, sous la dir. de Jean Harvey et Hart Cantelon, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p. 97.

fédérales sont distribuées dans les sports d'élite et non pour le loisir²⁷. Ce fait est réitéré par Francis Gilbert dans son mémoire de maîtrise, *L'égalité : plus qu'un match nul, les rapports sociaux de sexe dans l'évolution des politiques sportives du gouvernement du Québec 1979 à 2013*²⁸. Quant à lui, Michel Bellefleur retrace l'histoire des organisations qui ont permis le développement des loisirs au Québec. L'auteur s'intéresse notamment à l'organisation étatique du sport au Québec qui s'amorce durant la décennie 1960. Auparavant, comme il le mentionne, l'État était considéré comme le troisième intervenant en matière de sport et de loisir derrière la famille et l'Église²⁹.

L'historiographie explique comment l'intervention des différents paliers de gouvernement transforme le sport. Il est possible d'observer des tendances quant aux objectifs de la prise en charge du sport par le gouvernement selon les périodes. Gilbert confirme que dès 1950 le gouvernement québécois intervient timidement dans le sport pour conserver l'ordre public et promouvoir la santé physique. Il confirme également que la décennie 1960 est marquée par des objectifs gouvernementaux qui se concentrent majoritairement sur l'accessibilité aux sports pour tous³⁰. Pour sa part, Harvey avance l'argument que le gouvernement canadien voit le sport dans les années 1970 comme un moyen efficace de parvenir à l'unité nationale, c'est-à-dire, construire à partir du sport un sentiment d'identité et de fierté canadien. La course aux médailles olympiques en est un excellent exemple³¹. Notons ici que cette vision politique s'explique par les différentes tensions nationales présentes au courant des années 1970. La montée du mouvement indépendantiste en plus de la préparation des Jeux olympiques de Montréal de 1976 sont les principales explications de cette tension. Après 1970, ce sont les nouvelles perspectives de la santé qui peuvent expliquer les

²⁷ *Ibid.*, p. 99.

²⁸ Francis Gilbert, *L'égalité : plus qu'un match nul : les rapports sociaux de sexe dans l'évolution des politiques du gouvernement du Québec de 1979 à 2013*, Mémoire MA (Histoire), UQAM, 2015.

²⁹ Michel Bellefleur, *L'évolution du loisir au Québec, Essai socio-historique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 30-39.

³⁰ Francis Gilbert, *Op. Cit.*, p. 20-28.

³¹ Jean Harvey et Hart Cantelon, *Op. Cit.*, p. 99.

stratégies d'intervention législative en matière de sport. Les historiens confirment que, à partir de 1970, le gouvernement adopte des politiques de prévention afin de promouvoir la santé. C'est d'ailleurs à cette époque que se développe un programme d'assurance-maladie universelle. Les autorités ont une nouvelle conception globale de la santé et proposent des stratégies d'intervention, dont la promotion de la santé par le sport. L'État veut agir en prévention plutôt que d'adopter des politiques curatives. Un des moyens d'action sera justement l'établissement de programme d'éducation physique³². En d'autres mots, depuis la fin de la décennie 1970, le sport devient le véhicule de l'amélioration de la qualité de vie et de l'unité nationale³³.

En conclusion, le sport organisé au Québec provient des plus hautes classes sociales. La littérature confirme comment la pratique sportive se diffuse dans la société et comment la codification, la réglementation et la prise en charge de l'Église permettent l'expansion de la pratique sportive à un public de plus en plus large. Quoique le champ historiographique sur le sport ne soit que très peu développé, cette tendance tend tranquillement à se renverser. L'organisation du sport devient un aspect important dans l'étude de l'histoire du sport. Toutefois, les relations entre l'État et le sport demeurent un sujet d'étude à approfondir. L'historiographie est relativement muette concernant les moyens entrepris par le gouvernement afin de promouvoir l'accès au sport. Peu d'historiens ont réalisé des recherches significatives portant sur l'établissement de programmes d'éducation physique, élément important dans l'organisation et la diffusion du sport au Québec.

³² *Ibid.*, p. 99-101.

³³ *Ibid.*, p. 101.

1.1.2 L'historiographie du sport dans le milieu scolaire

L'histoire de l'éducation au Québec est un autre champ qui mérite d'être exploré. Quelques historiens, dont Robert Gagnon, Louise Bienvenue, Christine Hudon, Ollivier Hubert et Cynthia Comacchio se sont penchés sur des questions concernant les programmes éducatifs, les grandes lois qui régissent l'éducation ou la fréquentation scolaire. Certaines thématiques de ce champ historique ont été développées en profondeur, mais plusieurs autres aspects de l'histoire de l'éducation restent à approfondir. L'histoire du sport dans le milieu éducatif fait partie des thématiques peu développées. En fait, peu d'études ont porté sur le sport parascolaire. Les auteurs ayant traité ce thème ont généralement abordé le sujet en étudiant principalement les établissements scolaires privés. Notre recension s'attarde particulièrement aux études concernant d'une part le sport dans les établissements privés tels que les collèges classiques ou les écoles normales et d'autre part, l'émergence du cours d'éducation physique dans le système scolaire public québécois.

Les quelques études sur le sport en milieu scolaire se concentrent sur les objectifs favorisant l'intégration de l'activité physique à l'école. Les recherches de Christine Hudon concernent le lien entre l'Église et le sport et elles expliquent que l'Église ne rejette pas le sport ; au contraire, dès la première moitié du XX^e siècle, il est inscrit, au cœur du projet pédagogique. Pour Hudon, le sport devient l'instrument d'une pratique éducative. Elle soutient que le sport dans les collèges classiques permet « le délassement acceptable, c'est-à-dire des moments de détente aux élèves qui étudient pendant plusieurs heures. Le sport permet d'occuper leur imagination et leur énergie sexuelle »³⁴. Hudon présente d'ailleurs un deuxième objectif qui est réitéré par d'autres historiens, dont Jean Harvey dans l'article « Le clergé québécois et le sport, 1930-

³⁴ Christine Hudon, « Le "Muscle et le Vouloir" Les sports et l'activité physique au tournant du XX^e siècle », dans *Le collège classique pour garçons*, sous la dir. de Ollivier Hubert, Christine Hudon et Louise Bienvenue, Montréal, Fides, 2014, p. 305.

1960 »³⁵. Ces auteurs avancent l'idée que les dirigeants scolaires utilisent le sport dans le but de former le caractère des élèves en favorisant le courage, l'endurance, la discipline, la soumission aux règles et l'acceptation joyeuse de l'échec³⁶. Harvey affirme que plusieurs valeurs prônées par l'Église sont transmises par l'enseignement du sport : l'égalité, la solidarité, la persévérance, le respect de l'autre et le dépassement de soi. Bref, les historiens confirment que les autorités religieuses vont, grâce à l'enseignement du sport, façonner les manières d'agir et de penser des étudiants. C'est ainsi que le sport émerge dans le milieu scolaire.

Trois auteurs effleurent la question de l'émergence du sport parascolaire. Ils confirment l'existence des activités sportives parascolaires au XX^e siècle. Notre intérêt porte tout d'abord sur les ouvrages qui présentent les premiers signes de sports parascolaires dans les établissements d'enseignement privé. Ensuite, sur les activités sportives hors cursus dans le secteur public. Bien que Comacchio, Hudon et Bellefleur n'aient pas choisi le sport parascolaire comme sujet principal d'étude, cette brève recension confirme la présence de ces activités sportives dans le système scolaire.

Tout d'abord, Cynthia Comacchio affirme que l'école participe à la formation de l'identité des jeunes dans l'ouvrage, *The Dominion of Youth*³⁷. L'historienne soutient que plusieurs écoles privées au Canada possèdent, entre les années 1920 et la fin des années 1930, des équipes sportives. Les matchs d'équipes sportives contribuent à la formation du « *school spirit* ». Non seulement ces matchs attirent un grand nombre de spectateurs, mais les gens portent les couleurs de l'école, chantent des chansons de

³⁵ Jean Harvey, « Le clergé québécois et le sport, 1930-1960 » dans J. Harvey et H. Cantelon, *Sport et pouvoir : les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1988, p.69-88.

³⁶ Christine Hudon, *Op. Cit.*, p. 307.

³⁷ Cynthia Comacchio, *The dominion of youth: adolescence in the making of modern Canada, 1920-1950*, Waterloo, WLU Press, 2006, 300 p.

ralliements propres à l'établissement, crient des slogans en plus d'encourager leur équipe sportive³⁸.

Christine Hudon observe également cet engouement pour le sport dans les collèges classiques pour garçons entre la fin du XIX^e siècle et la fin des années 1940. Bien que l'historienne ne présente pas un réseau sportif bien établi, elle note tout de même que les archives des institutions collégiales confirment que quelques matchs sportifs avaient lieu en dehors des heures de cours. De plus, Hudon soutient que certains documents d'archives des collèges classiques « recèlent nombre de photos de jeunes sportifs posant fièrement dans leurs uniformes »³⁹. Sans aborder le thème du sport parascolaire, les deux historiennes avancent quelques pistes originales sur l'émergence du sport dans le contexte scolaire, elles confirment que le sport parascolaire existe dans les collèges d'enseignement privés.

L'étude de Michel Bellefleur porte un premier regard sur le sport de type parascolaire dans les écoles publiques québécoises. Le douzième chapitre de son ouvrage⁴⁰, publié en 1997, présente un portrait du sport en milieu scolaire entre 1950 et 1980. L'auteur produit ainsi une première analyse de l'émergence des activités parascolaires dans les écoles secondaires du Québec. Bien qu'il affirme que le sport occupe le dernier rang des préoccupations des dirigeants scolaires dans les années 1950, l'historien avance que plusieurs mesures, dont l'implantation d'un programme d'éducation physique, sont mises en place après la réforme Parent, et favorisent la diffusion du sport au sein des écoles québécoises⁴¹. Par la suite, son chapitre se concentre sur l'émergence du service à la vie étudiante dans les écoles publiques du Québec. Bellefleur affirme que le loisir, le sport, les activités socioculturelles, la radio-étudiante, les danses et les excursions

³⁸ *Ibid.* p. 118-120.

³⁹ Christine Hudon, *Op. Cit.*, p. 308-309.

⁴⁰ Michel Bellefleur, « Une perspective compréhensive du loisir contemporain (modèle conceptuel) » dans *L'évolution du loisir au Québec, Essai socio-historique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 223-240.

⁴¹ *Ibid.*, p. 203.

sont incorporés à la vie scolaire et favorisent l'éducation des jeunes⁴². Bref, cette étude offre un premier regard sur la question du sport parascolaire, mais les arguments quant à la place d'un programme sportif dans le milieu scolaire sont peu convaincants puisque sa démonstration manque de substance, il fait de nombreuses propositions sans souligner de manière explicite la place du sport dans les écoles du Québec.

Finalement, plusieurs historiens confirment que le sport se développe dans le secteur scolaire au XX^e siècle. Ce recensement d'études nous permet de comprendre que le sport émerge bel et bien dans les établissements d'enseignement privés. Ce n'est qu'après la réforme Parent, avec l'implantation du cours obligatoire d'éducation physique, que le sport gagne en importance dans le réseau d'enseignement public au Québec. Les études portant sur la période suivant la réforme Parent constituent un ajout important à notre bilan historiographique, aspect qui sera brièvement développé dans les prochains paragraphes.

Au cours des dernières décennies, différentes interprétations ont été proposées quant à la place du sport dans le programme scolaire. Ainsi, nous pouvons faire ressortir les grandes lignes concernant l'émergence du cours d'éducation physique au Québec. À cet égard, rappelons simplement que le défrichage en la matière est principalement attribué aux travaux de Donald Guay. Pionnier de ce champ de recherche, il est l'auteur de l'ouvrage, *L'éducation physique dans les écoles normales du Québec, 1836-1969*⁴³, et également auteur de l'ouvrage, *L'histoire de l'éducation physique au Québec conceptions et événements (1830-1980)*⁴⁴. Quoique ces deux études datent des années 1980, elles servent tout de même de référence aux études plus récentes.

⁴² *Ibid.*, p. 208-209.

⁴³ Donald Guay, *L'éducation physique dans les écoles normales du Québec, 1836-1969*, Chicoutimi, G. Morin, 1980, 96 pages.

⁴⁴ *Id.*, *L'histoire de l'éducation physique au Québec conceptions et événements (1830-1980)*, Chicoutimi, G. Morin, 1981, 149 pages.

Les études de Donald Guay sont les seules, au Québec qui ont abordé les diverses formes d'enseignement de l'éducation physique. L'historien traite des différents concepts de l'éducation physique entre le XIX^e et la fin du XX^e siècle. Cet ouvrage se retrouve au cœur de l'historiographie puisqu'il définit cinq grands courants ayant marqué l'histoire de l'enseignement de l'éducation physique. Premièrement, il présente l'agriculturisme du XIX^e siècle, forme d'activité physique scolaire favorisant l'apprentissage du métier d'agriculteur. Ensuite, le militarisme émerge en réponse aux tensions liées à la Première Guerre mondiale. L'hygiénisme permet une certaine amélioration de la qualité de vie de la population urbaine. Par la suite, Guay présente l'humanisme qui permet la formation de l'homme équilibré : l'équilibre entre le corps et l'âme étant au centre de l'enseignement scolaire entre les années 1930 et 1960. Finalement, c'est le scientisme de la Révolution tranquille qui transforme massivement les programmes scolaires⁴⁵. Bien que cet ouvrage enrichisse nos connaissances quant à l'émergence du cours d'éducation physique au Québec, l'auteur ne fait aucune distinction entre les cours d'éducation physique compris dans le programme scolaire et les activités sportives de type parascolaire.

Il nous semble pertinent de souligner, pour poursuivre ce survol historiographique, que quelques études se sont penchées sur l'évolution du rôle de l'éducateur physique. Les historiens Yvan Leduc et André Girard ont publié en 1993, un article intitulé « Le statut professionnel des éducateurs physiques à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de 1938 à 1965 »⁴⁶. Quoique leur principal sujet d'étude soit l'éducateur physique, plusieurs éléments de leurs recherches enrichissent l'historiographie du sport dans les écoles de la CÉCM. Ces deux historiens stipulent que la Commission des Écoles Catholiques de Montréal a été précurseur dans le domaine de l'enseignement

⁴⁵ Donald Guay, *Op. Cit.* p.17.

⁴⁶ Yvan Leduc, André Girard, « Le statut professionnel des éducateurs physiques à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de 1938 à 1965 », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 19, n° 2, 1993. p. 327-343.

du sport au Québec ; elle engage rapidement des spécialistes de l'éducation physique, elle rend l'enseignement de la culture physique accessible à tous ses élèves et elle réorganise dès 1950 le service de cet enseignement⁴⁷. En fait, les historiens se réfèrent à la deuxième partie de l'ouvrage de Donald Guay qui présente une chronologie des différents événements ayant marqué l'histoire de l'éducation physique. Leduc et Girard proposent donc un article qui fait ressortir les événements historiques reliés aux éducateurs physiques. L'originalité de leur étude se situe dans le fait qu'ils tracent un lien entre la piètre qualité de l'enseignement de l'éducation physique et la faible promotion du sport dans les écoles publiques du Québec. Les historiens se sont aussi penchés sur la formation des maîtres d'école. Ils affirment que les futurs maîtres d'école n'ont pas reçu de formation pour enseigner l'éducation physique, par conséquent la population scolaire élémentaire n'a pas bénéficié de cet enseignement malgré la volonté et les investissements de la CÉCM⁴⁸. Quoique cette idée provienne de la littérature scientifique des années 1980-1990, elle a été réitérée il y a quelques années par Élise Detellier, qui analyse le travail de Cécile Grenier, première femme engagée par la CÉCM pour l'organisation d'un programme d'éducation physique et responsable de la formation des enseignants en éducation physique à la commission scolaire de 1937 à 1971⁴⁹.

Enfin, les travaux portant sur l'éducation physique et la formation des maîtres en éducation physique permettent de comprendre que le cours d'éducation physique augmente en importance durant la période 1930-1970. La CÉCM a des objectifs précis et investit dans le sport. Ces travaux laissent plusieurs questions sans réponses, si bien qu'un lecteur attentif ne sera pas en mesure de comprendre s'il existe ou non un réseau sportif bien établi et si tel est le cas comment il est organisé.

⁴⁷ *Ibid.* p. 330.

⁴⁸ Donald Guay, *L'éducation physique dans les écoles normales...*, *Op.cit.*, p. 79.

⁴⁹ Élise Detellier, *Op. Cit.* p. 89-104.

Finalement, notre bilan montre que le sport émerge au sein des classes bourgeoises dès le XIX^e siècle. C'est au XX^e siècle qu'il atteindra une échelle beaucoup plus vaste en raison de la promotion de la pratique du sport d'abord par l'Église et plus tard par le gouvernement. L'école joue d'ailleurs un rôle important dans la promotion de l'activité sportive. En effet, les historiens observent que le système scolaire connaît, durant la période 1930-1970, de nombreux changements, dont une montée en importance du cours d'éducation physique. Dans le but d'offrir des activités moralement acceptables et de promouvoir certaines valeurs, les collèges classiques et les écoles normales ont développé des programmes sportifs pour leurs élèves.

1.2 Problématique

À la lumière de cette recension historiographique, certains aspects méritent d'être explorés. Notre objectif principal est de mieux comprendre comment le sport comme activité parascolaire se développe au Québec, entre 1950 et 1970, plus particulièrement dans les écoles secondaires publiques. Quelques historiens (Élise Detellier, Christine Hudon et Michel Bellefleur) ont déjà souligné que le sport parascolaire émerge dans les écoles privées, qu'en est-il dans les écoles secondaires publiques ? Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux tentatives de structuration du sport parascolaire ; le sport parascolaire existe-t-il dans le réseau d'enseignement secondaire public, notamment à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, entre 1950 et 1970 ? Comment les autorités scolaires encouragent-elles le développement des activités sportives hors cursus ? Dans un deuxième temps, notre objectif est de comprendre le déploiement du programme sportif scolaire à la CÉCM ; existe-t-il un réseau de compétitions entre les écoles secondaires de la commission scolaire ? Quels en étaient les objectifs ?

Une étude sur l'organisation du sport parascolaire de 1950 alors que la CÉCM choisit d'accorder plus d'importance à l'enseignement de l'éducation physique dans ses écoles, jusqu'à 1970 avec la création de la Fédération du sport scolaire du Québec, permettrait de comprendre la genèse de cette présence marquée du sport dans les activités parascolaires aujourd'hui et dans le programme ministériel. En effet, si aujourd'hui le Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ) compte plus de 165 000 étudiants-athlètes notre étude permettra de mieux comprendre d'où provient cet engouement pour le sport parascolaire. Le sport parascolaire est aujourd'hui un prolongement de la formation éducative ; une simple recherche sur le site du ministère nous le confirme : « L'organisation d'activités parascolaires permet aux jeunes de développer leur sentiment d'appartenance et peut leur donner le goût de s'impliquer dans l'école et d'y rester le plus longtemps possible, soit jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Ces activités sont source de motivation et de fierté pour les élèves »⁵⁰. Nous visons ainsi à étudier les premières manifestations de l'organisation sportive dans les établissements d'enseignement de la CÉCM ainsi que l'évolution de ces organisations. Pour ce faire, les dirigeants scolaires, directeurs d'établissement, commissions scolaires et ministères seront les principaux acteurs étudiés en s'intéressant aux actions qu'ils ont posées afin de promouvoir et d'organiser le sport comme activité parascolaire.

Il est possible de soutenir que la période 1950-1970 est dynamique en matière d'organisation du sport parascolaire, quoiqu'entre 1950 et 1964, l'organisation du sport parascolaire n'en soit qu'à ces premiers pas dans la province québécoise. Les nombreuses tentatives d'organisation et les premières expériences de sport dans les écoles de la CÉCM provoquent des changements significatifs quant à la perception du rôle pédagogique du sport scolaire chez les autorités provinciales. Conséquemment,

⁵⁰ Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur, « Programme d'activités parascolaires, *jeunes actifs au secondaire* » [En ligne : 12 avril 2017] <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/soutien-financier/jeunes-actifs-au-secondaire/>

l'importance accordée à la compétition sportive scolaire est plus considérable entre 1964 et 1970. Cet intérêt explique l'essor de plusieurs politiques qui dictent les changements à effectuer dans les programmes pédagogiques au Québec.

1.3 Sources et cadre conceptuel

1.3.1 Les sources

Notre analyse s'appuie essentiellement sur une démarche qualitative. Nous souhaitons révéler les caractéristiques du sport parascolaire en nous appuyant sur deux types de sources : d'un côté les lois et politiques en matière d'éducation et de sport, de l'autre, les archives de la CÉCM. D'abord, la principale source nous renseignant sur l'émergence d'une organisation sportive scolaire sera les publications gouvernementales en matière d'organisation du sport dans le cadre scolaire. Les archives utilisées dans cette étude seront des publications datées essentiellement de 1964 à 1972. Ensuite, les archives de la CÉCM seront également mises à contribution pour comprendre la mise en place d'un réseau sportif dans le secteur d'enseignement public entre 1950 et 1970. Notons d'entrée de jeu que le nombre de sources portant sur la période 1950 à 1964 est assez restreint. À l'opposé, la période 1965 à 1970 est beaucoup plus riche en termes de quantité de sources et de publications.

a) Les publications gouvernementales

Au début des années 1960, Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse du gouvernement du Québec mandate un comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports. Les membres du comité d'étude déposent le Rapport Bélisle⁵¹, en 1964. Ce rapport

⁵¹ Gouvernement du Québec, *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, 2e éd., Québec, Gouvernement du Québec, 1964, 145 p.

contient une étude sur la situation du sport et des loisirs au Québec ainsi que des recommandations pour une éventuelle politique gouvernementale. René Bélisle et les membres du comité d'étude tentent d'apporter des solutions efficaces et durables à l'organisation des loisirs au Québec. Pour ce faire, ils consultent une vingtaine de mémoires, ils prennent connaissance d'une foule de documents d'enquête sur l'organisation des loisirs, de l'éducation physique et des sports, ils soumettent des questionnaires aux responsables des services gouvernementaux de loisirs des différentes provinces canadiennes et finalement, ils effectuent des inventaires auprès de certains organismes comme les commissions scolaires, les municipalités, les écoles normales, les écoles techniques ainsi que les organismes privés de loisirs. Ce rapport, première initiative provinciale afin de documenter la situation du sport dans la province, sera utilisé dans notre mémoire pour la compréhension des objectifs d'intégration du sport en milieu scolaire.

Le Rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement de la province de Québec*⁵², aussi appelé la Commission Parent, constitue notre deuxième source. Cette commission a pour objectif principal de faire l'état de la situation de l'éducation au Québec. Le rapport publié en 5 volumes au courant de la décennie 1960, suggère une importante réforme du système éducation au Québec. Il nous semble important de faire une lecture du rapport produit par la Commission royale d'enquête afin de dégager ce qui aurait été suggéré en matière de sport scolaire. Pour ce faire, la section intitulée *Les structures pédagogiques du système scolaire (suite)*⁵³ a été consultée. Ce troisième volume du rapport Parent comprend un chapitre sur l'éducation physique, les objectifs d'intégration du sport au programme scolaire, les éléments du programme, les structures du programme ainsi que les recommandations qui permettent de comprendre

⁵² Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II : Les structures pédagogiques du système scolaire (suite). B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, juin 1966.

⁵³ *Ibid.* p. 870-888.

les balises de l'implantation des activités parascolaires dans le système éducatif québécois.

Notre troisième source s'intitule *Les politiques du sport scolaire au Québec*⁵⁴. Cette publication du Ministère de l'Éducation de 1969 sur les politiques du sport scolaire, est sans contredit la source la plus considérable de notre mémoire. Le gouvernement du Québec souhaite, à la fin des années 1960, voir la pratique des activités sportives connaître une expansion significative. Ce document nous renseigne sur la mise en place d'un système opératoire inspiré de la France et des États-Unis, sur l'intégration du sport scolaire de type parascolaire dans le système d'éducation, sur les infrastructures et sur la gestion du sport scolaire. L'objectif du document est de clarifier les responsabilités du ministère de l'Éducation afin de favoriser les actions efficaces en ce qui a trait à l'organisation des activités dites sportives ou de plein air des étudiants des écoles du Québec. Cette publication gouvernementale est substantielle puisqu'elle nous permet de répondre à plusieurs aspects de notre problématique de recherche.

Pour appuyer nos recherches, nous avons également consulté la revue pédagogique *Hebdo-Éducation*. Cette dernière a été publiée par le Ministère de l'Éducation du Québec du 15 mai 1964 au 30 juin 1970. Les six volumes qui totalisent 47 numéros comprennent quelques articles sur le sport scolaire, sur l'organisation du sport, sur la formation des spécialistes en éducation physique et sur les activités sportives parascolaires. Les articles concernant le sport scolaire s'adressent plus précisément aux directeurs d'établissements scolaires, aux professeurs d'éducation physique ainsi qu'aux conseillers en loisir. Cette revue pédagogique nous permet de repérer les différents conseils émis par le Ministère de l'Éducation aux responsables du sport dans les écoles montréalaises.

⁵⁴ Gouvernement du Québec, *Les politiques du sport scolaire au Québec*, Ministère de l'Éducation, 1969, 76 pages.

Le rapport sur *La situation de l'éducation physique des sports et des loisirs*,⁵⁵ a été préparé par Gilles Houde, professeur en éducation physique à l'Université de Montréal et homme politique. Publié en 1970, le rapport nous permet de mieux comprendre le besoin imminent d'intervention de l'État dans le domaine du loisir et du sport au Québec. Il fait tout d'abord le point sur les ressources disponibles en matière de loisir au Québec, il présente ensuite quelques recommandations pour d'éventuelles politiques du gouvernement québécois. Ce rapport sur la situation de l'éducation physique, des sports et des loisirs s'avère un document important pour notre recherche puisqu'il révèle les différentes réflexions entourant l'organisation du sport en milieu scolaire. De plus, certains passages témoignent de l'importance du sport dans les écoles notamment pour favoriser l'accès à l'activité physique.

Toujours parmi les sources gouvernementales, nous avons eu recours au document *Bilan et perspective*⁵⁶ publié par la Fédération du sport scolaire en 1975. Ce document est très pertinent pour la compréhension de la période 1968 à 1970. La présentation des tâches, des objectifs et des principes directeurs de la fédération sont d'excellents révélateurs de l'évolution du sport parascolaire québécois. Ce document nous a également été utile pour comprendre l'émergence du réseau de compétitions inter-écoles québécois.

Finalement la dernière publication gouvernementale utilisée dans le cadre de ce mémoire est le Rapport de Paul E. Ohl⁵⁷. Il s'agit d'un mémoire présenté au gouvernement du Québec en 1968. Le rapport du comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec retrace l'ensemble des problèmes en matière d'éducation physique dans la province québécoise. En fait, le Rapport Ohl trace le

⁵⁵ Gilles Houde, *La situation de l'éducation physique des sports et des loisirs, 1960 à 1970*, Québec, Assemblée nationale, 1970, p. 1 à 225.

⁵⁶ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, 24 pages.

⁵⁷ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, 62 pages.

portrait de la situation de l'éducation physique et du sport scolaire dans les années suivant la publication du Rapport Parent. Ce document nous renseigne sur la place des activités sportives parascolaires dans le système d'éducation, on y retrouve d'ailleurs les inventaires de participation des élèves québécois aux compétitions scolaires.

Mentionnons que ces sources publiées visaient d'abord et avant tout les dirigeants scolaires, c'est-à-dire les commissions scolaires et les directeurs d'établissements scolaires, mais également, dans une plus large mesure, les professeurs d'éducation physique. Les textes politiques en matière de sport représentent donc des sources considérables pour mieux comprendre le besoin en matière d'organisation sportive dans les écoles. Elles nous permettent d'analyser les recommandations ainsi que les réflexions du ministère. Finalement, il nous semble important de comprendre la portée de ces travaux publiés dans les années 1960 afin de mesurer leur impact sur l'intervention de l'État dans les sports scolaires.

Ces documents permettent non seulement de comprendre la situation du sport au Québec dans la décennie 1950, mais également de dégager les principales réflexions des autorités gouvernementales au début des années 1960 qui favorisent l'éclosion des pratiques sportives ainsi que l'émergence d'un réseau sportif bien établi au sein des écoles publiques. En revanche, les publications gouvernementales comportent un certain biais, ces sources visent à encourager le développement de la pratique sportive dans les écoles québécoises, elles ne présentent à peu près pas les difficultés qu'on peut rencontrer, elles sont essentiellement positives. Toutefois, elles offrent un regard précieux sur les enjeux alors soulevés pour favoriser ce développement.

b) Les archives de la CÉCM

Les archives de la CÉCM consistent en divers documents produits essentiellement entre 1950 à 1970. Dans les archives de l'unité administrative nous trouvons plusieurs documents d'intérêts : quelques lettres de correspondance adressées au président de la

Commission des Écoles Catholiques permettront de comprendre, entre autres, les objectifs et les motifs de l'intégration du sport dans les écoles. Le Fonds du Service des études de la Commission des Écoles Catholique de Montréal conserve plusieurs résolutions adoptées par la CÉCM ; ces documents nous permettront de comprendre la place de l'activité sportive parascolaire dans ce que les autorités scolaires nommaient de manière générale le sport scolaire.

Les rapports annuels du service et du bureau de l'Éducation physique sont aussi disponibles dans les archives de l'administration, ils contiennent des documents qui évoquent la mise en place de quelques ligues sportives, ce qui nous permettra d'analyser l'émergence du réseau sportif. Les résultats de championnat sont aussi disponibles dans les archives de la CÉCM, ces sources confirmeront que des compétitions interscolaires avaient lieu, mais ces sources seront également mises à contribution afin de répondre à notre problématique sur l'organisation d'un réseau sportif. D'autres documents sont aussi pertinents dans le cadre de notre recherche tels que les programmations scolaires, les publications du bureau du perfectionnement de l'enseignement de l'éducation physique, les projets de réorganisation, les procès-verbaux du conseil pédagogique ainsi que ceux des commissaires. Finalement les volumes de la revue pédagogique *L'École Canadienne* nous informent davantage sur la période 1950 à 1955.

Là CÉCM était la plus grande commission scolaire du Québec durant notre période d'étude et elle a participé à la démocratisation de plusieurs nouvelles idées dans l'éducation, dont l'émergence du sport parascolaire. L'analyse de ces divers documents permet de comprendre l'importance croissante de la pratique sportive dans les écoles au courant de la décennie 1950.

1.3.2 Cadre conceptuel

Notre analyse étant complexe, quelques concepts centraux doivent être délimités préalablement. Le sport notamment doit être défini avant d'entreprendre notre recherche. Nous avons mentionné précédemment que la définition du terme « sport » ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs. Par conséquent, il importe d'apporter certaines précisions sur notre principal objet d'étude. Le mot « sport » dans le cadre de cette recherche sera utilisé selon la définition que lui accorde le Larousse : « Activité physique visant à améliorer sa condition physique, ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, donnant généralement lieu à compétition, pratiqué en observant certaines règles précises »⁵⁸, c'est-à-dire que nous adhérons à la définition inclusive du mot sport qui considère les activités physiques autant récréatives que compétitives. Comme Jocelyn East le mentionne, une adhésion à la définition inclusive du sport permet de s'intéresser au sport à caractère plus récréatif⁵⁹. Bien que notre principal intérêt soit l'étude de l'émergence d'un réseau sportif compétitif, les premières formes de sports scolaires sont inscrites dans un cadre récréatif avant de devenir des activités compétitives.

De plus, les mots « sport » et « loisir » sont souvent utilisés de manière complémentaire dans la littérature scientifique. Le sport est souvent considéré comme une sous-catégorie du loisir. Nous observons aujourd'hui une distinction entre les deux termes : le gouvernement du Québec a d'ailleurs, pendant plusieurs années, nommé son ministère, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce qui sous-entend une distinction entre les deux termes. Le loisir est un ensemble d'occupations auxquelles un individu peut s'adonner, pour se divertir après s'être libéré de toutes ses

⁵⁸ *Dictionnaire Larousse* en ligne, « Sport », [23 mars 2017] : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sport/74327?q=sport#73493>

⁵⁹ Jocelyn East, *Les dynamismes organisationnels de l'institutionnalisation des sports au Québec (1900-1967)*, Québec, Thèse de doctorat présentée au département d'histoire de l'Université Laval, 2002, p. 50-58.

obligations⁶⁰. Si les études plus récentes considèrent le sport comme une activité de loisir dont la dominante est l'effort physique pratiqué de façon compétitive ou récréative⁶¹, des études plus anciennes utilisent le mot loisir pour définir le sport. Nous considérerons donc, dans le cadre de cette recherche, le sport et le loisir de manière complémentaire. En d'autres mots comme Francis Gilbert, nous considérons le loisir et le sport comme du « loisir sportif »⁶².

Une dernière balise nous semble importante à délimiter. Les différentes sources consultées utilisent un vocabulaire très varié pour évoquer le sport au sein des écoles: activités dirigées hors programme, activités interscolaires, éducation sportive, sports collectifs de compétition, éducation physique, sport scolaire, loisir scolaire et sport parascolaire. Pour notre part, nous utiliserons dans ce mémoire l'expression sport scolaire et sport parascolaire comme des synonymes. L'utilisation du terme sport scolaire ou parascolaire nous permet de distinguer le sport parascolaire des autres activités sportives offertes par les écoles au courant de la période 1950-1970 tel que le cours d'éducation physique. On considère le sport parascolaire comme des activités sportives offertes en dehors des heures de cours qui se déroulent dans l'enceinte de l'école sous la supervision d'un adulte, professeur d'éducation physique ou entraîneur sportif spécialisé. Ces activités sont orientées vers le développement des habiletés physiques, cognitives et sociales. Il s'agit d'activités qui contribuent à consolider les aspirations scolaires et le projet de formation des étudiants.

Considérant les balises de notre recherche posées, le prochain chapitre s'attarde aux premières formes de sports parascolaires ainsi qu'aux premières interventions politiques du gouvernement du Québec en matière de sport scolaire. De manière plus

⁶⁰ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p. 7-8.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Francis Gilbert, *Op. Cit.*, p.40.

précise, il est question de l'organisation et du développement du sport parascolaire entre 1950 et 1970.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES TENTATIVES DE STRUCTURATION DU SPORT PARASCOLAIRE, 1950-1970

Ce chapitre porte sur les premières tentatives d'instaurer des structures afin de développer ou de prendre en charge le sport parascolaire à la Commission scolaire des Écoles Catholiques de Montréal (CÉCM). Nous souhaitons faire état de la nature des cours d'éducation physique et de la place du sport parascolaire entre 1950 et 1964, notamment en analysant les conséquences de la création du Service de l'Éducation physique par la CÉCM. Nous tenterons de confirmer l'existence du sport parascolaire au travers les balbutiements d'une planification globale en faveur de l'activité sportive dans les écoles de la CÉCM. Ensuite, il importe de comprendre comment le nouvel intérêt du gouvernement encourage le développement des activités sportives hors cursus de 1964 à 1970. Nous tenterons aussi de déterminer quelles ont été les premières interventions du nouveau ministère de l'Éducation dans ce secteur.

2.1 Les premiers pas du sport parascolaire (1950-1964)

2.1.1 La création du Service de l'Éducation physique

À la CÉCM, l'enseignement de la culture physique remonte à 1910. Jusqu'en 1937¹, les enseignants avaient entière autonomie quant au contenu de ces cours². L'autonomie

¹ Cette année-là, la CÉCM transforme le cours de culture physique pour l'adapter à la formation des soldats. Notons ici que cette politique s'explique par les différentes tensions associées à la montée en force des conflits internationaux qui se solderont par la Deuxième Guerre mondiale. Les instructeurs devaient consacrer le temps alloué à la culture physique à des entraînements de type militaire. Marcel Séguin, « Le Bureau de l'Éducation physique », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal*, mars 1960, vol. 35, no. 7, p. 462.

² *Ibid.*

des enseignants et la non-obligation d'enseigner la culture physique entraînent une négligence considérable de l'enseignement du sport dans le réseau d'enseignement public durant la première moitié du XX^e siècle³. Afin de remédier à cette situation, la CÉCM décide en 1950 de systématiser les leçons de sport dans ses écoles en mettant en place le Service de l'Éducation physique. L'organisation du sport dans le cadre scolaire sera dorénavant prise en charge par le Service de l'Éducation physique et René Bélisle sera son premier directeur⁴.

La création d'un tel service, le 23 mai 1950, marque une date importante en ce qui concerne le sport scolaire à la CÉCM et permet au sport parascolaire de prendre son envol de manière plus organisée. En fait, le Service de l'Éducation physique a plusieurs mandats et tâches : il alloue des budgets aux écoles pour l'achat de matériel et d'équipement de gymnase⁵ ; il doit également proposer un nouvel encadrement pour le sport dans les établissements scolaires avec l'instauration d'un nouveau programme pédagogique⁶. Mais, la principale innovation du Service de l'Éducation physique est l'organisation des jeux et des sports dans les écoles. Notre intérêt porte particulièrement sur cette nouveauté qu'on peut considérer comme l'embryon du sport parascolaire. Bref, la mise en place du Service de l'Éducation physique en 1950 marque une étape cruciale dans l'établissement des activités sportives dans les écoles.

Il convient de saisir la nuance qui distingue l'éducation physique de la culture physique. Avant 1950, c'est sous le vocable de culture physique qu'on inscrivait l'enseignement de l'activité physique dans les écoles. Elle se limitait à l'enseignement des techniques de gymnastique à raison de quelques minutes par semaine⁷. La CÉCM reconnaissait

³ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II (suite) : Les structures pédagogiques du système scolaire. B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1966, p. 197.

⁴ CÉCM, Fonds du service des études, *Résolutions*, 23 mai 1950.

⁵ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de René Bélisle à Eugène Doucet, 16 juin 1952.

⁶ *Ibid.*

⁷ Marcel Séguin, *Op. Cit.*, p. 462-463.

depuis longtemps l'importance de la gymnastique entre autres pour la fortification du corps de ses jeunes élèves, mais la gymnastique comme enseignement du sport à l'école ne suffisait pas pour deux raisons : elle n'était pas pratiquée assez intensément pour donner des résultats tangibles et elle était, de par sa nature, fastidieuse, c'est-à-dire très répétitive et ennuyeuse pour les jeunes élèves⁸.

Le nouveau Service de l'Éducation physique ne supprime pas la gymnastique ; le programme scolaire de la CÉCM prévoit et exige qu'une heure par semaine (2 fois 30 minutes) soit allouée à cet enseignement dans les écoles. La culture physique reste encore une assise importante de l'éducation physique⁹ : la gymnastique, « cet art ancien, a été réfléchi et chacun des mouvements enseignés a été déterminé en fonction d'une nécessité et en vue d'un rendement précis »¹⁰. Par contre, Trefflé Boulanger, directeur général du service des études à la CÉCM affirme que deux demi-heures de gymnastique par semaine ne suffisent pas pour le développement complet de l'élève¹¹. Lui et René Bélisle, directeur du Service de l'Éducation physique, confirment que l'éducation physique doit être une fusion entre la gymnastique et le jeu, les deux volets étant nécessaires à l'équilibre de l'individu¹². Les éducateurs entendent par jeux les parties de hockey, de balle molle ou de volleyball organisées dans le cadre des activités scolaires. Rapidement, les dirigeants scolaires observent que le jeu d'équipe est intéressant non seulement pour la fortification du corps, mais également pour la formation morale des futurs citoyens. L'enfant qui fait partie d'une équipe sportive peut acquérir des qualités qui favoriseront son équilibre¹³. De plus, la gymnastique combinée au jeu favorise, selon les spécialistes de l'époque, l'apprentissage des réflexes, développe l'esprit d'obéissance, favorise l'esprit d'initiative, la coopération,

⁸ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Trefflé Boulanger à Eugène Doucet, 23 mai 1950.

⁹ René Bélisle, « L'éducation physique, facteur d'équilibre (suite) », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques*, n° 9, mai 1953, p. 627-630.

¹⁰ *Ibid.* p. 627.

¹¹ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de François Cloutier à Eugène Doucet, 3 avril 1950.

¹² René Bélisle, *Loc. Cit.* p.629.

¹³ *Ibid.* p. 545-546.

l'esprit de corps et donne confiance en soi. En fait, l'organisation des jeux et des sports est devenue une science¹⁴ puisque plusieurs bienfaits y sont associés¹⁵. Il s'agit donc d'un ajout pertinent dans le programme scolaire afin d'amener l'enfant à être plus sociable, à mieux comprendre ses droits et ses devoirs envers autrui¹⁶, sans toutefois chercher à en faire une vedette du sport professionnel¹⁷. Effectivement, le sport et le jeu d'équipe permettent d'acquérir plusieurs compétences sociales tandis que la culture physique (l'enseignement de la gymnastique) permet uniquement le développement optimum de l'organisme¹⁸.

Le passage de la culture physique à l'enseignement de l'éducation physique aura plusieurs impacts dans l'organisation du sport en milieu scolaire. La CÉCM est sans contredit avant-gardiste en matière de sport dans ses écoles et obtient d'ailleurs les éloges du Département de l'Instruction publique pour ses initiatives. L'instauration du jeu organisé, berceau du sport parascolaire, dans le programme pédagogique, représente un moment marquant dans l'émergence du sport parascolaire. Le Département de l'Instruction public ajoute que la CÉCM donne ainsi l'exemple aux autres villes de la province et déplore le fait que plusieurs écoles québécoises considèrent le sport comme une matière facultative¹⁹.

¹⁴ Dans la décennie 1950, les objectifs reliés aux sports dans le milieu scolaire sont associés à ce que Donald Guay qualifiait de tendance humaniste, c'est-à-dire, la formation de l'homme complet. Les pédagogues qui définissent l'humanisme au Québec acceptent tous que l'éducation physique fasse partie de l'éducation intégrale. Tranquillement cette tendance sera remplacée par celle du scientisme. Les objectifs de l'éducation physique misent avec cette nouvelle tendance sur la valeur biologique de cet enseignement. La pratique sportive a des impacts sur la qualité organique, qualité musculaire, qualité psychomotrice, expression corporelle, expérimentation motrice et habileté sportive. Donald Guay, *L'histoire de l'éducation physique au Québec conceptions et événements (1830-1980)*, Chicoutimi, G. Morin, 1981, p. 48-52.

¹⁵ CÉCM, Fonds du service des études, Trefflé Boulanger, *Projet de réorganisation du Service de l'Éducation physique*, 23 mai 1950.

¹⁶ René Bélisle, « L'éducation physique, facteur d'équilibre », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques*, no. 8, avril 1953, p. 546.

¹⁷ Marcel Séguin, *Op. Cit.*, p.463-464.

¹⁸ René Bélisle, « L'éducation physique, facteur d'équilibre (suite) », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques*, no. 9, mai 1953, p. 62.

¹⁹ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de François Cloutier à Eugène Doucet, 3 avril 1950.

2.1.2 Les premières formes d'activités parascolaires

C'est au courant de la période 1950 à 1964 que la CÉCM annonce l'organisation du sport parascolaire. Le jeu organisé, nouveau volet de l'éducation physique, prend notamment forme durant la récréation. Cette dernière devient à cette époque une continuation du cours d'éducation physique. Elle s'organise sous forme de jeu sportif qui permet d'occuper le temps de loisir des jeunes élèves²⁰. La juxtaposition de la gymnastique et des jeux sportifs par la CÉCM vise à développer, tel que mentionné précédemment, les compétences sociales et le développement optimum de l'organisme de ses élèves²¹. Une autre préoccupation importante associée aux sports dans les écoles s'ajoute : il faut enseigner aux élèves comment occuper de manière respectable leurs temps libres. François Cloutier inspecteur d'école au Département de l'Instruction publique ajoute d'ailleurs que « les jeux organisés contribuent grandement à diminuer la délinquance juvénile, car *« le diable trouve toujours du travail aux mains inoccupées »*²².

Afin de répondre à ces objectifs, le Service de l'Éducation physique propose trois types d'activités. La première activité est celle des jeux collectifs. Les professeurs proposent lors des récréations des jeux tels que le ballon-chasseur, le drapeau ou la balle brûlée. Ensuite, la deuxième forme de récréation organisée est celle où l'on met en place des jeux compétitifs comme le mississippi²³, le deck tennis²⁴ et le tennis sur table.

²⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *L'éducation physique et la récréation : La cité des jeunes*, septembre 1961.

²¹ René Bélisle, Loc. cit., p. 62.

²² CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de François Cloutier à Eugène Doucet, 3 avril 1950.

²³ Le mississippi est un jeu d'aptitude où deux équipes s'affrontent. Ce jeu nécessite une longue table de bois et des rondelles. Chaque joueur possède huit rondelles au début du jeu. Les joueurs tentent en faisant glisser leur rondelle sur la table de se départir de toutes les rondelles en leur possession. Les joueurs passent du rôle de placeur à lanceur d'une manche à l'autre.

²⁴ Le deck tennis aussi appelé l'anno-tennis, est un sport qui ressemble au tennis, mais se joue sur un terrain beaucoup plus étroit. Les joueurs divisés en deux équipes doivent s'échanger un anneau de caoutchouc au-dessus d'un filet. Les points sont cumulés lorsque l'anneau touche le sol du côté de l'adversaire.

Enfin, la dernière forme que prend la récréation organisée est celle du sport plus réglementé, c'est ici que les jeunes pratiquent des sports tels que le soccer, le hockey intérieur ou le volleyball pour ne nommer que ceux-ci²⁵.

Puisque notre intérêt porte sur la genèse du sport parascolaire à la CÉCM, nous nous intéressons donc à la troisième forme de récréation organisée, celle de la récréation sportive. Celle-ci assure non seulement la diversification des sports pratiqués, mais également la participation de tous dans des activités sportives plus complexes. Les spécialistes de l'époque souhaitent que les jeunes participent activement aux sports scolaires et laissent tomber le rôle de simples spectateurs²⁶. Si seule la gymnastique était pratiquée à l'école avant 1950, une longue liste de sports s'ajoute au courant de la décennie. Le hockey, le volleyball, le basketball, l'athlétisme, la natation, le tennis et la course à bicyclette font dorénavant partie des sports pratiqués dans quelques écoles montréalaises²⁷.

La récréation sportive mise en place en 1950 se révèle rapidement une réussite. Par conséquent, les autorités scolaires ne souhaitent pas seulement inciter les jeunes à jouer durant la récréation. Au fil des années, le sport récréatif jouit d'une popularité croissante²⁸. Pour optimiser les apprentissages lors des pratiques sportives, il faut regrouper les élèves selon leur capacité physique et il faut institutionnaliser les concours et les tournois sportifs²⁹. Les autorités scolaires affirment que le passage d'une activité récréative à une activité compétitive s'inscrit dans l'objectif pédagogique de la formation complète de l'élève. L'aspect compétitif du sport favorise le développement social des jeunes. Le sport compétitif développe la coopération, le fair-

²⁵ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1959-1960*, 10 novembre 1960, Montréal, 15 pages.

²⁶ CÉCM, Fonds du service des études, *L'éducation physique et la récréation : La cité des jeunes*, septembre 1961.

²⁷ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1957-1958*, 5 septembre 1958.

²⁸ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1955-1956*, septembre 1956.

²⁹ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Trefflé Boulanger à Eugène Doucet, 23 mai 1950.

play et l'esprit d'équipe. La création de tournois et de ligues exige une organisation complexe. C'est ce que la CÉCM et le Département de l'Instruction publique mettent en place en recommandant l'organisation de ligues sportives interclasses et des tournois inter-écoles³⁰. Cette organisation sera prise en charge par le Service de l'Éducation physique. En fait, dès 1950, le programme du primaire supérieur³¹ prévoit une place pour ce genre d'activité. En effet, le programme sportif pédagogique recommande qu'une heure par semaine (2 fois 30 minutes) soit allouée à la gymnastique, que 30 minutes soient allouées à l'enseignement de la technique des jeux et des sports, que l'on organise des ligues entre classes à chaque école et que le Service de l'Éducation physique soit responsable de l'organisation de ligues entre écoles³². De toute évidence, la décennie 1950 sera charnière pour l'émergence du sport parascolaire, pour la première fois, les programmes scolaires recommandent l'organisation de tournois sportifs à des fins pédagogiques.

Notons que le programme d'éducation physique est identique chez les garçons et chez les filles. Cependant, il existe une différence notable en ce qui concerne les ligues inter-écoles. Le Service de l'Éducation physique inscrit dans son programme qu'il ne prévoit pas de concours ou de tournois interscolaires chez les filles pour des considérations physiques. La fillette ou l'adolescente ne peuvent, selon les spécialistes des années 1950, soutenir un effort aussi ardu sans s'exposer à d'ennuyeuses conséquences³³. Plusieurs études se sont attardées à l'éducation sportive des filles dans les années 1950³⁴, mais il importe tout de même de rappeler qu'à défaut d'avoir droit à l'organisation de ligues inter-écoles, Cécile Grenier, pionnière de l'éducation

³⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1955-1956*, septembre 1956.

³¹ C'est en 1955 que le Département de l'Instruction publique demande que le cours complémentaire et le cours primaire supérieur soient désignés dorénavant sous le nom de cours secondaire. Robert Gagnon, *Op. Cit.*, p. 207.

³² CÉCM, Fonds du service des études, *Projet de réorganisation du Service de l'Éducation physique*, 23 mai 1950.

³³ *Ibid.*

³⁴ Voir entre autres l'étude d'Élise Detellier, *Mise au jeu, Les sports féminins à Montréal, 1919-1965*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 2015, 350 pages.

physique chez les filles au Québec³⁵, met en place un programme extra-scolaire qui prévoit des activités de gymnastique, de natation, de tennis et de tennis sur table pour filles³⁶. Elle informe René Bélisle en 1954 qu'« environ 500 élèves bénéficient d'un programme facultatif d'éducation physique organisé, sous une forme quelconque en dehors des heures scolaires ».³⁷ En vérité, l'initiative de Cécile Grenier, c'est-à-dire organiser des activités extra-scolaires, serait peut-être la première forme de véritable compétition parascolaire à la CÉCM. Jusqu'en 1955, aucune source ne semble indiquer que les tournois inter-écoles ont bel et bien eu lieu à la CÉCM chez les garçons. Les compétitions parascolaires organisées par Cécile Grenier pourraient bien être les premières compétitions organisées dans des perspectives pédagogiques dans le secteur d'enseignement public. Si l'on retient cette hypothèse, il est tout de même important de mentionner que l'enseignement du sport chez les filles demeure inadéquat tout au long de notre période d'étude³⁸. Le sport parascolaire s'impose davantage chez la clientèle masculine entre 1955 et 1970.

2.1.3 La progression du sport parascolaire.

En dépit des recommandations du Service de l'Éducation physique, René Bélisle et son successeur André Michaud doivent renouveler année après année les recommandations quant à l'organisation de tournois inter-écoles. Les rapports annuels du Service entre 1950 et 1957 déplorent le manque d'initiative des éducateurs physiques en ce sens. Plusieurs titulaires ont d'ailleurs refusé d'enseigner les sports, jugeant qu'ils n'avaient pas les compétences requises³⁹. Le rapport de l'année 1957-1958 contient les

³⁵ *Ibid.* p.89-90.

³⁶ CÉCM, Fonds du service des études, *Organisation de l'éducation physique aux écoles supérieures de filles*, 10 septembre 1954.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Élise Detellier, *Op. Cit.*, p. 92-99.

³⁹ Yvan Leduc, André Girard, « Le statut professionnel des éducateurs physiques à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de 1938 à 1965 », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 19, n°. 2, 1993, p. 331.

premières statistiques pour les rencontres sportives inter-écoles⁴⁰. En 1957-1958, les parties de volley-ball sont populaires avec 161 parties inter-écoles pour l'année scolaire. Un autre sport connaît une popularité notable au courant de la même année, le basketball avec 249 parties disputées entre les élèves de différentes écoles⁴¹. On y lit qu'en plus des compétitions inter-écoles, le Service de l'Éducation physique organise plusieurs activités de type parascolaire, des festivals sportifs, des cours de natation et il s'occupe également de la construction de patinoires à proximité des écoles.

Si, en 1950, il ne s'agissait que d'une recommandation et d'un nouveau mandat pour le Service de l'Éducation physique, 10 ans plus tard il est possible de confirmer que le sport de type parascolaire s'insère progressivement dans le quotidien de quelques écoles de la CÉCM. En 1960, ce sont 237 428 patineurs et 3641 parties de hockey qui prennent place dans les arénas, durant les heures réservées aux élèves de la CÉCM⁴². Rapidement, des dirigeants scolaires confirment que les grands tournois de jeux sportifs inter-écoles apportent plusieurs bénéfices. Ces expériences démontrent que le sport parascolaire permet aux élèves de développer plusieurs habiletés, dont l'adresse, l'intelligence, la ruse et la force. Les affrontements entre écoles permettent aux jeunes de lutter à chance égale contre des jeunes de la région⁴³. Bref, le sport parascolaire permet d'obtenir, outre les avantages psychologiques préalablement mentionnés dans les objectifs de l'éducation physique, « la soumission libre aux règles du jeu, l'obéissance de l'autorité et un combat loyal pour la victoire dans la joie »⁴⁴. Ces premières formes de sports parascolaires ne sont toutefois que l'ébauche d'un éventuel réseau sportif québécois.

⁴⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1957-1958*, 5 septembre 1958.

⁴¹ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1957-1958*, 5 septembre 1958.

⁴² CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1959-1960*, 10 novembre 1960, 15 pages.

⁴³ CÉCM, Fonds du service des études, *Réorganisation de l'éducation physique dans les écoles secondaires filles et garçons*, 10 octobre 1961.

⁴⁴ *Ibid.*

On sait que l'enseignement du sport à l'école est une nécessité, les autorités scolaires s'entendent toutes sur ce fait au début des années 1960⁴⁵. Cependant, l'éducation physique est fortement négligée à l'échelle québécoise. Pour l'année scolaire 1960-1961, l'éducation physique est complètement oubliée dans le programme secondaire émis par le Département de l'Instruction publique⁴⁶. Bref, même si la CÉCM tente par plusieurs moyens de populariser le sport parascolaire, jusqu'en 1964, il n'existe aucune recommandation officielle pour cette activité hors cursus. Quelques chiffres expliquent cet état de fait : plus de 85 % des écoles n'ont pas de gymnase ou de piscine pour y pratiquer des activités sportives ; environ 90 % des instituteurs québécois n'enseignent pas le sport dans les écoles dues à leur faible formation dans cette matière. Finalement, il n'existe aucun organisme gouvernemental responsable de l'éducation physique et des sports scolaires. Ceci permet de conclure que l'éducation physique et les sports n'ont jamais été enseignés de façon sérieuse, systématique et constante dans les écoles du Québec⁴⁷. Les années 1960 marquent le début d'une transformation dans le domaine des sports et des loisirs grâce à l'intérêt plus marqué de la part des gouvernements canadien et québécois⁴⁸.

2.2 Le nouveau ministère s'empare du ballon (1964-1970)

Manifestement au Québec, malgré de belles déclarations de principe, la situation n'est pas rose en matière de sport scolaire. C'est pourtant dans le milieu scolaire, endroit fréquenté quotidiennement par les jeunes élèves, que ces derniers devraient s'initier aux techniques sportives⁴⁹. Au tournant des années 1960, le gouvernement du Québec

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ CÉCM, Fonds du service des études, *L'éducation physique et la récréation : La cité des jeunes*, septembre 1961.

⁴⁷ Donald Guay, *L'histoire de l'éducation physique au Québec conceptions et évènements (1830-1980)*, Chicoutimi, G. Morin, 1981, p. 116-117.

⁴⁸ Francis Gilbert, *L'égalité : plus qu'un match nul : les rapports sociaux de sexe dans l'évolution des politiques du gouvernement du Québec de 1979 à 2013*, Mémoire MA (Histoire), UQAM, 2015, p. 53.

⁴⁹ *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, mars 1964. 1er édition, février 1964, 2e édition, mai 1965. p. 54.

ne possède aucune politique en matière de sport et de loisir⁵⁰. Cela implique que seulement 10 % des commissions scolaires ont un semblant d'organisation en matière de sport dans leurs établissements scolaires. La situation de l'éducation physique et des sports scolaires au Québec est un véritable fouillis⁵¹, notamment sur le plan organisationnel. C'est à partir des années 1960 que les spécialistes du sport au Québec réclament de manière plus insistante un programme pour le sport scolaire. Un des principaux acteurs est le père de la Sablonnière⁵². Ce dernier blâme les commissions scolaires du Québec pour avoir fortement négligé l'enseignement du sport dans les écoles et demande au gouvernement de former une commission provinciale dont les buts seraient de tracer les grandes lignes d'un programme sportif⁵³. Ces actions entreprises par les spécialistes du sport au Québec, jumelé aux premières interventions des gouvernements canadien et québécois, marqueront une étape importante dans l'organisation du sport parascolaire au Québec. En effet, c'est également à cette époque que les gouvernements développent des politiques dans le domaine des sports⁵⁴. Ils souhaitent entre autres intégrer le développement sportif à leurs responsabilités. Il s'avère donc pertinent d'analyser les conséquences de ce nouvel intérêt des gouvernements afin de cerner les recommandations qui ont favorisé l'organisation du sport parascolaire au Québec.

⁵⁰ *Ibid.* p. 14.

⁵¹ *Ibid.* p. 115.

⁵² Marcel de la Sablonnière, directeur du Centre de loisirs de l'Immaculée-Conception à Montréal, consacre toute sa vie à faire bénéficier les jeunes des bienfaits du sport et des loisirs. Personnage important dans le monde sportif québécois, de nombreuses organisations nationales font d'ailleurs appel à ses compétences. « Marcel de La Sablonnière », *L'Encyclopédie Canadienne*, Toronto, Historica Canada, [En ligne] <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/marcel-sablonniere/>

⁵³ Donald Guay, *Op. Cit.*, p.112.

⁵⁴ Michel Bellefleur, *L'évolution du loisir au Québec*, Québec Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 263.

2.2.1 La Révolution tranquille et la révolution du sport scolaire

Les années 1960 amorcent un important virage pour l'organisation du sport dans le contexte scolaire au Québec. Cette tendance s'inscrit dans une période où l'importance accordée à l'éducation physique devient presque universelle. Ailleurs dans le monde, particulièrement en Europe et aux États-Unis, l'éducation physique gagne la même reconnaissance, de la part des autorités scolaires, que toutes les autres matières scolaires⁵⁵. Le nombre d'heures accordées aux sports varie entre deux et quatre heures par semaine⁵⁶, ce qui est beaucoup plus significatif que les recommandations du Département de l'Instruction publique au Québec. Les écoles américaines accordent une importance notable au sport parascolaire. En effet, la montée en popularité des Jeux olympiques et le symbole de la suprématie internationale selon le critère de la performance encouragent les Américains à organiser le sport dans les écoles⁵⁷. Les meilleurs étudiants sportifs du réseau interscolaire américain atteignent un niveau de performance assez étonnant. Par exemple dans les années 1960, le record interscolaire de saut en hauteur est de 216,53 centimètres tandis que le record olympique est de 224,15 centimètres. Le record interscolaire de niveau secondaire du lancer du disque est de 60,91 mètres et le record olympique est de 64,78 mètres⁵⁸. Cela démontre l'orientation axée vers l'idéal-performance des États-Unis⁵⁹. Ces derniers misent sur l'idée « que l'engagement national d'un pays dans la poursuite d'objectif associé à l'affirmation du prestige national force les dirigeants sportifs à vouloir systématiser le dépistage scolaire »⁶⁰. Bref, sur la scène internationale, le sport parascolaire gagne en importance.

⁵⁵ *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, mars 1964. 1er édition, février 1964, 2e édition, mai 1965. p. 112-113.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p. 6-8.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.* p. 8.

⁶⁰ *Ibid.* p. 12.

La situation est tout autre au Canada. S'il existe un réseau de sport interscolaire considérable aux États-Unis, le Canada n'en est à la même époque qu'à ses premiers pas en matière d'organisation sportive. L'intérêt d'élaborer un programme de subvention pour le sport provient initialement du gouvernement fédéral. Bien qu'il existe une foule d'institutions⁶¹ qui s'occupent des sports et des loisirs, les résultats des athlètes canadiens sur la scène internationale sont pitoyables⁶². Le gouvernement fédéral met alors en place en 1961, un premier projet de loi en matière de sport, le Bill C-131⁶³. Cette loi prévoit des subventions pour favoriser la santé et la pratique du sport amateur. Elle prévoit plus précisément la distribution de subventions aux agences sportives, mais également aux provinces afin de les aider à développer le sport dans leur province⁶⁴. Cette première politique en matière de sport est considérée comme le point de départ de l'intervention politique dans l'organisation du sport au Canada. Donc, le contexte sociopolitique des années 1960 est favorable à l'institutionnalisation graduelle des sports.

Dans ce contexte où à l'international le sport a fait son chemin et fait dorénavant partie intégrante des programmes scolaires, que le sport parascolaire notamment aux États-Unis a un énorme potentiel, et finalement, que le gouvernement fédéral s'immisce par des politiques dans le monde sportif canadien, le Québec n'a d'autres choix que de reconnaître ses besoins en matière d'organisation sportive. Les spécialistes du sport des années 1960 affirment que le Québec ne peut demeurer plus longtemps indifférent et

⁶¹ Plusieurs ministères, organismes privés, fédérations sportives s'occupent de l'organisation du sport aux échelons fédéral, provincial et municipal. Le bilan des services offerts par le Canada en matière de sport est assez impressionnant, mais aucun organisme fédéral ne prévoit une aide systématique pour le sport dans son ensemble. *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, mars 1964. 1er édition, février 1964, 2e édition, mai 1965. p. 1-6.

⁶² Jean Harvey et Hart Cantelon, *Sport et Pouvoir les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p. 97.

⁶³ *Ibid.* p.98-99.

⁶⁴ *Ibid.*

encourager une politique de laisser-faire⁶⁵. Le fouillis administratif s'explique par le fait que les budgets gouvernementaux sont distribués de manière aléatoire. En 1962 plus de 1,3 millions de dollars sont réservés pour des subventions d'organismes qui régissent le sport dans la province⁶⁶. Le ministère du Tourisme, le ministère de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Affaires municipales et le ministère de la Jeunesse ont tous des responsabilités en matière de développement du sport et des loisirs⁶⁷.

Le gouvernement du Québec doit revoir l'organisation et revaloriser le secteur du sport et des loisirs. Il souhaite élaborer de manière progressive des politiques pour régir les pratiques sportives⁶⁸. Un premier document officiel, le *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*⁶⁹ aussi appelé le Rapport Bélisle, aura un impact notable sur l'action de l'État en matière de sport. Examinons attentivement les portions du rapport qui abordent la question du sport dans le milieu scolaire.

Les premières recommandations du comité d'étude présidé par René Bélisle confirment que le sport doit être géré par le gouvernement du Québec de manière unifiée⁷⁰. Pour ce faire l'État doit prévoir un réseau d'institutions qui permettra une meilleure gestion du sport. Les membres du comité d'étude soutiennent que la gestion du sport par un seul ministère serait davantage profitable. C'est pourquoi le Rapport Bélisle recommande au gouvernement une centralisation des décisions⁷¹. Il est également recommandé de prévoir différents paliers d'opération, soit des paliers local,

⁶⁵ *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, mars 1964. 1er édition, février 1964, 2e édition, mai 1965. p. 67.

⁶⁶ *Ibid.* p. 20.

⁶⁷ *Ibid.* p. 14-20.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, mars 1964. 1er édition, février 1964, 2e édition, mai 1965, 145 p.

⁷⁰ *Ibid.* p. 67-69.

⁷¹ *Ibid.* p. 71-77.

régional et provincial qui permettraient d'assurer le bon fonctionnement, de coordonner et de diriger les efforts ainsi que de planifier les futures politiques en matière de sport⁷².

Ainsi, la gestion du sport à l'échelle locale est principalement prise en charge par les commissions scolaires. Ces organismes sont chargés de l'éducation et du loisir des jeunes élèves. Puisqu'à cette époque l'éducation physique fait déjà partie du programme dans les écoles secondaires, bien que très peu respecté, les commissions scolaires devront mieux contrôler cette obligation du programme. Les membres du comité d'étude recommandent que les commissions scolaires en fassent davantage. Ceci s'inscrit dans les nouvelles approches éducatives du début des années 1960. En effet, les pédagogues encouragent une nouvelle méthode pédagogique, celle de l'école active où l'élève doit être un acteur et non seulement un spectateur⁷³. Pour atteindre cet objectif de participation de tous, le Rapport Bélisle recommande l'institutionnalisation progressive des activités parascolaires dans les écoles publiques de la province. Les commissions scolaires peuvent et doivent prévoir un programme de loisir en dehors du cadre régulier de l'enseignement⁷⁴. Les commissions scolaires devraient par conséquent, encourager les élèves à participer à des activités sportives dirigées par les titulaires d'éducation physique en dehors des heures de classe⁷⁵. Pour une première fois, un comité d'étude provincial recommande l'organisation d'activités sportives parascolaires. Cela annonce un changement sans précédent pour le développement du sport parascolaire au Québec.

Les recommandations concernant le palier régional impliquent principalement tout ce qui a trait aux investissements coûteux, tels que la construction de complexes sportifs,

⁷² *Ibid.* P. 67-69.

⁷³ Robert Gagnon, *Histoire de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, p. 214-216.

⁷⁴ *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec, mars 1964. 1re édition, février 1964, 2e édition, mai 1965, p. 78-86.

⁷⁵ *Ibid.*

de piscines municipales ou d'arénas. De plus, une organisation régionale permet une meilleure coordination des efforts en ce qui a trait à l'offre des services de loisir à la population. En fait, le palier régional est principalement responsable du développement des infrastructures sportives et de l'organisation de services de loisir à la population⁷⁶.

Finalement, nous souhaitons porter une attention plus particulière au palier provincial, qui sera indispensable pour l'organisation du sport puisque c'est le gouvernement québécois qui devra mettre en œuvre les politiques en matière de sport et de loisir⁷⁷. La principale tâche du palier provincial sera de coordonner tous les paliers d'opération, afin d'assurer une organisation complète du sport au Québec⁷⁸. Le Rapport Bélisle recommande la création d'un service efficace et structuré à l'intérieur d'un ministère. Le comité recommande donc la création d'un service des loisirs de la jeunesse et des sports rattaché au futur ministère de l'Éducation. Une telle organisation permettrait le rapprochement des centres décisionnels avec le gouvernement comme principal acteur, tout en permettant aux différents paliers d'opération de fonctionner à leur échelle respective. Ce service des loisirs rassemblerait également trois principaux offices à l'échelle provinciale, celui des services pédagogiques, celui des services consultatifs et celui des services auxiliaires.

Si le Rapport Bélisle aborde la question de la pratique d'activité parascolaire à l'échelle locale avec les commissions scolaires comme principal organisateur, le comité d'étude réitère également le besoin d'organisation du sport parascolaire, mais cette fois-ci à l'échelle provinciale. L'office des services auxiliaires tel que conçu par René Bélisle et son équipe serait doté d'un bureau dédié à l'organisation des compétitions scolaires. Pour la première fois au Québec, les compétitions inter-écoles pourraient être régies par une instance qui représente l'ensemble de la province. Le bureau de la compétition

⁷⁶ *Ibid.* p. 86-88.

⁷⁷ *Ibid.* p. 102-105.

⁷⁸ *Ibid.* p. 94.

interscolaire aurait comme mandat de préserver les valeurs éducatives de l'éducation physique et de les prolonger vers les compétitions interscolaires. Afin de respecter les valeurs éducatives, les différentes compétitions devaient être règlementées et contrôlées⁷⁹. Les responsabilités de ce bureau seront l'adaptation des règlements du sport au niveau scolaire, la gestion de l'admissibilité des participants, l'établissement des calendriers de joute, la régionalisation, les compétitions et l'établissement d'une structure de compétition au niveau provincial⁸⁰. Le Rapport Bélisle indique également que le programme de compétition sportive interscolaire doit faire partie du programme d'éducation physique et doit être sous la juridiction des professionnels du sport scolaire, c'est-à-dire les éducateurs physiques⁸¹.

Cette section met en lumière les premières recommandations politiques en matière de sport au Québec. Le *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports* construit les bases sur lesquelles l'organisation du sport et des loisirs pourra s'établir et se développer au courant de la décennie 1960. Le comité d'étude a proposé plusieurs recommandations au ministère de l'Éducation autant sur le sport de manière générale, que pour le sport dans le contexte scolaire, notamment sur l'organisation du sport parascolaire. Le Rapport Bélisle propose une stratégie d'intervention ayant pour objectif d'apporter une solution efficace et durable à l'organisation des sports au Québec⁸². Les membres du comité d'étude affirment que « le sport est un instrument trop précieux de formation, d'épanouissement pour que l'État laisse tout aller au hasard »⁸³.

⁷⁹ *Ibid.* p. 135.

⁸⁰ *Ibid.* p. 136.

⁸¹ *Ibid.* p. 135.

⁸² *Ibid.* p. I-II.

⁸³ *Ibid.* p. 71.

2.2.2 Le Rapport Parent

Jamais une époque au Québec n'aura été plus importante en matière d'éducation que les années 1960⁸⁴. La création du ministère de l'Éducation en 1964 est une étape charnière de l'histoire de l'intervention du gouvernement du Québec dans le domaine de l'éducation, mais également dans celui des sports scolaires. La Commission Parent est l'une des plus grosses commissions d'enquête de la décennie 1960⁸⁵. Le volumineux rapport qui en résulte contient un chapitre portant uniquement sur l'éducation physique et les sports scolaires. Les premières lignes de ce chapitre font d'ailleurs état de la situation de cette matière dans la province. Les conclusions de cet état des lieux sont identiques à ce que nous avons relevé précédemment, soulignant notamment le manque de formation des enseignants, les installations non adéquates et l'absence d'un programme de sport scolaire. Par conséquent, les membres de la commission Parent indiquent qu'« il faut dans le domaine de l'éducation physique entreprendre une réforme profonde et obliger l'école d'envisager sérieusement sa grave responsabilité »⁸⁶. La commission fait référence ici aux responsabilités de l'école d'assurer le développement intégral de l'enfant.

À ce sujet, le rapport Parent note plusieurs bienfaits qui relèvent de l'enseignement de cette matière : l'école devrait être un lieu d'apprentissage où l'élève pourrait développer ses facultés corporelles autant que ses facultés intellectuelles⁸⁷, et le sport en milieu scolaire contribue à l'équilibre psychosomatique⁸⁸. L'enseignement du sport permet aussi l'apprentissage de la discipline, de la maîtrise de soi, de l'endurance et

⁸⁴ Robert Gagnon, *Op.cit.*, p. 240-243.

⁸⁵ Durocher, René, « Révolution tranquille » dans *L'Encyclopédie Canadienne*, Historica Canada, 13 juillet 2013 [En ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/revolution-tranquille/>

⁸⁶ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II (suite) : Les structures pédagogiques du système scolaire. B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1966, p. 197.

⁸⁷ *Ibid.* p. 198.

⁸⁸ *Ibid.*

permet de développer d'autres habiletés sociales telles que la loyauté. L'apprentissage du respect de l'autre sur un terrain de jeu est une aptitude que les membres de la commission d'étude encouragent fortement⁸⁹. Finalement, il est également souligné que l'éducation physique et le sport ne nuisent pas au travail intellectuel de l'enfant, au contraire l'exercice physique entraîne une oxygénation des cellules du cerveau⁹⁰. En définitive, le Rapport Parent reconnaît bel et bien les bénéfices de l'enseignement de l'éducation physique et des sports. Ces éléments ne sont pas nouveaux puisque dès 1950 le Service de l'Éducation physique de la CÉCM avait établi ces bénéfices. Ainsi, le Rapport Parent reprend des recommandations qui n'avaient été que peu suivies auparavant.

Le Rapport Parent propose donc une stratégie d'intervention qui mise sur l'ajout de plusieurs éléments pour rendre le programme sportif scolaire plus intéressant et mieux organisé. C'est en proposant une grande variété d'activités physiques que le ministère de l'Éducation assurera la formation complète et la participation des élèves⁹¹. Pour ce faire, le programme doit contenir des activités appartenant à six grandes familles : les exercices de gymnastique, les jeux et sports (hockey, soccer, volleyball), les activités de plein air (ski, patinage), les activités aquatiques (natation, plongeon), les activités de combat (lutte, judo, escrime) et les activités rythmiques (natation et patinage de fantasia⁹², ballet, danse)⁹³.

En ce qui a trait aux solutions évoquées, c'est-à-dire la recommandation de varier les différentes activités sportives, le Rapport Parent cible principalement les administrations scolaires et les professeurs d'éducation physique. En ce sens, le

⁸⁹ *Ibid.* p. 198-199.

⁹⁰ *Ibid.* p. 199.

⁹¹ *Ibid.* p. 200-201.

⁹² L'appellation natation et patinage de fantasia font référence aux sports que l'on nomme aujourd'hui le patinage artistique et la nage synchronisée.

⁹³ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II (suite) : Les structures pédagogiques du système scolaire. B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1966, p. 200-201.

chapitre portant sur l'éducation physique insiste sur la nécessité d'intervenir dans l'organisation du sport en milieu scolaire afin de favoriser l'enseignement de cette matière souvent laissée en second plan. Le Rapport Parent propose donc une nouvelle structure du programme, divisée en trois phases complémentaires les unes aux autres. Tout d'abord la phase d'introduction ; puis la phase de libre participation et finalement la phase d'éducation physique adaptée aux besoins spéciaux. Notre intérêt porte principalement sur les deux premières phases. La dernière des trois phases est moins pertinente pour notre analyse puisqu'elle concerne les activités sportives pour, nous empruntons ici le terme indiqué dans le rapport, « les sous-doués physiques », c'est-à-dire les élèves avec des handicaps physiques ou des besoins particuliers.

Les étudiants des écoles secondaires du Québec apprendront les bases de l'éducation physique, du mouvement et des sports dans la phase d'introduction. Le Rapport Parent conserve ce que les éducateurs physiques avaient préalablement enseigné dans quelques écoles montréalaises. En d'autres mots, la phase d'introduction est très semblable à ce que la CÉCM qualifiait d'enseignement de l'éducation physique. Le rapport propose de réserver deux heures par semaine pour l'enseignement des techniques de bases pour tous⁹⁴.

La phase de libre participation est celle qui capte principalement notre intérêt. Les membres de la commission royale d'enquête recommandent également que deux heures par semaine soit allouées pour l'enseignement de la phase de libre participation. Ceci porte à quatre heures par semaine réservées pour l'enseignement du sport dans les écoles de la province⁹⁵. Après avoir appris les techniques de base dans la première phase, les élèves sont invités à mettre en action leur apprentissage. C'est dans cette deuxième phase que l'élève du niveau secondaire pratique une activité sportive de son

⁹⁴ Si l'on compare le temps alloué pour l'enseignement des techniques sportives du Rapport Parent aux recommandations du Département de l'Instruction publique de 1960, le Rapport Parent double le temps réservé à cette matière. En effet, seulement deux fois trente minutes étaient recommandées pour le sport au début de la décennie 1960.

⁹⁵ *Ibid.* p. 201-202.

choix. L'enseignement de la phase de libre participation est construit selon une perspective de compétitions soit dans des ligues, des clubs ou des tournois. Les compétitions sont soit intra-murales ou extramurales. Les compétitions intra-murales sont principalement destinées à « la masse des élèves sans égard à leur degré d'habileté »⁹⁶. Les compétitions extramurales sont mises en place pour répondre, selon le Rapport Parent, aux besoins d'un petit nombre de surdoués sportifs. Les meilleurs sportifs des écoles du Québec pourront ainsi s'affronter dans différentes compétitions sportives⁹⁷.

Les recommandations sur l'enseignement de l'éducation physique promeuvent aussi la réalisation d'un programme de compétitions inter-écoles. Il semble important d'ajouter que s'il existe aux États-Unis un réseau de compétitions sportives bien établi c'est parce que les administrations scolaires américaines y accordent une importance considérable. En effet, les compétitions entre établissements sont au cœur du programme scolaire, parfois même au détriment de la fonction initiale de l'établissement scolaire, c'est-à-dire, la fonction intellectuelle⁹⁸. Pour sa part, la commission Parent met en garde les autorités scolaires : au Québec « nous ne visons pas à former une race de gymnasiarques, mais simplement à assurer aux enfants des écoles, adultes de demain, un développement, une taille et une santé convenables »⁹⁹. Quoique les nouvelles perspectives en matière de sport favorisent le développement d'un réseau de compétition interscolaire, la commission Parent reste assez perplexe quant à la formation des futurs athlètes québécois dans le système scolaire. À cet effet, elle ajoute qu'il faut prendre en compte qu'un entraînement orienté vers les championnats peut facilement tomber dans l'excès. L'objectif de la deuxième phase d'éducation physique n'est pas d'abuser de la force de l'enfant ou de détourner son attention des études. En effet, l'éducation physique mal orientée pourrait porter l'écolier à idéaliser l'excès et

⁹⁶ *Ibid.* p. 202.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.* p. 199-200.

ainsi à développer des tendances narcissiques ou agressives¹⁰⁰. Compte tenu de ce qui précède, il nous est possible de confirmer que les recommandations souhaitent l'institutionnalisation d'un réseau de sport interscolaire au courant de la décennie 1960. Bien que les objectifs ne soient pas nécessairement liés à la performance sportive, le ministère de l'Éducation aura tout de même une responsabilité quant à la création et à l'organisation des compétitions sportives entre les écoles québécoises, et ce, dès 1964.

2.3 Les politiques du sport en milieu scolaire

Les membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province ont donc bel et bien reconnu l'importance du cours d'éducation physique. Bien que le vocable de sport parascolaire n'ait pas été adopté officiellement dans ce rapport, la deuxième phase de libre participation laisse croire que le ministère entreprend de mettre davantage l'accent sur la compétition sportive dans l'éducation des jeunes Québécois, plutôt que de miser exclusivement sur l'enseignement des techniques sportives¹⁰¹. Or, l'étude du Rapport Parent démontre que la reconnaissance de l'importance du sport dans l'éducation offre les perspectives les plus optimistes pour l'essor du sport parascolaire¹⁰². La deuxième moitié des années 1960 peut donc être qualifiée d'époque d'épanouissement en matière de sport dans les établissements scolaires québécois. En effet, malgré des débuts laborieux, le sport parascolaire obtiendra sa véritable reconnaissance avec son institutionnalisation en 1970. Manifestement le sport parascolaire n'est pas une priorité pour le gouvernement considérant les six années qui séparent le Rapport Parent de la politique de 1970. Il faut attendre plusieurs années avant d'avoir une politique concrète en ce qui concerne le sport parascolaire.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p. II.

¹⁰² *Ibid.* p. 22-23.

2.3.1 La création de la FSSQ, un virage important (1968-1970)

Dans la foulée du Rapport Parent, notamment en raison de l'importance accordée aux compétitions interscolaires, l'organisation du sport scolaire poursuit son essor. C'est principalement entre 1964 et 1967 que le Québec connaît ses premières expériences en matière de sport parascolaire. Pour répondre aux besoins organisationnels liés à la coordination des compétitions scolaires, qui deviennent de plus en plus populaires, la FSSQ voit le jour en 1968¹⁰³. Cette fédération est en fait le premier résultat concret issu du Rapport Parent. Elle est appuyée, dès sa création, par le ministère de l'Éducation¹⁰⁴. Son principal mandat est de favoriser la pratique de l'activité physique à des fins éducatives à l'échelle de la province¹⁰⁵. La FSSQ a eu un impact limité au lendemain de sa création, elle connaît un essor plus considérable à partir de 1970, l'élaboration des politiques du sport scolaire n'étant pas étrangère à cette évolution.

Coordonnée directement par le ministère, cette fédération assume plusieurs fonctions et responsabilités : elle participe à l'élaboration des politiques générales du sport scolaire. C'est également à elle que revient le rôle de favoriser le développement du sport en milieu scolaire, et ce dans toutes les régions du Québec¹⁰⁶. Elle doit aussi rendre la pratique sportive accessible à tous les élèves d'âge scolaire¹⁰⁷. La FSSQ affirme que tous les élèves de quelque milieu ou couche sociale qu'ils proviennent doivent avoir la possibilité d'utiliser les services offerts par l'école sur le plan sportif, et ce sous la supervision d'un personnel compétent¹⁰⁸. Pour ce faire, la FSSQ doit établir et sanctionner les règlements qui régissent les compétitions sportives scolaires. C'est également la FSSQ qui est responsable de systématiser un calendrier annuel de

¹⁰³ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p. 3.

¹⁰⁴ Donald Guay, *L'histoire de l'éducation physique au Québec conceptions et événements (1830-1980)*, Chicoutimi, G. Morin, 1981, p. 120-130.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p. 4.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ *Ibid.* p. 8.

rencontres compétitives à l'échelle québécoise¹⁰⁹. Finalement, une dernière obligation de la Fédération du sport scolaire est la coordination des compétitions scolaires. C'est d'ailleurs elle qui sera responsable d'organiser les premiers championnats provinciaux scolaires¹¹⁰. Bref, la FSSQ doit promouvoir et défendre les intérêts du sport parascolaire à l'échelle provinciale¹¹¹. Il s'agit pour le Québec d'une étape importante dans l'émergence du sport parascolaire. Pour la première fois, une instance gouvernementale s'occupe exclusivement du développement du sport dans le contexte scolaire. Manifestement, les efforts de la FSSQ permettent une véritable impulsion des compétitions scolaires dans la province.

Ajoutons que la FSSQ est le principal porte-parole en matière de sport scolaire auprès du ministère de l'Éducation. Elle travaille en collaboration avec les représentants des 14 associations régionales¹¹² pour mettre en place les politiques qui régissent le sport parascolaire au Québec. La FSSQ et les 14 instances régionales sont les principaux artisans du développement du sport parascolaire au Québec de la deuxième moitié de la décennie 1960¹¹³. Elles travaillent également en partenariat avec les écoles pour coordonner et favoriser l'accroissement du sport parascolaire¹¹⁴. Encore divisée ainsi aujourd'hui, chaque association régionale du Québec a un droit de parole concernant le développement du sport parascolaire de sa région. De cette manière le sport scolaire progresse simultanément dans toutes les régions du Québec. Les régions plus éloignées telles que l'Abitibi-Témiscamingue ou le Saguenay-Lac-Saint-Jean ont autant droit de

¹⁰⁹ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p. 58-60.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Les associations régionales sportives du Québec : Abitibi-Témiscamingue, Cantons-de-l'Est, Côte-Nord, Est-du-Québec, Greater Montreal Athletic Association, Lac-Saint-Louis, Laurentides-Lanaudière, Laval, Mauricie, Montérégie, Montréal, Outaouais, Québec et Chaudière-Appalaches et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Réseau du Sport Étudiant du Québec, « Régions » [En ligne, 11 septembre 2017], <http://rseq.ca/regions/>.

¹¹³ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p. 44-45.

¹¹⁴ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p. 8.

parole et de financement que la grande région de Montréal. Il nous est donc possible de conclure que la création de la FSSQ permet le développement ainsi que la croissance du sport parascolaire à l'échelle du Québec.

En fait, les premières actions de la FSSQ démontrent clairement que l'école peut facilement offrir une structure d'accueil qui permet à la masse d'élèves d'accéder à la pratique de l'activité physique de type compétitif. C'est d'ailleurs ce qui a préalablement été mis en place à la suite de l'instauration du programme d'éducation physique obligatoire par le Rapport Parent. Les étudiants qui brilleront par la qualité de leurs habiletés sportives, auront pour leur part accès à un niveau de réalisation qui correspond à leurs besoins et surtout à leurs aspirations¹¹⁵. On distingue d'ailleurs cet objectif de ceux émis par le ministère auparavant. La FSSQ souhaite former une élite compétitive. Les compétitions scolaires prises en charge par la fédération du sport scolaire depuis 1968 permettent à l'élite sportive de se développer dans le milieu scolaire¹¹⁶. La réussite presque immédiate de la FSSQ s'explique notamment par le fait que les compétitions inter-écoles ont lieu dans un environnement sécuritaire, règlementé et orienté par des objectifs pédagogiques. Considérant le dynamisme de la fédération, le gouvernement du Québec affirme son désir que la pratique des activités sportives connaisse une expansion encore plus grande et plus significative¹¹⁷.

2.3.2 Les politiques du sport scolaire de 1970.

En 1969, le gouvernement québécois souhaite mettre en place une politique d'ensemble dans le domaine de l'éducation physique et par le fait même institutionnaliser le sport scolaire aussi appelé sport parascolaire dans le système d'éducation. De ce fait, il est recommandé que la phase du sport scolaire se distingue de la phase obligatoire

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.* p. I- III.

d'éducation physique. Le sport scolaire devrait être considéré comme une phase essentielle et complémentaire de l'action d'éducation préalablement amorcée durant la phase obligatoire¹¹⁸. C'est ce que le ministère établit avec *Les politiques du sport scolaire au Québec*¹¹⁹. Celles-ci clarifient les responsabilités du ministère de l'Éducation et des autres instances décentralisées afin de favoriser l'organisation des activités sportives des élèves¹²⁰.

Tout d'abord, en 1969, le sport scolaire est identifié comme « l'ensemble des activités sportives, soit de type individuel ou de type collectif, organisées pour les étudiants et pour lesquelles le système scolaire accepte les responsabilités d'orientation, de coordination, d'organisation et de financement »¹²¹. Ces activités sportives s'adressent en particulier à l'élite sportive du milieu scolaire, puisque la compétition est au centre du programme¹²². Le sport scolaire doit toujours avoir comme objectif principal la formation intégrale de la personne. Si les considérations pour l'enseignement du sport dans le milieu scolaire gagnent en importance, les objectifs s'avèrent équivalents à ceux du début de la décennie. En fait, la politique du sport scolaire met en œuvre les recommandations du Rapport Parent. L'intégration des sports compétitifs au sein du processus officiel d'éducation doit constituer une manière efficace de répondre à quelques objectifs¹²³ : tout d'abord, le sport scolaire doit permettre l'éducation corporelle et motrice de l'élève par l'effort volontaire de celui-ci au travers une activité sportive de son choix¹²⁴ ; ensuite, le sport scolaire doit permettre à l'élève de niveau

¹¹⁸ CÉCM, Fonds du service des études, Paul-Yvon Vertefeuille, *Éducation physique et sports, nouveaux programmes*, 21 août 1970.

¹¹⁹ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, 79 pages.

¹²⁰ *Ibid.* p. I-III.

¹²¹ *Ibid.* p. 23.

¹²² CÉCM, Fonds du service des études, *Manifeste de l'éducation physique*, 1970. Le manifeste de l'éducation physique est un document qui présente une vue d'ensemble du programme d'éducation physique à la CÉCM. Il s'agit d'une première codification des principes sur lesquels les responsables de l'éducation physique doivent et peuvent appuyer leur action.

¹²³ *Ibid.* p. 27-28.

¹²⁴ *Ibid.*

secondaire d'améliorer l'utilisation de son corps comme moyen d'expression ; finalement, le sport compétitif doit permettre à l'élève de favoriser son éducation sociale¹²⁵. En fait, l'intervention de type pédagogique est à la base même de la conception du sport scolaire. Les compétitions sportives offrent aux éducateurs la possibilité d'évaluer et d'observer le comportement individuel et collectif des élèves¹²⁶.

Le sport parascolaire est vraisemblablement un moyen d'éducation, mais tout comme les membres du rapport Parent, le ministère établit les limites de cet enseignement. Le ministère de l'Éducation précise qu'en aucun cas, les moyens d'éducation physique ne doivent devenir une fin en soi et avoir la suprématie sur les objectifs à atteindre¹²⁷. En d'autres mots, l'implantation d'un système sportif dans les écoles ne doit en aucun cas se prêter à des abus. Le sport parascolaire n'est pas un lieu de recrutement pour les éventuelles vedettes - professionnelles ou amateurs - du sport québécois. Autrement dit, au courant de la décennie 1960, les autorités scolaires autant au niveau du ministère que dans les commissions scolaires, s'entendent sur le fait que le sport n'est pas seulement une affaire de vedettes¹²⁸. Une participation active est nécessaire. L'école étant le lieu principal d'éducation doit déployer plus d'efforts pour mieux faire comprendre les règles et les techniques sportives¹²⁹. Le ministère s'affaire donc à trouver le juste milieu entre encourager le sport qui mène à « la conception de l'homme complet »¹³⁰ et les abus qui pourraient accompagner les compétitions interscolaires.

Pour ce faire, les compétitions scolaires doivent être régies, organisées et bien encadrées par le ministère. Par conséquent, une infrastructure du sport scolaire prend

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.* p. 29-34.

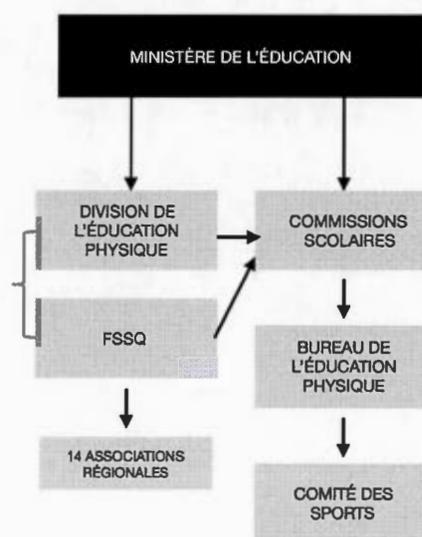
¹²⁷ *Ibid.* p. 25.

¹²⁸ Hebdô-Éducation, « Le ministère de l'Éducation élaborera un programme de loisirs constructifs », *Bulletin du ministère de l'Éducation*, Québec, 24 septembre 1965, vol. 2 no 19-20. p. 159-161.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Les sources font référence à la conception de « l'homme complet » dans le sens où celui-ci bénéficie d'une formation morale, intellectuelle et physique.

forme à l'intérieur du cadre scolaire¹³¹. Le ministère veut contrôler toutes les instances qui régissent le sport parascolaire¹³². Le ministère de l'Éducation prévoit donc une structure hiérarchique (figure 2.1) où chaque instance est subordonnée aux autres et où chacune d'entre elles possède ses propres pouvoirs et responsabilités. Pour la première fois au Québec, l'organisation du sport scolaire est structurée et comporte des jalons précis. Plus précisément, le ministère de l'Éducation donne le pouvoir à deux instances en ce qui concerne le sport scolaire, la division de l'éducation physique ainsi que la fédération du sport scolaire. Ceux-ci établissent et soumettent des recommandations relatives au sport parascolaire aux différentes commissions scolaires. Chaque commission scolaire dirige les consignes établies par les instances gouvernementales à son Bureau de l'Éducation physique, qui à son tour s'occupe de la bonne gestion du sport parascolaire au sein du comité des sports.



Source : Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p.55.

Figure 2.1 Structure hiérarchique du sport scolaire

¹³¹ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p.42.

¹³² *Ibid.* p. 44.

Les responsabilités du sport scolaire se divisent en cinq opérations, celles-ci sont prises en charge par chacune des instances. La première opération est l'élaboration des politiques du sport scolaire, c'est-à-dire la mise en place des nouvelles politiques provinciales en matière de sport scolaire. La division de l'éducation physique et la Fédération du sport scolaire du Québec (FSSQ) seront les principaux régisseurs de cette opération¹³³.

La deuxième opération, celle de la diffusion et de l'implantation du sport scolaire dans les écoles devient la responsabilité du Bureau de l'Éducation physique, créé au sein des commissions scolaires. Pour sa part, le comité des sports de chaque école est responsable de la diffusion et de l'implantation du sport parascolaire dans son établissement, il agit à titre d'animateur du milieu scolaire¹³⁴.

La troisième opération est celle des objectifs généraux de réalisation, les objectifs du sport parascolaire seront déterminés par le gouvernement du Québec, plus précisément par l'entremise de la FSSQ¹³⁵. Puisque le manque de ressources matérielles et le manque de formation des professionnels sont les principales raisons du lent décollage du sport parascolaire au Québec, les deux dernières opérations s'assurent de répondre aux besoins dans ce domaine.

À cet effet, la quatrième opération est celle des inventaires de ressources. La Division de l'éducation physique et le Bureau de l'Éducation physique de chaque commission scolaire auront comme mandat de faire état des ressources matérielles disponibles de manière à améliorer les conditions d'enseignement du sport dans l'ensemble de la province¹³⁶.

¹³³ *Ibid.* p. 55.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

Finalement, la cinquième opération est la création des services techniques ; c'est sous cette opération que le ministère s'assure, par l'entremise de la Division de l'éducation physique, que le Québec possède des moyens de formation technique pour ses spécialistes de l'éducation physique¹³⁷. La Division de l'éducation physique aura comme mandat de s'assurer de la formation continue des éducateurs physiques en matière de sport scolaire.

La structure hiérarchique telle que présentée par *Les politiques du sport scolaire* permet de comprendre la nouvelle coordination du sport parascolaire au Québec. Il fallait, rapprocher les centres de décision¹³⁸. Le ministère de l'Éducation étant l'administrateur principal a suivi ce cheminement tout en offrant aux instances inférieures telles que les commissions scolaires un pouvoir décisionnel et une autonomie presque complète. C'est à elles que revient le devoir de distribuer les subventions ministérielles. Le montant admissible pour les loisirs, les sports et les autres services éducatifs est de 3,50 \$ par élève¹³⁹. Cette compétence engendre des répercussions quant à l'avènement du sport parascolaire. Si certaines commissions scolaires allouent la majorité de leur budget aux compétitions sportives, d'autres pourraient mettre l'accent sur l'organisation de la vie étudiante par exemple¹⁴⁰. Ceci nous permet d'expliquer pourquoi le sport parascolaire, malgré les intentions très fermes du ministère, n'a pas émergé de manière égale dans toutes les régions du Québec. Pensons par exemple aux régions éloignées où le nombre d'élèves est grandement inférieur à la région de Montréal¹⁴¹. Quoi qu'il en soit, les politiques du sport scolaire ont certainement permis

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p.1.

¹³⁹ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p.52

¹⁴⁰ CÉCM, Fonds du service des études, Paul-Yvon Vertefeuille, *Éducation physique et sports, nouveaux programmes*, 21 août 1970.

¹⁴¹ En 1971 la fréquentation des écoles secondaires de type polyvalente au Québec se chiffre à environ 650 000 élèves. Tandis qu'uniquement à la CÉCM le nombre d'élèves, au courant de la même année, est d'environ 100 000, voir *Bulletin du ministère de l'Éducation du Québec*, Québec, 4 mars 1966, vol 2, no. 41, p. 275.

au sport parascolaire de prendre son envol, puisque pour la première fois il est administré par le ministère de l'Éducation. C'est par l'entremise de ses deux instances, soit la Division de l'éducation physique et la FSSQ, que les priorités et les grandes politiques à propos du sport parascolaire sont déterminées¹⁴².

Si chaque instance est pourvue d'un rôle, d'une capacité opérationnelle et de plusieurs responsabilités, quelques-unes d'entre elles méritent qu'on s'y attarde davantage. C'est le cas du Bureau de l'Éducation physique. Celui-ci est administré par la commission scolaire et joue un rôle crucial dans l'organisation du sport parascolaire régional¹⁴³. Le Bureau de l'Éducation physique assume les charges suivantes : il choisit les disciplines sportives qui seront pratiquées dans les écoles sous sa juridiction, il coordonne les activités sportives inter-écoles, il établit les budgets pour le sport scolaire de sa région, il spécifie les charges de travail des éducateurs physiques, il s'assure du financement, il établit les horaires académiques et parascolaires et finalement il évalue les réalisations et les lacunes dans l'organisation et l'animation du sport scolaire¹⁴⁴. Bref, le Bureau de l'Éducation physique a un mandat essentiel dans l'organisation du sport parascolaire à la toute fin des années 1970. C'est lui qui articule tout ce qui a trait au sport parascolaire dans le quotidien des élèves de niveau secondaire dans sa région.

La Division de l'éducation physique, instance coordonnée par le ministère de l'Éducation possède également des responsabilités qui favorisent sans contredit le sport parascolaire. L'analyse de ses responsabilités illustre le rapide essor des activités sportives parascolaires dans la province. La Division de l'éducation physique sera en charge de mettre en place un système médico-sportif d'orientation et de surveillance pour le sport scolaire¹⁴⁵. Cette instance gouvernementale explore également l'idée

¹⁴² Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p.1.

¹⁴³ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p. 50-55.

¹⁴⁴ *Ibid.* p. 53-60.

¹⁴⁵ *Ibid.*

d'intégrer des blocs de formation spécifique liés à la dynamique de l'entraînement et à la préparation à la compétition scolaire¹⁴⁶. Nous savons aujourd'hui que l'évolution du sport scolaire est due à « l'action énergique et concertée de centaines d'éducateurs physiques qui au prix de leur santé, leur temps, leur argent, ont cru profondément dans la valeur éducative fondamentale du sport de libre participation »¹⁴⁷. La formation des enseignants des techniques d'entraînement de compétition prise en charge par le ministère conjuguée à la motivation grandissante des enseignants en éducation physique favorise certainement l'essor des sports de type parascolaire. Finalement, la Division de l'éducation physique du ministère de l'Éducation du Québec évalue les modes de financement du sport scolaire à l'échelle québécoise¹⁴⁸. En d'autres mots, cette instance s'occupe de l'élaboration de nouvelles politiques, du développement du sport parascolaire à l'échelle de la province et la durabilité de ce nouveau projet par la formation continue des enseignants en éducation physique¹⁴⁹.

Cette démonstration illustre bien la nouvelle organisation du sport scolaire au Québec. De 1965 à 1970, le gouvernement du Québec propose des orientations politiques en matière de sport scolaire. Pour arriver à une organisation plus efficace, le ministère de l'Éducation propose à la toute fin des années 1960 une organisation plus structurée des différentes instances qui régissent le sport scolaire. Ces dernières auront un rôle de première importance dans l'organisation ainsi que dans le développement du sport parascolaire. Toutefois, l'accroissement et le perfectionnement dans la gestion du sport parascolaire sont principalement dus à la Fédération du sport scolaire du Québec, instance dont nous avons discuté préalablement¹⁵⁰.

¹⁴⁶ *Ibid.* p. 87.

¹⁴⁷ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p.1.

¹⁴⁸ Ministère de l'Éducation, *Les Politiques du sport scolaire au Québec*, Québec, novembre 1969, p. 58-60.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ *Ibid.* p. 50-60.

Puisque la FSSQ propose une structure et des objectifs favorisant l'émergence du sport parascolaire, le ministère de l'Éducation lui accorde une charte provinciale en 1970¹⁵¹. C'est ainsi que le sport parascolaire est officiellement institutionnalisé au Québec. Cette charte provinciale octroyée par le gouvernement à la fédération du sport scolaire confirme l'existence et la reconnaissance du sport parascolaire au Québec. La FSSQ devient officiellement la principale instance ayant pour but la promotion du sport parascolaire au Québec¹⁵². Cette étape est sans conteste la plus considérable dans l'essor du sport scolaire québécois. Dès 1970, le sport parascolaire connaît une croissance fulgurante. En effet, des centaines de milliers de jeunes peuvent désormais pratiquer leurs activités sportives favorites dans un climat « pédagogique propice à l'épanouissement de leur personnalité »¹⁵³.

Les responsabilités de la fédération du sport scolaire du Québec ne cessent d'augmenter à la suite de la reconnaissance gouvernementale. Les principales responsabilités énumérées précédemment restent évidemment sous la gouvernance de la fédération, mais plusieurs autres fonctions et objectifs s'ajoutent : pour ne citer qu'un seul exemple, l'organisation du réseau de compétition provinciale sera le premier mandat à réaliser à court terme¹⁵⁴. En d'autres mots, dès 1970, la FSSQ met en place plusieurs objectifs, programmes et politiques¹⁵⁵ qui, par conséquent, permettront au sport parascolaire de vraiment prendre son envol. De ce fait, nous considérons l'année 1970 comme un virage important pour le sport parascolaire au Québec. Malgré que cette idée découle d'une perspective qui sous-entend un changement complet de direction, nous assistons plutôt au passage d'un début difficile en matière d'organisation sportive scolaire à une prise en charge remarquablement dynamique. Conséquemment, il est

¹⁵¹ *Ibid.* p. 3.

¹⁵² *Ibid.* p. 4.

¹⁵³ *Ibid.* p. 1.

¹⁵⁴ *Ibid.* p. 4-7.

¹⁵⁵ *Ibid.* p. 3-6.

possible de croire qu'à partir de la décennie 1970, le sport parascolaire connaît une progression presque instantanée.

* * *

Ce chapitre a montré que l'organisation du sport parascolaire n'en est qu'à ces premiers pas, entre 1950 et 1970, dans la province québécoise, mais le sport fait déjà l'objet d'une attention particulière de la part des autorités scolaires et du gouvernement du Québec. Ceci s'inscrit dans un cadre politique où, autant à l'international que sur la scène fédérale, quelques politiques sportives voient le jour. Dès les années 1950, les écoles de la CÉCM intègrent de manière plus significative le sport dans le cadre scolaire avec l'instauration du Service de l'Éducation physique. Les premières expériences en matière de sport dans les écoles montréalaises provoquent des changements significatifs quant à la perception pédagogique du sport scolaire. Les nombreux bienfaits associés à la pratique d'activités physiques au sein des écoles encouragent les membres de la commission Parent, quelques années plus tard, à consacrer un chapitre à l'éducation physique et au sport scolaire. Le Rapport Parent recommande ainsi d'accorder plus d'importance aux sports et notamment à la compétition sportive scolaire. Par conséquent, c'est durant cette période, c'est-à-dire entre 1964 et 1970, que les élèves de la province expérimentent, pour une toute première fois, le sport parascolaire. En réponse à cette expérimentation, le ministère de l'Éducation réitère, en 1970, le besoin d'organisation en matière d'activité sportive. Les politiques du sport scolaire proposent d'abord et avant tout une série de recommandations relatives à l'organisation du sport et des compétitions scolaires. L'institutionnalisation du sport parascolaire sera officialisée à la même époque avec la charte provinciale qui reconnaît la FSSQ. Conséquemment, les objectifs du sport parascolaire se précisent. Cela permet l'accroissement considérable du sport scolaire à l'échelle provinciale. Pour une toute première fois, un organisme s'assure du

développement adéquat des compétitions scolaires, et ce pour toutes les régions du Québec. Ainsi le sport parascolaire s'articule en fonction des objectifs pédagogiques établis par le ministère de l'Éducation en collaboration avec les instances décentralisées qui régissent également le sport scolaire. Si le besoin en matière d'organisation ne cesse de se faire ressentir de la part des autorités scolaires, cela nous permet de croire que la participation aux activités sportives était également en croissance. Il s'avère alors pertinent, au prochain chapitre, de voir comment s'est articulée la participation aux activités sportives et comment les programmes scolaires ont implanté toutes ces politiques sportives dans le quotidien de leur école.

CHAPITRE III

L'INSTITUTIONNALISATION DU SPORT PARASCOLAIRE À LA CÉCM

Ce chapitre porte sur le déploiement du programme sportif parascolaire à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal. La première partie de ce chapitre présente la place du sport parascolaire dans le programme pédagogique. Cette section permettra principalement d'illustrer l'aboutissement des politiques ministérielles présentées au chapitre précédent dans le quotidien des écoles montréalaises. Plus précisément, nous tenterons de déterminer quels étaient les objectifs des programmes de sport parascolaire à la CÉCM. La deuxième partie de ce chapitre proposera sous forme de présentation chronologique, la mise en place progressive des compétitions sportives à la CÉCM. Nous tenterons de déterminer comment le sport parascolaire évolue entre 1950 et 1970. Ainsi, il importe de comprendre le progrès des sports parascolaires qui débutent avec les premières démonstrations sportives des années 1950 jusqu'à l'organisation des premiers championnats provinciaux au tournant des années 1970.

3.1 Les programmes d'éducation physique et de sports parascolaires à la CÉCM

Rappelons que la décennie 1960 a donné lieu à plusieurs changements organisationnels en matière de sport, dont la prise en charge des activités sportives par différentes instances. Nous avons également présenté les nombreuses conséquences de la prise en charge du sport scolaire par le ministère de l'Éducation en 1964. Finalement, nous avons soutenu que la période 1964-1970 permet un décollage plus dynamique du sport parascolaire à l'échelle québécoise. Ceci dit, il nous semble évident qu'une explication

des tendances dans lesquelles cette prise en charge s'inscrit à la CÉCM soit nécessaire. En effet, c'est à partir de 1950 que la CÉCM accorde de plus en plus d'importance aux activités sportives parascolaires.

3.1.1 Les objectifs pédagogiques du sport parascolaire à la CÉCM

Avant de porter notre intérêt sur la manière dont le sport parascolaire s'insère dans le programme scolaire, il importe de comprendre les motivations qui justifient le développement du sport parascolaire dans les écoles de la CÉCM. À cet effet, mentionnons que depuis le début des années 1950, l'école est sans conteste le centre d'apprentissage de la vie. Les autorités scolaires ne considèrent plus « l'école comme une *boîte à instruction*, mais comme un endroit où la jeunesse s'instruit et s'éduque sous la responsabilité d'éducateurs formés en la matière »¹. La CÉCM manifeste un intérêt de plus en plus marqué envers les perspectives sociales de sa mission éducative². C'est ainsi que l'intérêt des dirigeants scolaires pour le sport parascolaire s'intensifie.

Cet intérêt s'inscrit dans une période où la société est en profond changement. En effet, les avancées technologiques diminuent les efforts physiques au travail, « ce n'est sûrement pas un travail sédentaire de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi qui procure au corps humain tout l'exercice dont il a besoin »³. Le travail exclusivement sédentaire n'est pas naturel. C'est à cette époque que la société se mécanise davantage : les gens ne marchent plus, ils roulent; ils ne fendent plus de bois, ils tournent un bouton de contrôle⁴. Puisque la société est dorénavant contrainte à cette réalité, les autorités s'entendent sur le besoin immédiat de retrouver l'équilibre par une

¹ CÉCM, Fonds du service des études, *L'Éducation physique dans le cadre de l'école nouvelle*, 1970.

² CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Guy Delude à Marc Jarry, 26 novembre 1963.

³ Aurèle Daoust, « Les loisirs », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques*, février 1961, vol. 36, no. 6, p. 371.

⁴ *Ibid.*

bonne santé physique, mentale et morale. Autrefois, le rythme de vie permettait peu de loisirs et peu de moments de relâche pour se reposer, tel n'est plus le cas dans les décennies 1950-1960, il faut donc combler ces heures⁵. La pratique des sports et plus précisément des sports parascolaires, devient un enjeu important dans cette société en transformation⁶.

S'il est vrai qu'un adulte a besoin d'exercice physique pour garder un état de santé optimum, il est aussi vrai que l'habitude de faire du sport sera plus durable si elle est acquise pendant l'enfance ou l'adolescence⁷. La CÉCM confirme que le premier pas à faire sera essentiellement d'encourager les jeunes aux loisirs actifs. Ainsi, les jeunes apprennent non seulement les techniques du sport, mais également comment faire un bon usage de leurs temps libres. L'école doit donc prolonger son action dans le cadre de la vie réelle des adultes de demain. Les activités parascolaires seront sans conteste une excellente manière d'éduquer les jeunes en ce sens. Cette importance accordée aux activités physiques, en dehors des cours d'éducation physique, engendre plusieurs conséquences positives sur le développement de l'adolescent. Il existe, tel que nous l'avons vu, plusieurs bienfaits reliés à l'enseignement du sport dans le milieu scolaire. Notre intérêt porte plutôt sur les buts spécifiques du sport parascolaire établi par la CÉCM. Notons que les objectifs pédagogiques du sport parascolaire ne cessent d'évoluer au fil de notre période d'étude.

Entre 1960 et 1964, l'objectif principal du sport parascolaire sera de participer au développement complet de l'enfant⁸. C'est-à-dire que le but principal de l'école

⁵ Aurèle Daoust « Loisirs », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques*, vol. 36, no 9, mai 1961, p. 584-586.

⁶ *Ibid.*

⁷ René Bélisle, « L'éducation physique, facteur d'équilibre », *L'École Canadienne, Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques*, Vol X, no 8, avril 1953, p. 543-546.

⁸ Cet objectif se met en place au tout début des années 1960. En fait, cette idée de développement complet de l'élève s'inscrit dans les tendances pédagogiques présentées dans la grande charte de l'Éducation de 1961. Il s'agit d'un ensemble de lois adopté pour favoriser l'éducation qui mise sur le développement des aptitudes de l'enfant. Le nouveau projet éducatif mise essentiellement sur la scolarisation maximum

québécoise devient la formation physique, morale et intellectuelle⁹. Les nombreux bienfaits associés à cet enseignement ont d'ailleurs été énumérés dans le chapitre précédent. Le sport parascolaire, pour sa part, servira à des réalisations encore plus pointues : poursuivre l'éducation motrice des jeunes, favoriser le développement musculaire et mieux disposer l'élève à l'acceptation de la discipline, c'est-à-dire, l'obéissance à l'autorité. Les contacts sportifs compétitifs servent également à renforcer l'amitié, la coopération, le travail d'équipe et l'échange. Bref, les sports de types compétitifs favorisent l'amélioration du rapport des jeunes avec autrui. C'est principalement dans les activités compétitives qu'il faut veiller rigoureusement au respect des règles¹⁰. Entre 1960 et 1970, le sport se démocratise au sein des écoles, le contexte social de l'époque y est pour beaucoup. L'écolier doit trouver durant son parcours scolaire, une activité sportive à son goût pour qu'il poursuive la pratique d'un sport tout au long de sa vie¹¹. C'est durant son parcours scolaire qu'il doit acquérir l'habitude et la passion pour l'activité physique. Nous verrons que pour répondre à cet objectif, le programme pédagogique de la CÉCM au courant de cette période misera essentiellement sur la variété d'activités sportives offertes à ses élèves.

Finalement, la CÉCM propose un dernier objectif lié directement aux activités sportives parascolaires, il s'agit du développement du talent sportif. Les autorités scolaires confirment qu'il faut mettre en place un programme pédagogique approprié pour les élèves ayant la volonté de se développer dans un sport. Pour une toute première fois, les autorités de la CÉCM consacrent un objectif pédagogique exclusif au sport parascolaire ; il faut que les écoles montréalaises offrent la possibilité à tous les élèves de s'adonner à la pratique des sports ainsi que la possibilité de participer à des

de tous les jeunes. *Hebdo-Éducation*, «La grande charte de l'éducation», *Bulletin du ministère de l'Éducation*, Québec, Vol 2 No. 30, 3 décembre 1965, p. 211.

⁹ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Paul-Yvon Vertefeuille à Viateur Ravary, 21 août 1970.

¹⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport Raymond Benoît : Le sport scolaire*, mars 1967.

¹¹ *Ibid.*

compétitions sportives. Il faut que la CÉCM permette à l'enfant, lorsqu'il est doué, d'exploiter son talent au maximum.

Ces nombreux objectifs pédagogiques proposés par la CÉCM expliquent l'importance croissante accordée à l'éducation physique et au sport scolaire. Les recommandations politiques du milieu des années 1960 favorisent un essor encore plus substantiel du sport parascolaire. Soulignons au passage que cette forme d'éducation, fondamentalement liée à la santé et au développement physique des écoliers, avait préalablement été négligée dans l'ensemble du Québec¹². Dès lors que les balises quant aux objectifs de la mise en place de ce type d'activité dans les écoles montréalaises ont vu le jour, cette tendance tend à se renverser. Notre intérêt porte donc sur la participation des élèves aux activités sportives et sur la manière dont les politiques du milieu des années 1960 se sont articulées à la CÉCM.

3.1.2 Les nombreux programmes de sports à la CÉCM

Bien que le Rapport Parent, publié en 1964, agisse comme un premier souffle en ce qui a trait à la progression, de manière plus significative, du sport compétitif dans le cadre scolaire québécois, il n'en reste pas moins que le document ne prévoit pas une planification approfondie en matière de sport parascolaire. Ceci dit, la CÉCM remet en question son programme sportif scolaire année après année¹³. En effet, les recommandations de la Commission Parent laissent le sport parascolaire dans une situation pour le moins imprécise¹⁴. En 1964, le gouvernement ne semble pas avoir d'objectifs et de recommandations explicites en matière de sport de compétition. Bien que le Rapport Parent prévoie une division en trois phases du sport dans les écoles, il

¹² CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Jean-Marie Mathieu à Marc Jarry, 2 novembre 1966.

¹³ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p.1.

¹⁴ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p.12.

se borne tout de même à admettre que le sport compétitif répond « aux besoins d'un petit nombre de surdoués sportifs »¹⁵. Conséquemment, les commissions scolaires ne peuvent s'appuyer sur des recommandations précises quant à la programmation et aux exigences d'ordre pédagogique¹⁶. On observe également l'absence d'une politique concrète sur l'intégration et la place du sport scolaire dans les écoles québécoises¹⁷.

Cette problématique se traduit par une réorganisation constante du programme pédagogique sportif au sein des écoles de la CÉCM. Étant donné qu'aucune action ministérielle n'a été envisagée afin d'intervenir sur cette problématique, la CÉCM n'a d'autre choix que de modifier année après année l'organisation de ses activités sportives et parascolaires afin de s'adapter à la demande et à la participation de ses élèves. Entre 1964, année du dépôt officiel du Rapport Parent, et 1970, année de l'établissement des politiques du sport scolaire, on observe plus de quatre modifications significatives dans le programme sportif pédagogique des établissements scolaires montréalais.

Premièrement, en 1965, la CÉCM modifie l'organisation du programme de sport dans ses écoles. Cette année-là, la CÉCM remplace le Service de l'Éducation physique par le Bureau de l'Éducation physique et des activités¹⁸. Cette modification permet de réunir sous une même direction toutes les activités de loisirs offertes dans le cadre scolaire¹⁹. Le Bureau de l'Éducation physique sera entre autres tenu de s'assurer que le sport, les loisirs et l'éducation physique soient encadrés par des professeurs

¹⁵ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II (suite) : Les structures pédagogiques du système scolaire. B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1966, p. 201-202.

¹⁶ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p.11-12.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Yvan Leduc, André Girard, « Le statut professionnel des éducateurs physiques à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de 1938 à 1965 » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 19, n°. 2, 1993, p. 328.

¹⁹ *Ibid.*

spécialisés. De plus, le nouveau Bureau de l'Éducation physique devra veiller à ce que toutes les écoles respectent le nombre d'heures allouées aux activités sportives recommandé par la commission Parent²⁰. En 1965, la presque totalité des élèves du cours secondaire ont une période régulière d'éducation physique et plusieurs d'entre eux s'adonnent à la pratique des sports pendant les périodes d'activités dirigées²¹.

Il importe d'expliquer en quoi consistent les activités dirigées à la CÉCM. Introduit dans le programme du niveau secondaire par le Département de l'Instruction publique en 1961, il s'agit d'un « ensemble d'activités obligatoires orientées vers l'action, choisie librement par l'étudiant »²². La CÉCM avait, dans les années 1950, ajouté à son programme pédagogique le jeu organisé ; les activités dirigées sont donc la succession de cette initiative en matière de sport. Compte tenu de la popularité de ces activités, des bienfaits engendrés par celles-ci et des commentaires favorables du personnel enseignant²³, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec recommande de conserver ce volet de l'éducation physique. Pour se faire, la gymnastique, le badminton, la balle molle, le ballet, le football, le handball, le hockey extérieur et intérieur, la natation, le patinage, les quilles et le tennis sur table seront enseignés dans le cadre des activités d'éducation physique de libre participation offertes dans toutes les écoles de la CÉCM²⁴. Les élèves devront choisir, selon leur intérêt et leur aptitude, une activité de leur choix.

Mentionnons tout de même que les activités dirigées ne sont pas uniquement des activités sportives (figure 3.1). Il existe une variété impressionnante d'activités offertes

²⁰ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Jean-Marie Mathieu à Marc Jarry, 2 novembre 1966.

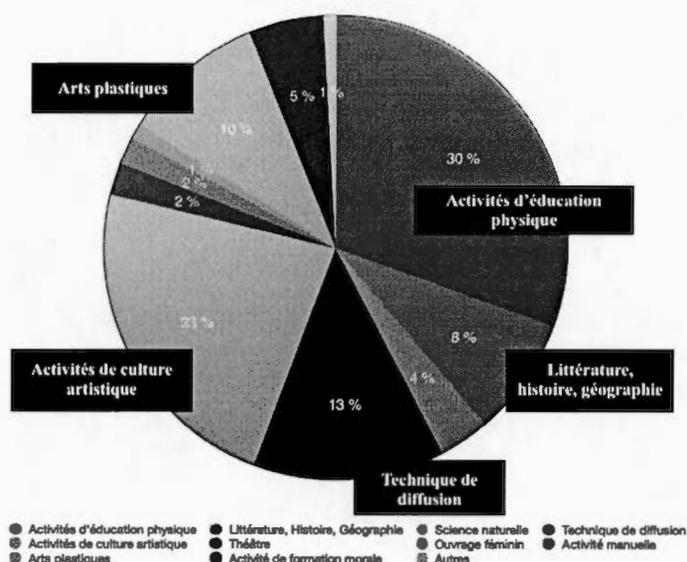
²¹ *Ibid.*

²² CÉCM, Fonds du service des études, Rapport Guy Delude présenté à Marc Jarry, 26 novembre 1963.

²³ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Jean-Marie Mathieu à Marc Jarry, 2 novembre 1966.

²⁴ Nous avons préalablement évoqué que le Rapport Parent recommandait la division de l'éducation physique en trois phases. La phase d'introduction, la phase de libre participation et la phase d'éducation physique adaptée aux besoins spéciaux. Les activités dirigées mises en place par la CÉCM agissent comme la structure pédagogique de la deuxième phase présentée dans le Rapport Parent.

aux élèves de la CÉCM²⁵. Quoiqu'elles ne rassemblent pas uniquement les activités sportives, les activités dirigées du programme pédagogique de la CÉCM méritent tout de même que l'on y porte une attention particulière. En effet, les activités de type sportif sont assez populaires chez les élèves de niveau secondaire, plus de 30 % d'entre eux choisissent les activités sportives. Le nombre d'activités offertes dans le cadre des activités d'éducation physique encourage certainement plusieurs élèves à s'y inscrire. Après le dépôt du Rapport Parent, la participation des élèves aux activités sportives continue de progresser. Au milieu de la décennie 1960, ce sont des milliers de jeunes Montréalais, du secteur d'enseignement public qui participent à des activités sportives²⁶.



Source : CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport Raymond Paquin*, 24 mai 1963.

Figure 3.1 Participation des élèves de la CÉCM aux activités dirigées (1963)

²⁵ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport Raymond Paquin*, 24 mai 1963.

²⁶ *Ibid.*

En résumé, pour répondre aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, la réorganisation du programme scolaire de 1965 mise essentiellement sur l'administration des activités dirigées par le Bureau de l'Éducation physique et des activités. Ces observations renforcent l'idée que dès 1965, les activités sportives sont de plus en plus populaires chez la clientèle scolaire. Si 30 % des élèves choisissent de réserver leur période de temps libre pour des activités de nature sportive, la CÉCM n'a d'autre choix que de répondre à cette popularité grandissante avec une meilleure organisation dès l'année suivante.

C'est donc en 1966 que la deuxième grande modification du programme sportif aura lieu à la CÉCM. C'est notamment pour répondre à l'important taux d'inscription aux activités sportives que la CÉCM modifie son programme d'éducation physique. En 1965, le programme pédagogique comprenait une période d'éducation physique obligatoire ainsi que trois périodes d'activité de libre participation²⁷. L'année suivante, en 1966, le programme prévoit plutôt deux périodes par semaine pour l'éducation physique et deux périodes pour les activités dirigées, dont une obligatoirement de nature sportive²⁸. La CÉCM double ainsi le nombre de périodes prévues au programme d'éducation physique²⁹. Le passage des périodes d'activité de libre participation à une période d'activité dirigée obligatoirement de nature sportive montre l'importance accordée à l'activité physique dans le cadre scolaire.

²⁷ CÉCM, Fonds du service des études, *Résolution VIII : réorganisation du Bureau de l'Éducation physique (et des activités dirigées)*, du 5 août 1965.

²⁸ CÉCM, Fonds du service des études, *Conseil pédagogique, 10^e réunion*, 12 octobre 1966.

²⁹ CÉCM, Fonds du service des études, *Lettre de Jean-Marie Mathieu à Marc Jarry*, 2 novembre 1966.

3.1.3 L'émergence du sport parascolaire dans le programme pédagogique de la CÉCM

La troisième grande modification au programme pédagogique de la CÉCM en matière de sport concerne l'ajout du sport parascolaire facultatif. Cette troisième modification est assurément celle qui nous intéresse davantage. Les activités parascolaires « s'inscrivent en dehors des heures de classe et permettent aux élèves, durant leur temps libre, d'approfondir les connaissances acquises lors des activités dirigées »³⁰. En 1967, la CÉCM fait officiellement du sport parascolaire un instrument de formation et par le fait même assure aux étudiants voulant poursuivre leur formation sportive de le faire sous la supervision des éducateurs physiques. Cette modification s'inscrit alors que la CÉCM démontre de l'intérêt pour le développement du talent sportif. Pour ce faire, de nombreux professeurs accompagnent les élèves à des compétitions sportives en dehors des heures de classe. Conséquemment, la CÉCM modifie son programme et accorde plus d'importance aux activités sportives inter-écoles, aspect qui avait été mis de côté avec les activités dirigées³¹. Le Rapport Parent recommandait que la phase de libre participation soit construite selon une perspective de compétition, soit intra-murales ou soit extramurales³². La CÉCM s'efforce depuis 1964 à construire un programme sportif à l'intérieur des murs de chacune de ses écoles. Les activités dirigées répondent aux recommandations de la commission Parent, dans la mesure où il s'agit d'activités sportives compétitives de type interclasses. La croissance rapide des activités dirigées encourage les autorités scolaires de la CÉCM à poursuivre cette réalisation. C'est pourquoi les activités sportives inter-écoles sont officiellement mises en place dans le programme pédagogique, en 1967 et deviennent le prolongement normal des activités dirigées³³.

³⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport Raymond Paquin*, 24 mai 1963.

³¹ CÉCM, Fonds du service des études, *Conseil pédagogique, 10^e réunion*, 12 octobre 1966.

³² Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II (suite) : Les structures pédagogiques du système scolaire. B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1966, p. 201-202.

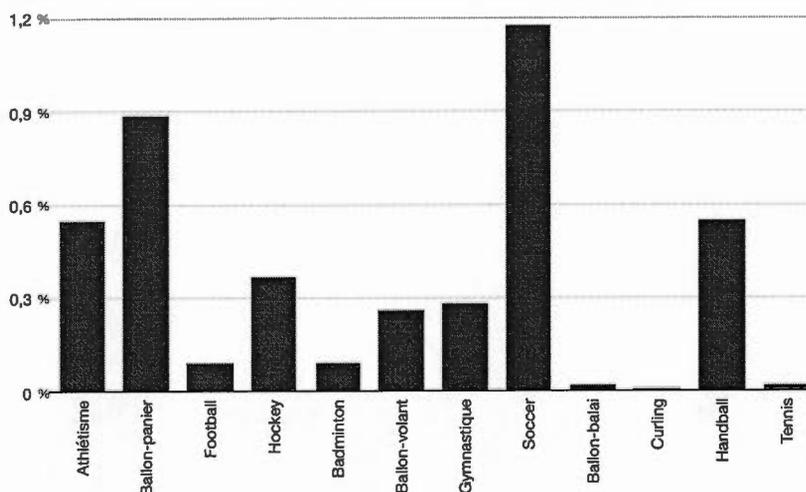
³³ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport Raymond Benoit : Le sport scolaire*, mars 1967.

Entre 1964 et 1970, les premières tentatives d'institutionnalisation d'un réseau sportif compétitif prennent forme avec l'instauration des activités sportives compétitives à l'intérieur du programme pédagogique. À la CÉCM c'est principalement la popularité progressive des activités dirigées de nature compétitive qui encourage les dirigeants scolaires à en faire davantage. Ceux-ci réfléchissent activement à la mise en place d'un réseau de compétition entre les écoles de la CÉCM dès 1967.

Mentionnons tout de même que, si les activités dirigées (obligatoires) de nature sportive connaissent une popularité progressive depuis 1964, les rencontres inter-écoles ne connaissent pas une croissance aussi rapide. Ceci s'explique premièrement par le fait que la CÉCM insiste sur la nécessité d'une organisation efficace des activités intra-murales avant de songer à une organisation étendue des activités inter-écoles et inter-régionales³⁴. De plus, cette nouvelle forme de sport parascolaire est entièrement facultative. En ce qui concerne la pratique sportive de type parascolaire en tant que telle, l'inventaire du sport parascolaire de 1967, première année où il est officiellement instauré à la CÉCM, démontre que la participation aux activités sportives interscolaires est de l'ordre de 4,48 % chez les garçons et 2,24 % chez les filles³⁵. Quoique le pourcentage semble faible, la CÉCM offre tout de même plus de 12 disciplines sportives dans le cadre des activités parascolaires.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p. 14.



Source : Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p. 14.

Figure 3.2 Sports pratiqués par la clientèle masculine de la CÉCM (1967)

Ceci illustre que la mise en place du réseau sportif parascolaire à la CÉCM prend véritablement forme dès l'année scolaire 1966-1967³⁶. On constate tout de même, par le faible taux de participation, que l'émergence de ce réseau connaît un début relativement lent. Ce qui semble tout à fait normal compte tenu du fait qu'encore en 1967, il n'existe aucune norme précise quant à la programmation et aux exigences pédagogiques pour le sport parascolaire au Québec³⁷. Quoique la CÉCM instaure bel

³⁶ La présente figure démontre le pourcentage de participation de la clientèle masculine aux sports scolaires organisés par la CÉCM. Les pourcentages se basent essentiellement sur le nombre total d'étudiants à la CÉCM au courant de l'année scolaire 1966-1967. Donc, seulement 1,18 % de la totalité de la clientèle scolaire participe aux compétitions interscolaires de soccer durant cette année scolaire. *Ibid.*

³⁷ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p. 11-12.

et bien un réseau de compétition inter-écoles, il s'agit d'une initiative de la commission scolaire et non pas d'une réponse aux recommandations ministérielles³⁸.

L'émergence du réseau de sport compétitif à l'échelle montréalaise intéresse tout de même le ministère de l'Éducation. Depuis le dépôt du Rapport Parent, le gouvernement a une véritable volonté de développer la pédagogie sportive au sein des écoles secondaires québécoises³⁹. À cet effet, le gouvernement met sur pied un comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec. Le document intitulé, *Organisation du sport dans la province de Québec*, publié en 1968, confirme que l'organisation du sport parascolaire au Québec doit « s'imposer pour sa survivance et son épanouissement »⁴⁰. En réponse aux premières expériences du réseau de compétitions inter-écoles de la CÉCM et des recommandations du comité d'étude, le gouvernement du Québec annonce qu'un document sur le sport scolaire est en voie d'élaboration⁴¹. Ce document permettra aux commissions scolaires de planifier d'une manière cohérente les sports parascolaires. En effet, le document devrait contenir des consignes claires quant aux horaires, aux structures et aux budgets du sport parascolaire⁴². Puisque le ministère annonce officiellement la création d'un programme avec des recommandations précises concernant le sport scolaire, la CÉCM attend 1970 avant de modifier à nouveau son programme pédagogique sportif.

3.1.4 Un nouveau programme-cadre pour l'éducation physique à la CÉCM

Les directives du ministère de l'Éducation présentées dans le Rapport Parent exigeaient plusieurs modifications à l'enseignement des sports dans le milieu scolaire, dont la division en trois phases du cours d'éducation physique. La phase d'introduction, la

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Rapport du comité d'étude sur les loisirs, *L'éducation physique et les sports*, 2^e édition, Québec, mai 1965, p. 143-145.

⁴⁰ *Ibid.* p.47-48.

⁴¹ Hebdo-Éducation, « L'éducation dans l'école élémentaire et l'école secondaire », *Bulletin du ministère de l'Éducation*, Québec, 4 juin 1968, no. 46, p. 350.

⁴² *Ibid.*

phase de libre participation et la phase d'éducation physique adaptée aux besoins spéciaux. Ces recommandations ont été mises en application par les commissions scolaires québécoises dans les années subséquentes. La quatrième et dernière modification importante du programme scolaire de la CÉCM aura lieu en 1970. Le ministère de l'Éducation présente finalement aux commissions scolaires un manuel de l'éducation physique. En réponse à ce document, la CÉCM prépare le *Manifeste de l'éducation physique*⁴³. Il s'agit d'une première « codification des principes sur lesquels les responsables de l'éducation physique doivent et peuvent appuyer leur action »⁴⁴. C'est par l'entremise de ce document que la CÉCM organise, une fois de plus, la gestion du sport dans ses établissements scolaires⁴⁵. C'est dans le cadre de cette réorganisation que le sport parascolaire se déploie véritablement à la CÉCM. En effet, l'établissement d'un programme-cadre de l'éducation physique au secondaire, en 1970, permet à la CÉCM d'orchestrer de manière plus significative le sport parascolaire.

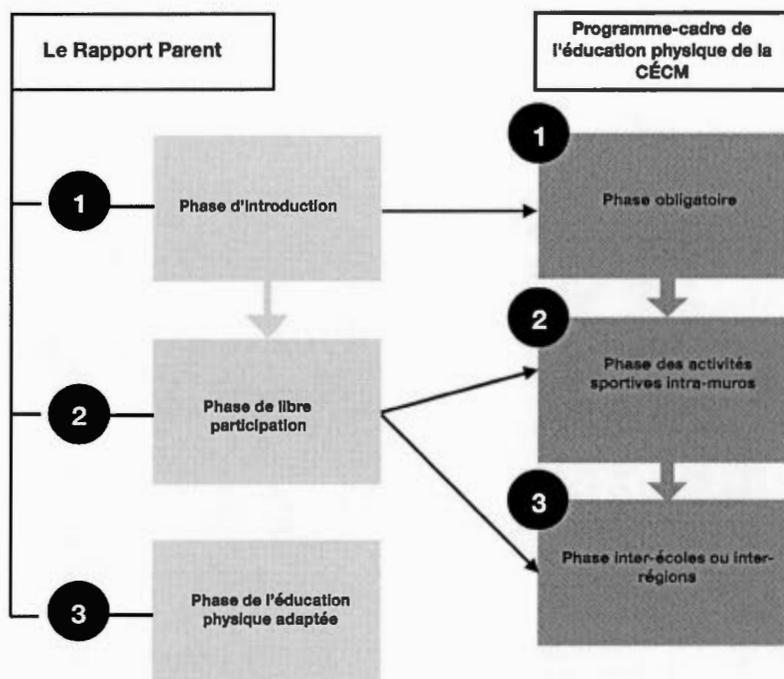
Le programme-cadre de l'éducation physique au secondaire de la CÉCM propose une division semblable à celle qui avait été présentée dans le Rapport Parent (figure 3.3). La CÉCM propose également une division de l'enseignement du sport en trois phases : la phase obligatoire, la phase des activités intra-muros et la phase des activités inter-écoles ou inter-régions⁴⁶.

⁴³ Hebdo-Éducation, « L'éducation physique dans les écoles élémentaires et les écoles secondaires » *Bulletin du ministère de l'Éducation*, Québec, 4 juin 1968, IVe année, No 46. p. 350.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ CÉCM, Fonds du service des études, *Manifeste de l'éducation physique (copie)*, 1970.

⁴⁶ CÉCM, Fonds du service des études, *L'Éducation physique dans le cadre de l'école nouvelle*, 1970.



Source : CÉCM, Fonds du service des études, *Programme des études secondaires*, 1971.

Figure 3.3 Les trois phases de l'éducation physique à la CÉCM

Premièrement, la phase obligatoire est certainement la plus importante, puisqu'elle s'adresse à tous les élèves du secondaire, peu importe leurs habiletés ou aptitudes physiques. Tel que recommandé par le Rapport Parent, la première phase est intégrée à l'horaire régulier ; elle est l'équivalent de la phase d'introduction. Cet enseignement n'est pas centré vers la compétition ou la performance, « c'est la phase qui se prête le plus à un apprentissage neuromoteur et à une stimulation biologique systématique »⁴⁷. De manière plus précise, les étudiants des cinq années du secondaire divisées à cette époque entre la 8^e et la 12^e année pratiquent des sports dans le cadre de cette phase

⁴⁷ CÉCM, Fonds du service des études, *Manifeste de l'éducation physique (copie)*, 1970.

obligatoire. Les sports pratiqués et enseignés varient en fonction de l'aptitude physique et du développement normal des adolescents⁴⁸.

Lors de leur première année au secondaire les élèves s'adonnent à des activités de gymnastique de formation (conditionnement physique), d'athlétisme (course, lancer, saut) et d'activités aquatiques (natation, plongeon, polo aquatique). En 9^e année, les élèves poursuivent la gymnastique de formation ainsi que l'athlétisme, mais le programme-cadre de la CÉCM prévoit l'ajout des sports collectifs (basketball, volleyball, handball, soccer, hockey, football, baseball). Au milieu de leur formation secondaire, les élèves de la CÉCM débent la gymnastique sportive (barres parallèles et asymétriques, cheval d'arçon, saut de cheval, anneaux, trampoline, etc.) en plus de poursuivre leur formation dans les sports collectifs et l'athlétisme. Lors de la quatrième année de formation au secondaire, les étudiants pratiquent les sports collectifs, les activités aquatiques et nouvellement les sports de combat (judo, lutte, escrime). Puisqu'en 12^e année, dernière année de la formation secondaire, les élèves ont essentiellement développé leurs aptitudes physiques, les activités de la phase obligatoire sont à prédominance récréative, c'est-à-dire, qu'ils pratiquent des sports qui nécessitent des capacités physiques plus développées : tennis, badminton, squash, golf, ski, tir à l'arc, patinage artistique⁴⁹. La liste d'activités sportives enseignées étant vaste, ceci permet aux jeunes d'assimiler les techniques et les règlements de plusieurs sports. Ainsi, les jeunes seront aptes à faire un choix éclairé quant au sport qu'ils souhaiteraient poursuivre dans les phases subséquentes.

La deuxième phase proposée par la CÉCM est la phase des activités intra-muros. Cette phase permet aux élèves de mettre en application les notions acquises lors de la

⁴⁸ CÉCM, Fonds du service des études, *Locaux et espaces nécessaires au secteur éducation physique*, 9 septembre 1964, 10 pages.

⁴⁹ *Ibid.* p. 7.

première phase⁵⁰. Il s'agit de compétitions sportives interclasses à tendance amicale axées essentiellement sur la participation. Cette deuxième phase respecte les recommandations émises par la commission Parent. En effet, comme la phase de libre participation réfléchiée par les commissaires, la phase d'activités intra-muros doit offrir une vaste gamme d'activités dans l'horaire régulier pour que chaque élève soit en mesure de participer à une activité qui répond à ses goûts et à ses aptitudes⁵¹. La CÉCM conserve donc, dans son nouveau programme pédagogique les activités dirigées telles que précédemment présentées. Le principal objectif de cette phase est de poursuivre la formation bio-psycho-sociale des élèves, tout en assurant la préparation pour la phase suivante⁵².

Enfin, la troisième et dernière phase du programme-cadre de la CÉCM est la phase des activités inter-écoles ou inter-régions. Celle-ci répond également aux critères de la deuxième phase selon les recommandations du Rapport Parent, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans la phase de libre participation. En effet, puisque cette partie du programme est offerte à tous les élèves de niveau secondaire, ces derniers ont la possibilité de mettre en application les techniques sportives apprises lors des deux premières phases. Mentionnons tout de même que la troisième phase est centrée sur la compétition et la performance, donc elle s'adresse à tous les élèves, mais elle cible essentiellement l'élite sportive⁵³. Cette dernière phase est considérée comme hors cursus, puisqu'aucune note n'est associée à ces activités dans le bulletin des élèves et qu'elle se déroule en dehors des heures de classe⁵⁴. Contrairement à ce que la commission Parent avait recommandé, la CÉCM choisit de diviser différemment les phases de l'éducation physique. La commission scolaire divise les activités interclasses des activités inter-écoles et inter-régions, de manière à ce que son programme

⁵⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Manifeste de l'éducation physique (copie)*, 1970.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ CÉCM, Fonds du service des études, *10^e réunion du conseil pédagogique*, 12 octobre 1966.

pédagogique soit mieux organisé. Le cours d'éducation physique et le sport parascolaire seront officiellement dissociés. Bref, le programme-cadre de la CÉCM propose trois phases dites complémentaires. La dernière phase de compétition inter-écoles ou inter-régions se distingue des deux premières phases, puisqu'elle est non obligatoire, mais elle favorise tout de même l'action éducative amorcée durant les deux premières phases⁵⁵.

Pour conclure, les nombreuses politiques mises en place entre 1964 et 1970 encouragent la CÉCM à officialiser la place du sport parascolaire au sein de ses écoles. Dès 1970, la distinction entre éducation physique et sport parascolaire permet à ces deux volets du sport en milieu scolaire de se développer selon leurs objectifs respectifs. Une telle organisation dans les commissions scolaires permet au sport parascolaire de réellement prendre son envol. Nous verrons qu'après seulement quelques mois, la CÉCM organise plusieurs rencontres compétitives sportives entre ses écoles. Cette dernière participera également à des compétitions régionales, c'est-à-dire des compétitions sportives entre les commissions scolaires et à des compétitions provinciales, entre les associations régionales de sport scolaire⁵⁶. C'est en divisant éducation physique obligatoire et sport parascolaire qu'un réseau sportif émerge officiellement dans la province.

3.2 L'émergence d'un réseau sportif

Jusqu'ici, ce mémoire a permis de mettre en lumière tout ce qui a trait à l'organisation du sport parascolaire. Plusieurs politiques en matière de sport ont préalablement été présentées et nous avons évalué l'influence de ces politiques dans les programmes pédagogiques de la CÉCM. Il sera désormais question de l'implantation d'un réseau de

⁵⁵ CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Paul-Yvon Vertefeuille à Viateur Ravary, 21 août 1970.

⁵⁶ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p. 7.

compétitions scolaires dans le secteur d'enseignement public entre 1950 et 1970. Une enquête sur le progrès des activités parascolaires nous permet de comprendre l'évolution des différentes formes de compétition sportive à la CÉCM.

3.2.1 Les festivals sportifs et les tournois

Le festival sportif également appelé le festival des écoliers de la CÉCM est la toute première forme de rencontre sportive sur laquelle nous souhaitons porter notre attention. Le festival des écoliers n'est pas une nouveauté au début des années 1950. Ce type de rencontre sportive existait bien avant la création du Service de l'Éducation physique de 1950. Le dépliant promotionnel du festival de 1940 indique qu'il s'agit de la première forme de rencontre sportive parascolaire dans le secteur d'enseignement public⁵⁷. Cette affirmation mérite tout de même d'être nuancée. Effectivement, les festivals sportifs sont sans contredit les premières formes d'activité parascolaire à la CÉCM puisqu'il s'agit de rencontres sportives hors cursus organisées selon des objectifs pédagogiques. L'objectif premier du festival sportif est de promouvoir l'activité sportive⁵⁸. Notons toutefois qu'il ne s'agit pas d'un événement à teneur compétitive. Les festivals sportifs ne sont pas créés dans le but de nourrir des rivalités ou de couronner des champions, il s'agit plutôt de démonstrations amicales. La brochure promotionnelle de l'événement le confirme : « par le contact qu'il crée entre les élèves de toutes les écoles, le festival des écoliers contribue à développer cette atmosphère de cordialité qui apprend aux hommes à mieux se connaître d'abord, puis à mieux s'estimer. Ne serait-ce là que l'unique résultat auquel aurait abouti l'organisation annuelle de cette fête scolaire ? »⁵⁹ D'ailleurs, le festival accueille quelques écoles du primaire supérieur de la région de Montréal pour s'affronter dans

⁵⁷ CÉCM, Fonds du service des études, « Festival sportif des étudiants de la CÉCM », dans *XI^e festival des écoliers*, 30 mai 1940.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ CÉCM, Fonds du service des études, « Festival sportif des étudiants de la CÉCM », dans *XI^e festival des écoliers*, 30 mai 1940, p. 6.

des joutes de balle molle, des épreuves d'athlétisme et des démonstrations de gymnastique⁶⁰. Le vocable de compétition n'étant pas mis en premier plan, cela nous permet d'affirmer que les toutes premières formes d'activité parascolaire de nature sportive à la CÉCM sont essentiellement récréatives. Quoique la compétition ne soit pas au cœur de cette initiative sportive, le festival sportif des écoliers de la CÉCM de la décennie 1940 constitue tout de même la première forme d'activités parascolaires de notre période d'étude.

Le festival des écoliers était préalablement organisé par un comité spécial des sports⁶¹. Les membres de ce comité étaient nommés d'une année à l'autre pour organiser le festival sportif de l'année scolaire en cours. La création du Service de l'Éducation physique à la CÉCM aura une influence positive sur l'organisation de ces rencontres sportives inter-écoles. Le Service assure la continuité, l'expansion ainsi que la promotion de cette activité sportive récréative. Le service encourage fortement les directions d'écoles à participer à cet événement annuel⁶². L'organisation des festivals sportifs relèvera du Service de l'Éducation physique jusqu'au milieu des années 1960⁶³. Cette forme d'activité sportive tant à disparaître graduellement avec l'essor d'un réseau de compétition plus structuré après 1967.

Plus concrètement, le Service de l'Éducation physique organise dès l'année scolaire 1950-1951 le festival sportif annuel. On y accueille plus 3000 élèves à titre de participants ou de spectateurs, qui proviennent de 14 écoles de la région de Montréal⁶⁴. Tout au long de la décennie, l'événement devient de plus en plus populaire. En 1960, quoiqu'on dénombre seulement 20 écoles participantes le nombre de jeunes présents est beaucoup plus impressionnant. Au total, ce sont plus de 6669 élèves qui participent

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1950-1951*, septembre 1951.

⁶² CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de René Bélisle à Trefflé Bélanger, juin 1956.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1950-1951*, septembre 1951.

aux activités sportives et 38 252 spectateurs (élèves, parents, professeurs) qui assistent à ces rencontres⁶⁵. L'organisation et la popularité grandissante⁶⁶ de cet événement annuel contribuent certainement à l'émergence d'un réel réseau de compétitions sportives scolaires au courant de la deuxième moitié de la décennie 1950.

La deuxième forme d'activité parascolaire organisée par la CÉCM est celle du tournoi sportif. Le Service de l'Éducation physique recommande l'organisation de tournois et de compétitions sportives⁶⁷. Bien qu'on ne délaisse pas l'organisation du festival des élèves, la CÉCM s'intéresse de plus en plus à l'aspect compétitif du sport en milieu scolaire. Le service recommande en ce sens, l'organisation des tournois inter-écoles comme moyens d'émulation pour les jeunes⁶⁸. Il s'agit, à première vue, d'une recommandation qui favorise l'essor du sport parascolaire. Cependant, le Service de l'Éducation physique ne recommande pas l'organisation de ligues sportives, « en plus d'exiger de fortes dépenses, les ligues sont ordinairement des causes de dérangements pour les élèves. Le tournoi est plus rapide, peu coûteux et moins ennuyeux pour les professeurs »⁶⁹ et il permet aux élèves de la CÉCM de vivre leurs premières expériences compétitives.

Il existe à cette époque une seule exception, la ligue inter-écoles de hockey sur glace⁷⁰. Formé de 318 équipes provenant de plusieurs écoles montréalaises, les 1857 parties

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Soulignons toutefois qu'au tournant des années 1960, la CÉCM régit plus de 359 écoles et 46 000 élèves (Robert Gagnon, *Op. Cit.* p. 244). Quoique le taux de participation aux activités sportives parascolaire soit en expansion, il reste tout de même très faible. Ceci s'explique entre autres par le fait que l'organisation du sport à l'école relève de l'initiative des professeurs d'éducation physique et du matériel disponible pour les entraînements à l'école. Nous avons vu, au chapitre précédent, que le niveau de formation des éducateurs physiques ainsi que les ressources matérielles dans les écoles montréalaises sont limités.

⁶⁷ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1950-1951*, septembre 1951.

⁶⁸ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1955-1956*, septembre 1956.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1950-1951*, septembre 1951.

sont tout de même organisées sous forme de tournois soit intra ou inter-écoles⁷¹. C'est la réussite de cette ligue ainsi que les bienfaits associés à cette forme d'activité tels que l'adresse, l'intelligence, la ruse, la force et l'esprit de compétition⁷², qui encouragent les autorités scolaires à organiser des ligues sportives ainsi que plus de compétitions parascolaires dans les années suivantes.

3.2.2 Les compétitions sportives inter-écoles

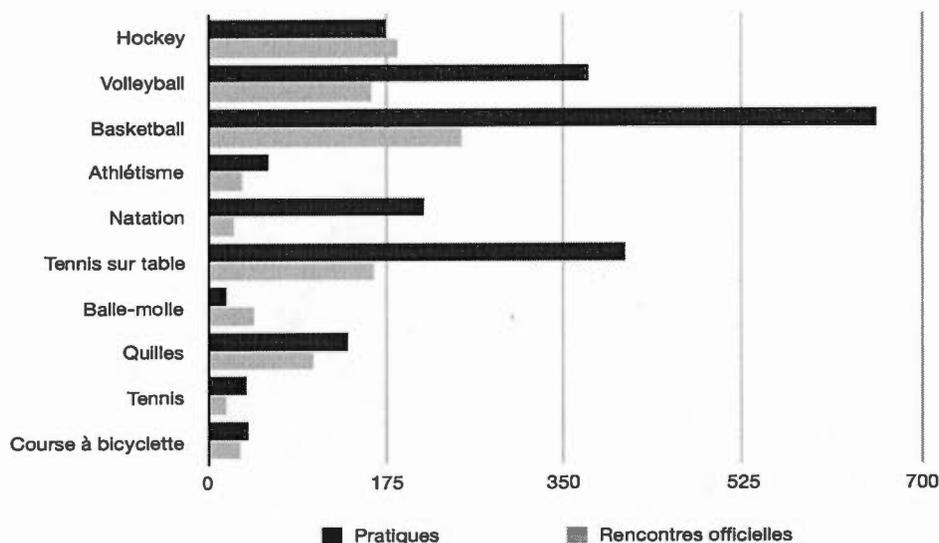
La troisième forme de compétition sportive de type parascolaire à la CÉCM est celle de la compétition inter-écoles. Nous avons vu que la mise en place du Service de l'Éducation physique, l'organisation des festivals et le début des tournois sportifs favorisent l'essor du sport en milieu scolaire entre 1950 et 1955. René Bélisle, directeur du Service de l'Éducation physique, réitère au milieu de la décennie 1950 l'idée d'organiser des compétitions sportives inter-écoles⁷³. Quoique cette recommandation fasse partie des objectifs principaux du Service de l'Éducation physique depuis sa création, aucune source ne semble indiquer que les compétitions inter-écoles aient véritablement eu lieu à la CÉCM dans la première moitié de la décennie 1950. En fait, les premiers résultats de compétition sportive inter-écoles se retrouvent sous forme de statistiques dans le rapport annuel du Bureau de l'Éducation physique de l'année scolaire 1957-1958⁷⁴.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² CÉCM, Fonds du service des études, *Projet de réorganisation de l'éducation physique dans les écoles secondaires filles et garçons*, 10 octobre 1961.

⁷³ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1955-1956*, septembre 1956.

⁷⁴ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1957-1958*, 5 septembre 1958.



Source : CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1957-1958*, 5 septembre 1958.

Figure 3.4 Pratiques sportives et rencontres officielles de sport inter-écoles (1958)

L'apparition des compétitions sportives inter-écoles à la CÉCM aura lieu au courant de l'année scolaire 1957-1958. À cette époque, la CÉCM offre dix disciplines sportives à ses élèves pour les compétitions inter-écoles⁷⁵. Les écoles sont entièrement autonomes quant à l'organisation des pratiques de ces activités sportives au sein de leur établissement⁷⁶. En d'autres mots, les écoles ont le plein pouvoir sur l'organisation des activités sportives en dehors des heures de classe et ce, jusqu'en 1967, année où le sport scolaire est véritablement intégré au programme pédagogique de la CÉCM⁷⁷. Pour sa part, le Service de l'Éducation physique sera responsable de l'organisation des compétitions inter-écoles. Il sera tenu de créer le calendrier sportif, d'expliquer les

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p. 12.

⁷⁷ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport Raymond Benoit : Le sport scolaire*, mars 1967.

règlements qui régissent le sport parascolaire ainsi que de faire la promotion des événements sportifs⁷⁸. Bref, à partir de l'année scolaire 1956-1957, le Service de l'Éducation physique administre dix ligues sportives.

Pour conclure, le Service de l'Éducation physique recommande l'organisation de compétitions inter-écoles depuis sa création en 1950. Sans surprise, les efforts ont principalement été mis sur la mise en place des jeux et des sports dans le cadre du cours d'éducation physique. C'est tout de même entre 1950 et 1967 qu'émerge progressivement un réseau de sport parascolaire à la CÉCM. Le sport ayant fait sa place dans le programme pédagogique continue de se déployer en dehors des heures de classe. Dès sa création le sport parascolaire agit comme une continuation du programme d'éducation physique⁷⁹. Les équipes sportives se forment essentiellement dans le cadre des activités de libre participation et « lorsque les règlements sont connus de tous et que la dextérité est plus développée »⁸⁰, ces équipes sportives peuvent participer librement aux rencontres sportives régionales⁸¹.

3.2.3 Les championnats de la CÉCM et les championnats provinciaux

La rencontre sportive régionale est le seul palier de compétition organisé à l'échelle québécoise entre 1957 et 1967. Les élèves de la CÉCM peuvent s'affronter dans le cadre des compétitions intra-muros et se mesurer aux équipes des autres écoles de la commission scolaire lors des rencontres régionales. Cette forme de compétition est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer aux compétitions sportives. La réussite de

⁷⁸ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1959-1960*, 10 novembre 1960, 15 pages.

⁷⁹ CÉCM, Fonds du service des études, *Rapport annuel 1959-1960*, 10 novembre 1960, 15 pages.

⁸⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *Projet de réorganisation de l'éducation physique dans les écoles secondaires filles et garçons*, 10 octobre 1961.

⁸¹ Entre 1950 et 1970, chaque école peut vraisemblablement présenter toutes les équipes sportives de son école aux compétitions organisées par la CÉCM. Il est donc possible que deux équipes d'une même école s'affrontent dans les rencontres régionales.

cette forme de compétition encourage les autorités de la CÉCM à poursuivre l'organisation de ces rencontres inter-écoles afin d'organiser de véritables championnats scolaires.

Les championnats sportifs ne se manifestent à la CÉCM qu'à partir de l'année 1967. C'est l'intégration du sport scolaire dans le programme pédagogique qui permet l'essor presque instantané des compétitions sportives scolaires. La distinction entre le cours d'éducation physique et le sport parascolaire permet au volet hors cursus de véritablement prendre son envol⁸². Si chaque école avait le plein pouvoir sur l'organisation des activités sportives ainsi que sur la participation de ses élèves aux compétitions sportives inter-écoles, à partir de 1967, le programme-cadre de la CÉCM établit des balises claires quant à l'organisation du sport dans ses établissements⁸³. Toutes les écoles de la commission scolaire doivent se conformer à ces nouveaux objectifs exclusifs au sport parascolaire. Conséquemment le taux de participation des élèves aux compétitions inter-écoles ne cesse d'augmenter⁸⁴.

La création de la FSSQ en 1967 donne assurément un coup de pouce au secteur du sport parascolaire⁸⁵. Elle s'occupe entre autres de la promotion du sport. Ceci explique la croissance immédiate du taux de participation aux compétitions parascolaires. Conséquemment, la CÉCM met en place un deuxième palier de compétition, le championnat inter-régions⁸⁶.

⁸² CÉCM, Fonds du service des études, Lettre de Paul-Yvon Vertefeuille à Viateur Ravary, 21 août 1970.

⁸³ CÉCM, Fonds du service des études, *L'Éducation physique dans le cadre de l'école nouvelle*, 1970.

⁸⁴ Rappelons que le taux de participation aux activités parascolaires en 1967 était de l'ordre de 6,72 % (4,48 % chez les garçons et 2,24 % chez les filles). Notons que ce taux n'est pas distribué de manière à savoir le nombre exact d'élèves inscrits aux activités parascolaires. Toutefois le pourcentage de participation continue de croître de manière considérable jusqu'à l'année scolaire 1969-1970, voir Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, p. 14.

⁸⁵ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p. 4.

⁸⁶ CÉCM, Fonds du service des études, *Championnat inter-régions de sport collectif de la CÉCM*, janvier 1970.

Précisons qu'en 1952 la CÉCM effectue un remaniement de son territoire et divise la commission scolaire en quatre régions administratives⁸⁷. L'ampleur des tâches du directeur de la CÉCM à cette époque devient trop considérable. Ceci s'explique notamment par l'entrée massive des enfants du baby-boom dans le réseau d'enseignement public. La fréquentation scolaire au secondaire passe de moins de 10 000 élèves en 1955, à plus de 55 000 en 1965⁸⁸. La CÉCM profite d'ailleurs de ce remaniement pour se doter d'un personnel hautement qualifié dans plusieurs domaines spécialisés tels que l'éducation physique, et ce dans toutes les régions administratives⁸⁹. La CÉCM sera régie à partir de 1952 par quatre directeurs régionaux. Quelques années plus tard, la CÉCM ajoute une cinquième région. Ce qui porte à cinq le nombre de régions administratives au sein de la CÉCM à la fin des années 1960.

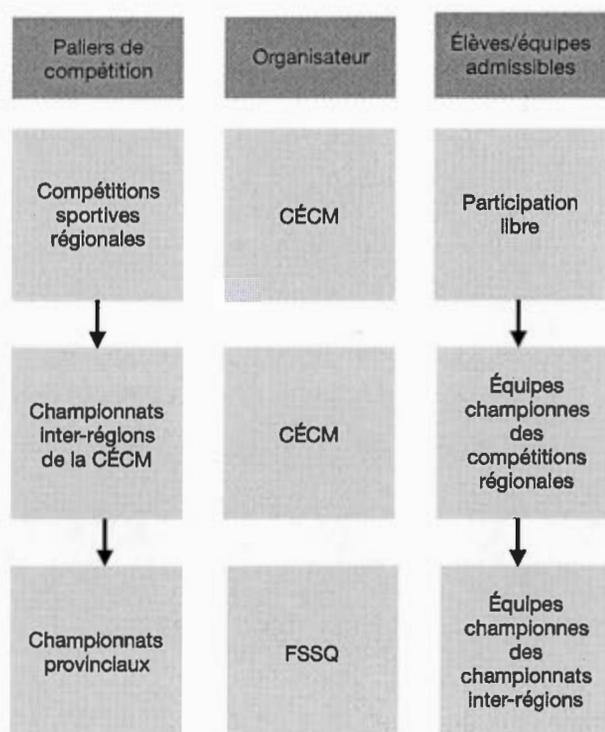
Les compétitions du premier palier, c'est-à-dire les rencontres sportives régionales auront lieu dans ces cinq régions administratives. Les équipes sportives championnes de ce palier compétitif s'affronteront dans le palier suivant, soit le championnat inter-régions de la CÉCM. Les cinq régions administratives pourront envoyer leurs meilleures équipes sportives au championnat régional. En 1970, la CÉCM organise les championnats régionaux de cross-country, de volleyball, de soccer, de handball, de basketball et d'activité rythmique⁹⁰.

⁸⁷ Robert Gagnon, *Op.cit.*, p. 199.

⁸⁸ *Ibid.* Annexe II.

⁸⁹ *Ibid.* p. 201.

⁹⁰ CÉCM, Fonds du service des études, *L'Éducation physique dans le cadre de l'école nouvelle*, 1970, p. 24.



Source : CÉCM, Fonds du service des études, *L'Éducation physique dans le cadre de l'école nouvelle*, 1970.

Figure 3.5 Les paliers de compétitions scolaires

La figure 3.5 illustre qu'au tournant des années 1970 il existe un véritable réseau de compétition scolaire non seulement à la CÉCM, mais également à l'échelle québécoise⁹¹. Le championnat inter-régions de la CÉCM est régi par une importante gamme de règlements⁹². Afin de comprendre comment s'organise et se développe ce type de championnat, il importe de présenter les règlements quant à l'admissibilité des élèves, l'organisation des disciplines et la formule des championnats.

⁹¹ CÉCM, Fonds du service des études, *Championnat inter-régions de sport collectif de la CÉCM*, janvier 1970.

⁹² *Ibid.*

La CÉCM présente une brochure intitulée, *Championnats inter-régions de sport collectif de la CÉCM*⁹³. Ce document contient tous les règlements concernant les championnats, dont des précisions quant à l'admissibilité des élèves. Pour qu'un élève puisse participer au championnat inter-régions, il doit être inscrit et fréquenter régulièrement l'école de la CÉCM qu'il représente⁹⁴. L'élève doit également être inscrit dans une catégorie selon son groupe d'âge. La CÉCM publie les catégories sportives de l'année 1970. Celles-ci se divisent selon l'année de naissance des élèves. Pour faire partie de la catégorie Benjamins/Benjamines en 1970, les élèves doivent être nés entre 1956 et 1958. Les élèves nés en 1955 et 1954 seront classés dans la catégorie Cadets/Cadettes. La catégorie Juvénile sera formée des jeunes nés en 1953 et 1952. Finalement, les plus vieux, c'est-à-dire les élèves de catégorie Junior seront ceux nés au courant de l'année 1951 et 1950. Il existe également une réglementation bien précise quant au surclassement des élèves⁹⁵. Par exemple, un élève de catégorie Juvénile pourrait être autorisé par la commission scolaire à participer à une compétition au sein d'une équipe sportive de catégorie Junior. La CÉCM ajoute que « si le surclassement est autorisé en sports collectifs, il n'est pas pour autant souhaitable »⁹⁶.

La brochure rédigée par la CÉCM prévoit également des consignes sur l'organisation de chacune des disciplines sportives. La CÉCM s'assure que les règles de chacune des disciplines sportives du championnat soient définies par les règlements des fédérations québécoises du sport concerné. Par exemple, les règles du soccer au championnat inter-régions seront les mêmes que celles de la Fédération de soccer du Québec. Toutefois, dans certains cas quelques modifications seront apportées. Ces changements sont

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Le surclassement d'un élève est l'autorisation d'un élève plus jeune de participer à une compétition sportive dans une catégorie d'âge plus élevée que la sienne. Pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon développement de l'adolescent la CÉCM interdit les élèves de catégorie Benjamin/Benjamine d'accéder à des compétitions Cadet/Cadette. Les sportifs de catégorie Benjamin doivent terminer leur parcours sportif dans leur catégorie d'âge avant d'accéder au niveau supérieur. Cependant, le sous-classement n'est pas permis. *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

pensés « en fonction des objectifs éducatifs prescrits par l'esprit même du sport scolaire »⁹⁷. Par exemple, la durée des périodes sera modifiée dans le championnat régional de handball. La CÉCM prévoit deux périodes de 10 minutes pour les catégories Benjamin et Cadet tandis que le Juvénile et le Junior joueront deux périodes d'une durée de 15 minutes⁹⁸. Dans le secteur féminin, peu importe la catégorie d'âge, les matchs de handball seront divisés en deux périodes de 10 minutes. La CÉCM se permet d'ajuster le temps des périodes en fonction du développement physique de l'adolescent. La composition des équipes sera également encadrée par la commission scolaire. Au volleyball, les équipes doivent être composées obligatoirement de six joueurs. Chaque école peut présenter lors du championnat une liste de six autres joueurs à titre de remplaçants, les substitutions seront d'ailleurs permises à raison de trois par partie⁹⁹.

La mise en place par la CÉCM d'un nouveau palier de compétition régi par une réglementation rigoureuse, favorise certainement l'émergence d'un réseau de sport parascolaire. Entre 1967 et 1970, le sport parascolaire dans la région de Montréal connaît un essor incontestable. Pour y faire suite, la FSSQ s'investit massivement dans l'organisation de championnat provincial.

En 1968, un premier championnat provincial voit officiellement le jour. Il s'agit du troisième palier de compétition sportive parascolaire. Le premier championnat provincial scolaire organisé par la FSSQ sera le championnat d'athlétisme. Dès l'année scolaire suivante, une deuxième discipline sera offerte à l'échelle provinciale, le volleyball¹⁰⁰. Quoique le premier championnat se déroule en 1968, cette dernière forme de compétition scolaire prend essentiellement son envol au courant de la décennie 1970. Nous avons préalablement évoqué que l'obtention de la charte

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p.3.

provinciale par la FSSQ favorise l'essor du sport parascolaire. Ceci aura également un impact en ce qui concerne l'organisation de compétition provinciale. En effet, dès 1973 plus de cinq championnats provinciaux sont organisés par la FSSQ ; athlétisme, volleyball, handball, basketball et gymnastique¹⁰¹. Les années 1970 marquent donc le début d'une transformation dans le secteur parascolaire puisque la FSSQ propose une stratégie d'intervention ayant pour objectif principal l'ajout de plusieurs disciplines sportives lors du championnat provincial¹⁰².

Pour conclure, c'est au courant de la période 1950-1970 qu'émerge progressivement un réseau de compétition scolaire dans le secteur d'enseignement public. Les premières formes d'activités parascolaires à la CÉCM seront essentiellement récréatives. Les premiers signes d'organisation de ligues et de tournois sportifs ont lieu au tournant de la décennie 1960. Il nous est possible d'affirmer que le sport parascolaire progresse de manière constante au courant de la période 1950-1967. Le décollage officiel du réseau de compétition scolaire s'opère dès 1967. Cette année-là, la CÉCM trace une ligne entre le cours d'éducation physique et le sport parascolaire dans son programme pédagogique. Au même moment, la FSSQ assure la promotion du sport parascolaire au Québec et favorise l'organisation du sport parascolaire à l'échelle provinciale. Cette dernière encourage notamment les commissions scolaires à poursuivre leur initiative en matière de sport. La CÉCM étant une commission scolaire avant-gardiste, elle propose plusieurs paliers de compétitions ainsi que plusieurs disciplines sportives pour sa clientèle de niveau secondaire. La combinaison du travail de la FSSQ ainsi que celui de la CÉCM dessinent un bel avenir pour le sport parascolaire au Québec¹⁰³. L'étude de la mise en place d'un réseau de compétition au sein de la CÉCM nous permet d'affirmer que le sport parascolaire est en développement tout au long de notre période

¹⁰¹ *Ibid.* p. 4.

¹⁰² *Ibid.* p. 3.

¹⁰³ *Ibid.*

d'étude. Les balises établies au courant de cette période annoncent que le sport parascolaire ne cessera d'évoluer de 1970 à aujourd'hui.

* * *

Au moment où la société québécoise est en profond changement, la CÉCM se dote d'une mission éducative misant sur les perspectives sociales de son éducation. Cette dernière souhaite entre autres encourager les jeunes aux loisirs actifs. Par conséquent, la CÉCM dynamise les efforts relatifs aux sports parascolaires au sein de ses établissements. Au courant de cette période, plusieurs politiques dictent les changements à effectuer dans les programmes pédagogiques au Québec. Si les objectifs du sport parascolaire sont semblables tout au long de la période, les programmes scolaires connaissent d'importantes réformes. La création du ministère de l'Éducation en 1964 favorisera l'essor du sport parascolaire. Quoique les consignes quant à la place du sport parascolaire soient imprécises, la CÉCM, commission scolaire considérablement avant-gardiste, tente par plusieurs moyens d'intégrer la compétition sportive dans ses écoles. Elle propose finalement une division nette entre le cours d'éducation et les activités sportives parascolaires. Cette distinction entre le programme obligatoire et celui hors cursus permet le décollage significatif du sport parascolaire. C'est à partir de 1967 que le sport parascolaire prend véritablement son envol au Québec. Les différents paliers de compétition administrés par des règles précises permettent d'établir des balises sur lesquelles le sport parascolaire poursuivra son épanouissement. Bref, à l'aube des années 1970, les perspectives pour le sport parascolaire semblent positives.

CONCLUSION

Au début de notre mémoire, il a d'abord été question de l'historiographie des sports au Québec ainsi que celle du cours d'éducation physique. Ceci nous a permis d'identifier des champs historiographiques à explorer pour mieux comprendre l'histoire du sport en milieu scolaire. En effet, bien que les ouvrages de Donald Guay¹ et l'article de Leduc et Girard² établissent une chronologie de l'émergence du cours d'éducation physique à la CÉCM, nous observons une importante limite quant à la distinction du cours d'éducation physique et des activités sportives parascolaires. Conséquemment, cette recherche avait pour objectif de mieux comprendre comment le sport comme activité parascolaire s'est développé au Québec entre 1950 et 1970. De manière plus spécifique, il s'agissait de montrer de quelle façon le sport parascolaire a émergé dans les écoles de la CÉCM, s'il existait un réseau de compétition entre les écoles et quels en étaient les objectifs.

Nous avons relevé dans le deuxième chapitre que l'effervescence que connaît le sport parascolaire au cours de cette période s'explique entre autres par les nombreuses initiatives de la CÉCM d'intégrer le sport à son programme pédagogique. Nous considérons que le sport parascolaire connaît une progression constante entre 1950 et 1964. Ainsi, nos observations permettent d'affirmer que le sport parascolaire émerge bel et bien au courant de cette période au sein des écoles publiques de la CÉCM. Cette dernière organise par l'entremise du Service de l'Éducation physique des jeux sportifs dans le cadre des récréations ainsi que des démonstrations sportives lors du festival des écoliers. Ces rencontres favorisent l'essor d'un réseau de compétitions où les équipes

¹ Donald Guay, *L'éducation physique dans les écoles normales du Québec, 1836-1969*, Chicoutimi, G. Morin, 1980, 96 pages.

² Yvan Leduc, André Girard, « Le statut professionnel des éducateurs physiques à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de 1938 à 1965 », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 19, n° 2, 1993. p. 327-343.

sportives des écoles de la CÉCM peuvent s'affronter. Les premiers tournois sportifs ont lieu à la toute fin des années 1950.

Il a aussi été possible de constater que la CÉCM est novatrice et fait preuve d'initiative en matière de sport scolaire. Entre 1950 et 1964, l'expérience sportive parascolaire de la CÉCM s'avère essentiellement positive. Les activités sportives gagnent en popularité et les autorités scolaires observent de nombreux bienfaits associés à cette pratique. Durant cette période, les établissements scolaires sont autonomes quant à la dispensation du cours d'éducation physique et l'organisation de sport parascolaire. Il existe donc un écart important entre les écoles non seulement de la commission scolaire montréalaise, mais également à l'échelle du Québec. Si certaines écoles encouragent la participation des élèves aux rencontres sportives, d'autres écoles n'offrent aucun cours d'éducation physique.

Au Québec la décennie 1960 a été le théâtre de nombreux bouleversements politiques. Le sport n'y fait d'ailleurs pas exception. En dix ans le visage du sport, et plus particulièrement celui du sport parascolaire, a profondément changé dans la province québécoise. À cet effet, notre étude a permis de constater que le sport parascolaire retient une attention considérable de la part du ministère de l'Éducation entre 1964 et 1970. Depuis le début des années 1960 tant à l'international qu'au fédéral, plusieurs politiques voient le jour en matière d'organisation sportive. Notre analyse met donc en lumière une certaine rupture à partir de l'année 1964 dans la province québécoise. Le gouvernement du Québec s'inscrit dans cette mouvance et, durant la deuxième moitié de la décennie 1960, l'organisation du sport parascolaire sera nouvellement prise en charge par l'État québécois.

Le premier rapport du gouvernement provincial en ce qui a trait à l'organisation du sport au Québec est celui du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports. Les nombreuses recommandations comprises dans ce rapport seront reprises et développées dans le Rapport Parent de 1964. Ce dernier est certainement l'intervention

politique la plus significative de notre période d'étude, puisqu'elle permet le décollage officiel du sport parascolaire. Le chapitre portant sur l'éducation physique et les sports scolaires offre officiellement une place à la compétition inter-écoles dans le programme pédagogique.

Les objectifs du sport parascolaire évoluent rapidement au lendemain du dépôt du Rapport Parent. Ceux-ci favorisent le développement bio-psycho-social de chaque élève. En fait, les objectifs s'appuient à la fois sur des principes scientifiques et pédagogiques. Le sport scolaire doit permettre l'éducation corporelle et motrice, améliorer l'utilisation de son corps comme moyen d'expression et favoriser l'éducation sociale. Les politiques de la deuxième moitié de la décennie 1960 confirment que l'enseignement du sport parascolaire doit promouvoir le développement tant physique qu'intellectuel du jeune, les autorités scolaires souhaitent donc l'épanouissement intégral de l'enfant par le sport.

Nous avons démontré dans le troisième chapitre que l'organisation du sport par le ministère de l'Éducation a des effets positifs sur le développement des sports parascolaires et d'un réseau sportif, à la CÉCM. En effet, l'organisation de plus en plus solide du sport parascolaire permet à la commission scolaire montréalaise de poursuivre ses initiatives et de mettre en place un réseau sportif.

Le sport parascolaire rayonne dans les dernières années de la décennie 1960. À cet effet, il ne faut pas négliger la place des activités dirigées proposées par la CÉCM. Instaurées dans le programme de la CÉCM en 1961, ces activités de libre participation proposent aux élèves de niveau secondaire une panoplie d'activités sportives sous forme de compétitions intra ou inter-écoles. La participation de plus en plus nombreuse à ces activités sportives encourage les membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement de la province de Québec, d'officialiser la place de la compétition sportive au sein des programmes pédagogiques dès 1964.

Encore faut-il rappeler que les objectifs quant à l'intégration du sport dans les écoles sont nombreux et évoluent tout au long de notre période d'étude. Le contexte social dans lequel le sport parascolaire émerge est considérable. Au milieu du XX^e siècle, la sédentarité des jeunes est au cœur des préoccupations, les autorités scolaires souhaitent initier les jeunes d'âge scolaire au loisir actif afin de remplir leurs temps libres. Pour ce faire, entre 1950 et 1964 un bon nombre de sports seront enseignés dans les écoles de la CÉCM. L'équilibre de l'individu par une bonne santé physique et morale explique la motivation des autorités de réserver non seulement du temps, mais d'accorder des budgets plus significatifs pour l'organisation d'activités sportives hors cursus. Ces derniers confirment que les sports de types compétitifs sont nécessaires pour la formation sociale des élèves.

Ensuite, notre analyse met en lumière la portée des politiques quant à l'organisation du sport dans le quotidien des écoles montréalaises. En effet, les recommandations contenues dans le Rapport Parent encouragent également les commissions scolaires, dont la CÉCM à poursuivre le développement du sport dans ses établissements scolaires. La CÉCM s'est avérée un vecteur important dans le développement du sport parascolaire puisque ses initiatives ont été déterminantes dans la mise en place d'un réseau de sport inter-écoles. Rappelons tout de même que les recommandations du Rapport Parent encouragent le développement du sport scolaire sans indiquer les balises sur lesquelles devrait se développer cette activité hors cursus. Conséquemment, la CÉCM remanie son programme sportif pédagogique à maintes reprises entre 1965 et 1970.

Au cours de ces cinq années, les moyens développés par la CÉCM pour permettre le décollage du sport parascolaire se sont grandement complexifiés. Cette dernière continue de combler les besoins de la population scolaire et tente de s'ajuster à tous les changements structurels imposés par le ministère. Nous retenons l'année 1967 comme moment à partir duquel le sport parascolaire connaît une impulsion. La CÉCM disjoint

officiellement le cours d'éducation physique et le sport parascolaire. C'est ainsi qu'un réseau de sport avec différents paliers de compétitions jaillit. La CÉCM prévoit des compétitions sportives régionales et le championnat inter-régions. À cette époque, le ministère de l'Éducation s'est même fait instigateur du réseau sportif à l'échelle provinciale, avec la politique du sport scolaire de 1970. Cette dernière cherche à stimuler la participation et à consolider l'organisation du sport parascolaire dans l'ensemble de la province. C'est par l'entremise de la FSSQ que le gouvernement organise les championnats provinciaux. Bref, la mise en place d'un réseau de compétitions sportives scolaires à la toute fin des années 1960 nous permet de conclure que les différentes tentatives d'organisation du sport parascolaire de la CÉCM et du ministère de l'Éducation portent finalement fruit, puisqu'elles permettent la diffusion de ces activités sportives à une échelle beaucoup plus vaste.

À compter de 1970, la FSSQ entreprend officiellement de consolider la place du sport parascolaire dans les établissements d'enseignement publics au Québec. Cette dernière confirme que « nos grandes polyvalentes offrent de vastes complexes sportifs bien équipés, auxquels s'additionne : piscine, aréna, aménagement extérieur. Ainsi, tout étudiant de quelque milieu ou couche sociale qu'il provienne est à même d'utiliser les services d'un personnel compétent et les multiples avantages que lui offre l'école au plan sportif »³. Conséquemment, les objectifs de la FSSQ seront de favoriser le développement du sport en milieu scolaire dans toutes les régions du Québec, de rendre la pratique sportive accessible à tous les élèves d'âge scolaire, de coordonner les compétitions sportives scolaires ainsi que d'établir et de sanctionner les règlements qui doivent régir les compétitions⁴. La FSSQ connaît d'ailleurs beaucoup de succès à partir de 1970.

³ Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, p.8.

⁴ *Ibid.* p.4.

Finalement, l'étude sur l'organisation du sport parascolaire durant la période 1950-1970 nous permet de comprendre la genèse de cette présence marquée du sport dans les activités parascolaires aujourd'hui. Le gouvernement et plus particulièrement la FSSQ a su adapter, dans les années suivant notre période d'étude, son interventionnisme face à la demande grandissante en matière de sport parascolaire. La FSSQ s'est avérée comme un important acteur de soutien dans l'établissement des activités sportives hors cursus comme nous les connaissons aujourd'hui.

Les objectifs annoncés par la FSSQ en 1970 sont quasi identiques à ceux du RSEQ aujourd'hui. Ils se résument à : élargir le public cible, éliminer les inégalités socioéconomiques dans le cadre des activités sportives et donner le goût aux élèves de s'impliquer à école. D'autre part, la formule de championnat établie à la fin des années 1960 est encore celle utilisée à ce jour. En 1970, les différents de paliers de compétitions inter-écoles étaient les compétitions régionales ainsi que les championnats provinciaux. Bien que le RSEQ administre un plus gros circuit de compétition, la formule de championnat est toujours divisée en deux paliers. Le RSEQ organise des compétitions dans les 14 régions administratives afin de qualifier les meilleures écoles pour le championnat provincial.

Brièvement entre 1970 et 1988, la FSSQ a établi des championnats provinciaux dans plusieurs disciplines sportives⁵. En 1988 la FSSQ, la Fédération des associations sportives collégiales du Québec (FASCQ) et l'Association sportive universitaire du Québec (ASUQ) se fusionnent pour devenir la fédération québécoise du Sport Étudiant⁶. Le sport scolaire de tous les niveaux scolaires sera à partir de ce moment administré sous une même bannière. Mentionnons que cette fusion n'engendre à peu

⁵ À ce jour il y a plus de 21 disciplines sportives offertes par le RSEQ. En d'autres mots, le RSEQ continue son développement et ajoute des disciplines sportives selon la demande de la clientèle scolaire. Au cours des dernières années le RSEQ a ajouté des disciplines comme le cheerleading et le futsal. Réseau du Sport Étudiant du Québec, [En ligne] 7 novembre 2017, <http://rseq.ca>

⁶ Réseau du Sport Étudiant du Québec, « Rapport annuel 1988-1989 », [En ligne 7 novembre 2017], http://rseq.ca/media/846401/rapport_annuel_88-89_complet.pdf

près pas de modifications quant aux objectifs du sport scolaire. La nouvelle appellation du sport parascolaire telle que nous la connaissons aujourd'hui a été mise sur pied en 2009⁷. Depuis cette année-là, le sport parascolaire au Québec est organisé par le RSEQ. En 2018, il est évident que le sport parascolaire est bien implanté dans les écoles. Si entre 1950 et 1970, ces activités hors cursus se développent, les années suivantes seront toutes aussi importantes en ce qui a trait à l'accroissement de ces activités sportives. Cependant, jamais une époque n'aura été aussi dynamique en matière d'organisation que celle présentée dans ce mémoire.

Pour conclure, il est certain que ce mémoire contribue à fournir une vision plus développée du sport en milieu scolaire dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Bien que nous nous soyons attardés à certains aspects fondamentaux de l'organisation du sport scolaire au Québec, nombreuses sont les problématiques à approfondir pour réaliser un bilan plus complet de l'histoire du sport parascolaire dans la province. En effet, il serait pertinent de s'intéresser à l'intégration du sport parascolaire dans les autres commissions scolaires québécoises. L'état des connaissances ne nous permet pas de comprendre les raisons exactes du lent décollage du sport parascolaire dans certaines régions du Québec. Est-ce que des initiatives comme celle menée par la CÉCM existaient ailleurs dans la province ? Par ailleurs, les fédérations sportives ont-elles contribué au développement du sport parascolaire ? Peu d'études ont analysé les conséquences de la création de la FSSQ et son importance dans l'organisation du sport parascolaire. Il serait intéressant de réfléchir à l'impact de l'émergence de la FSSQ dans les premières années de la décennie 1970.

À l'heure actuelle il y a lieu de croire que les activités sportives ont la cote auprès du gouvernement québécois. Comme mentionné en introduction, le gouvernement fait de nombreux efforts pour ajouter des activités sportives parascolaires dans le milieu

⁷ Réseau du Sport Étudiant du Québec, « Historique », [En ligne, 7 novembre 2017], <http://rseq.ca/lerseq/historique/>

scolaire. La plus récente politique de l'activité physique, du sport et du loisir du gouvernement présentée par le gouvernement Couillard en avril 2017, fait d'ailleurs cette recommandation. Sans faire une analyse complète de cette politique, ajoutons que les recommandations contenues dans celle-ci ne sont toujours pas mises en application à ce jour. Elles nous permettent tout de même d'affirmer que l'importance accordée aux sports parascolaires est toujours d'actualité. Les nombreuses campagnes de sensibilisation sur l'obésité infantile et les problèmes de santé reliés à la sédentarité expliquent cet intérêt encore plus marqué du gouvernement québécois pour l'intégration du sport compétitif dans les écoles. Ceci nous permet de conclure que bien que le sport parascolaire ait pris son envol au courant de la période 1950-1970, encore en 2018, le gouvernement s'affaire à développer ces activités hors cursus et à encourager une participation plus massive des jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Sources manuscrites

CÉCM, Fonds du service des études, 1940-1971.

Sources imprimées

Revue pédagogique de la Commission des Écoles Catholiques, *L'École Canadienne*, 1953-1961.

Bulletin du ministère de l'Éducation, *Revue pédagogique Hebdo-Éducation*, 1965-1968.

Réseau du Sport Étudiant du Québec, <http://rseq.ca>

Sources gouvernementales

Comité d'étude et d'enquête sur l'aptitude physique et sportive au Québec, *Organisation du sport dans la province de Québec*, mémoire présenté au gouvernement du Québec, 1968, 62 pages.

Fédération du sport scolaire, *Bilan et perspective*, Québec, mai 1975, 24 pages.

HOUDE, Gilles, *La situation de l'éducation physique des sports et des loisirs, 1960 à 1970*, Vol. 1, Tome 1, Québec, Assemblée nationale, 1970, p. 1 à 225.

Gouvernement du Québec, *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, 2e éd., Québec, Gouvernement du Québec, 1964, 145 pages.

Gouvernement du Québec, *Les politiques du sport scolaire au Québec*, Ministère de l'Éducation, 1969. 76 pages.

Gouvernement du Québec, *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir ; Au Québec, on bouge !*, publication du gouvernement du Québec, 2017, 39 pages.

Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur, « Programme d'activités parascolaires *jeunes actifs au secondaire* » [En ligne : 12 avril 2017] <http://www.education.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/soutien-financier/jeunes-actifs-au-secondaire/>.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Livre vert. Le goût et le plaisir de bouger. Vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*, Gouvernement du Québec, 2013, 41 pages.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Deuxième partie ou tome II : Les structures pédagogiques du système scolaire (suite). B. Les programmes d'études et les services éducatifs*, juin 1966.

Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports, 2^e édition, Québec, mai 1965, 145 pages.

Ouvrages généraux

BURKE, Peter, *What is Cultural History?* Cambridge, Polity Press, 2004. 168 pages.

DUROCHER, René, « Révolution Tranquille » dans *L'Encyclopédie Canadienne*, Historica Canada, 13 juillet 2013 [En ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/revolution-tranquille/>

Dictionnaire Larousse, « Culture », en ligne [19 mai 2017] : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/culture/21072#omm61MamSdghbxXQ.99>

Encyclopédie Larousse, « Pierre de Coubertin », [En ligne, 23 mars 2017], www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Pierre_de_Coubertin/1148.

« Marcel de La Sablonnière », *L'Encyclopédie Canadienne*, Toronto, Historica Canada, [En ligne, 15 juin 2017], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/marcel-sablonniere/>

Études spécialisées

Études sur le sport

BEAUCHAMP, Pierre-Luc, « La série du siècle de 1972 : un catalyseur de l'identité canadienne ? », *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 22, No. 2, 2014, p. 77-91.

BELLEFLEUR, Michel, *L'évolution du loisir au Québec*, Québec Presses de l'Université du Québec, 1997, 432 pages.

BRÛLÉ, Michel, *Mario Lemieux : le meilleur joueur de tous les temps*, Les intouchables, 2015, 392 pages.

BOILEAU, Roger, « Du refus à l'acceptation : L'Église et le sport au Québec », *Cap-aux-Diamants*, No 113, Printemps 2013, page 4-10.

DETELLIER, Élise, *Mise au jeu, les sports féminins à Montréal, 1919-1965*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2015, 350 pages.

D'ARCY, Jenish, *Les Glorieux : la grande histoire du Canadien de Montréal 1909-2009*, Hurtubise, 2009, 432 pages.

GUAY, Donald, *L'histoire du hockey au Québec origine et développement d'un phénomène culturel*, Chicoutimi JC, 1990, 293 pages.

GUAY, Donald, *La conquête du sport. Le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Outremont, Lanctôt, 1997, 244 pages.

GILBERT, Francis, *L'égalité : plus qu'un match nul : les rapports sociaux de sexe dans l'évolution des politiques du gouvernement du Québec de 1979 à 2013*, Mémoire MA (Histoire), UQAM, 2015, 123 pages.

HALL, Margaret Ann, *The Girl and the Game: A History of Women's Sport in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2002, 284 pages.

HARGREAVES, Jennifer, *Sporting Females: Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sports*, London, Routledge, 1994, 331 pages.

HARPER, Stephen, *Un sport légendaire : Les Maple Leafs d'autrefois et l'essor du hockey professionnel*, Édition de l'Homme, 2013, 411 pages.

- HARVEY, Jean, « Le clergé québécois et le sport, 1930-1960 » dans J. Harvey et H. Cantelon, *Sport et pouvoir : les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p.69-88.
- HARVEY, Jean et CANTELON Hart, *Sport et Pouvoir : les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, 337 pages.
- HOWELL, Colin, *Blood, Sweat and Cheers, Sports and the Making of Modern Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, 162 pages.
- JANSON, Gilles, *Emparons-nous du sport. Les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*, Montréal, Guérin, 1995, 239 pages.
- JANSON, Gilles, « Le sport au Québec, un champ de recherche méprisé », *Sport et politique, Bulletin d'histoire politique*, Vol. 11, No. 2, 2003, p. 9.
- LAFLEUR, Guy et Al., *Guy Lafleur, la légende*, Édition de l'Homme, 2013, 208 pages.
- LAPIERRE, Emmanuel, « Le hockey est-il naturellement canadien ? Pour un débat sur le hockey et l'identité nationale », *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 22, No. 2, 2014, p. 92-110.
- LÉVESQUE, Jean, « Hockey et politique : jalons pour une historiographie raisonnée », *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 22, No. 2, 2014, p. 33-53
- MASSICOTTE, Jean-Paul et LESSARD, Claude, « L'Église et le loisir au Québec au XXe siècle », *Canadian Journal of the History of Sport/Revue canadienne de l'histoire du sport*, 13, 2 (décembre 1982), p. 45-55.
- MCKINLEY, Michael, *Hockey : la fierté d'un peuple*, Saint-Laurent, Fides, 2006, 344 pages.
- MELANÇON, Benoît, « Écrire Maurice Richard. Culture savante, culture populaire, culture sportive », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, Vol. 9, No. 2, 2006, p. 109-135.
- METCALFE, Alan, *Canada Learns to Play: The Emergence of Organized Sport, 1807-1914*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987. 243 pages.
- POCIELLO, Christian, *Les cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs*, Paris, Presses universitaires de France, Paris, 1995, 287 pages.

Études sur l'éducation physique et le sport scolaire

COMACCHIO, Cynthia, *The Dominion of Youth Adolescence in the Making of Modern Canada, 1920-1950*, Waterloo, WLU Press, 2006, 300 pages.

EAST, Jocelyn, *Les dynamismes organisationnels de l'institutionnalisation des sports au Québec (1900-1967)*, Thèse de doctorat présentée au département d'histoire de l'Université Laval, Québec, 2002, 428 pages.

GAGNON, Robert, *Histoire de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996, 400 pages.

GUAY Donald, *L'histoire de l'éducation physique au Québec, conceptions et événements (1830-1980)*, Chicoutimi, G. Morin, 1981, 149 pages.

GUAY, Donald, *L'éducation physique dans les écoles normales du Québec, 1836-1969*, Chicoutimi, G. Morin, 1980, 96 pages.

HUDON, Christine, HUBERT, Ollivier et BIENVENUE, Louise, *Le collège classique pour garçons*, Montréal, Fides, 2014, 407 pages.

LEDUC, Yvan et GIRARD, André, « Le statut professionnel des éducateurs physiques à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal de 1938 à 1965 » *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. 19, No. 2, 1993, p. 327-343.

MARTINEAU, Stéphane et GAUTHIER, Clermont, TARDIF, Maurice, *Évolution des programmes d'éducation physique de 1861 à nos jours*, Université Laval, Laboratoire de recherche en administration et politique scolaires, Québec, 1993.